

Être cistercien hors de l'ordre : Cadouin au XII^e siècle

Abréviations

<i>B.S.H.A.P.</i> :	<i>Bulletin de la Société Historique et Archéologique du Périgord</i> , Périgueux.
<i>Cart.</i> :	J.-M. MAUBOURGUET, <i>Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin, précédé de notes sur l'histoire économique du Périgord méridional à l'époque féodale</i> , Cahors : Imprimerie Coueslant, 1926.
<i>Cîteaux</i> :	<i>Cîteaux - Commentarii Cistercienses</i> , Brecht-Pontigny.
<i>G.C.</i> :	<i>Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa...</i> , Paris, 1715-1865.
<i>MAUBOURGUET, Périgord</i> :	J.-M. MAUBOURGUET, <i>Le Périgord méridional des origines à l'an 1370. Étude d'histoire politique et religieuse</i> , Cahors : Imprimerie Coueslant, 1926.
<i>P.L.</i> :	<i>Patrologiæ cursus completus, series latina</i> , éd. J.-P. MIGNE, Paris, 1844-1864.
<i>Unanimité et diversité</i> :	<i>Unanimité et diversité cisterciennes. Filiations-Réseaux-Relectures du XII^e au XVII^e siècle, Actes du 4^{ème} Colloque international du C.E.R.C.O.R., Dijon-Cîteaux, 23-25 septembre 1998, C.E.R.C.O.R. Travaux et recherches 12</i> , Saint-Étienne : Publications de l'Université de Saint-Étienne, 2000
<i>Vie</i> :	<i>Vie de Géraud de Sales</i> , éd. E. MARTÈNE et U. DURAND, <i>Veterum scriptorum amplissima collectio</i> , t. VI, Paris, 1729, p. 929-1014 (repris dans <i>Acta Sanctorum</i> , octobre, X, p. 239-267).

Depuis le Moyen Âge, les relations entre l'abbaye de Cadouin et l'ordre de Cîteaux ont suscité l'embarras des chroniqueurs, des théologiens et des historiens¹. Dans ses célèbres *Annales cistercienses* publiées en 1642, Ángel MANRIQUE, professeur de théologie à l'Université de Salamanque et l'un des principaux fondateurs de l'historiographie cistercienne, donna pour titre au paragraphe qu'il consacra à la fondation du monastère périgourdin : « *Et quid de Caduno* ? »

En effet, il est bien connu que Cadouin présente un cas *a priori* incompréhensible. Voici une abbaye affiliée à Cîteaux dès 1119 — d'après les chronologies cisterciennes — et dont le premier abbé était venu de Pontigny, mais que vers 1132 saint Bernard lui-même reconnut comme chef d'ordre². Plus grave encore, d'un point de vue cistercien, les abbés de Cadouin négligèrent pendant tout le XII^e siècle d'affilier à l'ordre cistercien la plupart des monastères qui leur étaient soumis et ce ne fut qu'en 1201, grâce à l'intervention énergique du pape Innocent III, que l'abbaye périgourdine accepta enfin de se placer sous la domination des abbés de Pontigny et de Cîteaux, ainsi qu'au chapitre général de l'ordre, au terme d'une négociation jugée honteuse, puisque Cadouin obtint de pouvoir continuer à enfreindre certains règlements de l'ordre.

1. L'auteur de ces lignes tient à remercier Mesdames Mireille MOUSNIER et Nicole BÉRIOU ainsi que Monsieur Dominique IOGNAT-PRAT de leurs conseils.

2. Anno 1119, cap. VIII, 7 = t. I, p. 118.

3. Ep. 126 : « *Itaque Camaudulienses, Vallambrosani, Cartusienses, Cluniacenses, et qui Maiori Monasterio sunt, mei quoque Cistercienses, Cadumenses* [mieux vaudrait lire *Caduinenses* ou *Cadunienses*], *Tironenses et Saviniacenses* [...] *Innocentio firmiter adhærent* » (éd. J. LECLERQ, H. ROCHAIS, *Sancti Bernardi opera*, t. VII, Rome : Editiones cistercienses, 1974, p. 317).

6^e colloque de Cadouin
Samedi 21 août 1999

**LES ABBAYES
FILLES DE CADOUIN**

*
**

Table des matières

	Pages
Etre cistercien hors de l'ordre : Cadouin au XII^e siècle, par Alexis Grélois	2
Grandselve, fille émancipée de l'abbaye cistercienne de Cadouin, par Mireille Mousnier	25
L'abbaye cistercienne de Bonnevaux en Poitou, par Claude Garda	36
Que reste-t-il des abbayes-filles de Cadouin ? par Brigitte et Gilles Delluc	47
Les premiers accords de l'ordre de Cîteaux et de la ville de Toulouse au sujet du suaire de Cadouin, par Louis Grillon	71

*
**

En couverture : Carte d'Alexis Grélois.
*La pénétration cistercienne entre Loire et Ebre
et les Géraldiens vers 1144*
(voir en page 22).

La question « *et quid de Caduno ?* » pourrait donc s'interpréter de la manière suivante : quand Cadouin devint-elle cistercienne ? En 1119, quand un abbé vint de Pontigny, ou en 1201, quand la communauté reconnut enfin l'autorité du chapitre général ? Pendant des siècles, les historiens⁴ ont tranché en faveur de la première date, poussés tant par la documentation dont ils disposaient que par leurs *a priori* favorables aux cisterciens.

Cependant, depuis une vingtaine d'années, l'historiographie cistercienne connaît une profonde évolution, surtout en ce qui concerne le XII^e siècle ; d'une part, l'idéal d'unanimité professé dans l'ordre n'empêchait pas l'existence de différences certaines en son sein, dans des domaines tels que la liturgie, la copie de manuscrits ou l'écriture de l'histoire⁵. D'autre part, il ne faut pas se représenter l'ordre de Cîteaux comme un organisme centralisé créé en un jour, mais au contraire comme le fruit d'une évolution lente, qui dura plus d'un siècle et qui vit progressivement se mettre en place des modes de vie, une liturgie, des institutions, une réglementation, etc.⁶ ; d'ailleurs, la notion d'ordre religieux telle que nous la connaissons se mit en place progressivement, parallèlement à l'ordre de Cîteaux lui-même, tout au long du XII^e siècle. Enfin, les historiens insistent maintenant fortement sur le fait que l'ordre a grandi dans une très large part grâce à la reprise d'établissements religieux déjà existants : ermitages, monastères bénédictins ou communautés de chanoines⁷.

Il convient donc de replacer l'exemple de Cadouin en marge de ce contexte de formation lente de l'ordre cistercien. « En marge », parce que cette abbaye appartenait en fait, comme nous essayerons de le montrer, à un groupe de communautés qui se situaient à l'origine aux frontières du monachisme cistercien et qui petit à petit s'agrégèrent — ou non — à l'ordre.

De surcroît, on a trop tendance à vouloir tirer Cadouin du côté cistercien, sans voir, d'une part, que d'autres formes de vie religieuse ont marqué son premier siècle d'existence et sans chercher à comprendre, d'autre part, ce que l'expérience monastique menée dans ce monastère au XII^e siècle a pu avoir d'original, avant la normalisation du XIII^e siècle. Plutôt qu'à la question de savoir quand, juridiquement, Cadouin a appartenu à l'ordre cistercien — d'un intérêt somme toute limité —, on s'attachera à reconstituer la façon dont les ermites groupés autour de Gérard de Sales ont évolué vers la vie monastique en général, puis vers Cîteaux en particulier. Vers quels modèles se sont-ils dirigés ? Dans quelle mesure ont-ils été influencés par eux et, inversement, comment se les sont-ils appropriés, comment les ont-ils adaptés à leurs possibilités et à leurs besoins ?

1. Cadouin, Fontevraud et Cîteaux du vivant de Gérard de Sales (1113-1120)

La fondation de Cadouin et de ses premières filles s'inscrit dans un vaste mouvement de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle, qui vit certains clercs abandonner leurs communautés d'origine pour essayer de retrouver au fin fond de forêts la dure vie des Pères du Désert, fondateurs du monachisme. Mais ces ermites⁸ étaient aussi des prédicateurs itinérants et les forêts médiévales étaient loin d'être désertes comme aujourd'hui⁹, ce qui explique que rapidement se soient formés des groupes parfois très importants autour de ces personnalités

4. MANRIQUE, *loc. cit.*, Leopold JANAUSCHEK, *Originum cisterciensium, tomus I (solus editus)*, Ridgewood (New Jersey) : The Gregg Press, 1964 [réimpr. anastatique de la 1^{ère} éd. Vienne, 1877], p. 7-8.

5. Jean-Baptiste AUBERGER, *L'unanimité cistercienne primitive : mythe ou réalité ?*, Cîteaux - Commentarii Cistercienses, *Studia et documenta* 3, Achel, 1986.

6. Constance W. BERMAN, *The cistercian evolution. The invention of a Religious Order in the Twelfth Century*, Philadelphie, 2000. Je n'ai pris connaissance de cet ouvrage qu'à la fin de la rédaction du présent article.

7. René LOCATELLI, « L'expansion de l'ordre cistercien », dans *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité. Colloque de Lyon-Cîteaux-Dijon, Sources chrétiennes* 380, Paris : Cerf, 1992, p. 103-140.

charismatiques. Ces derniers durent alors organiser la vie de leurs communautés ; la mort approchant, certains inventèrent de toutes pièces de nouvelles formes de cénobitisme, tandis que d'autres se rapprochaient d'institutions déjà existantes ¹⁰.

Malheureusement pour l'historien, la nature de la documentation fait que la plupart des fondations érémitiques ne nous apparaissent qu'au cours de ce processus de transformation en communautés régulières, ou tout au moins lorsqu'après une phase informelle, la communauté se fixe en un lieu dont elle acquiert officiellement la jouissance, voire la propriété, ce qui est le cas de Cadouin. Il n'en demeure pas moins que le statut des compagnons de Géraud de Sales était encore mal défini lorsque Robert d'Arbrissel abandonna à ce dernier les biens situés dans la forêt de Cadouin qui lui avaient été donnés vers 1114.

Des liens étroits semblent avoir uni Robert d'Arbrissel et les fondateurs de Cadouin ¹¹. Le premier qualifia en effet Géraud de « vénérable maître, mon compagnon très amical parmi mes proches ¹² » et signala que celui-ci et ses compagnons avaient acquis et bâti le Val-Seguïn en son nom ¹³. Il semble d'ailleurs que les caduiniens n'aient pas été les seuls parmi les disciples de Robert à profiter de sa renommée pour recevoir des dons ¹⁴.

Il faut à cet égard noter que Géraud fut le plus souvent désigné dans les trois premiers actes du cartulaire comme « prieur de Sales », ce qui laisse entendre qu'il avait déjà organisé une communauté religieuse dans ce hameau situé à seulement cinq kilomètres de la future abbaye ¹⁵. On peut penser que, comme beaucoup de fondations semblables, celle-ci aurait connu des débuts purement informels, après quoi Géraud aurait commencé à l'organiser en prieuré. Mais elle ne possédait pas de droit de propriété sur les terres qu'elle occupait, ce qui rendait sa situation fort précaire. Lors de l'un de son passage à Périgueux, Robert d'Arbrissel aurait confié les terres qu'il venait de recevoir à Géraud, qu'il connaissait probablement comme prédicateur itinérant et comme délégué de l'évêque Pierre II de Poitiers. Ainsi, l'avenir des ermites installés à Sales s'annonçait sous un jour plus favorable, à condition toutefois qu'ils demeurent maîtres de leur destin.

-
8. Pour l'importante bibliographie consacrée à l'érémitisme, on se reportera à *L'ereimitismo in Occidente nei secoli XI e XII. Atti de la seconda Settimana internazionale di studio, Mendola, 30 agosto-6 settembre 1962. Miscellanea del Centro di Studi medioevali* 4, Milan : Vita e Pensiero, 1963, ainsi qu'à : *Le Choix de la solitude. Parcours érémitiques dans les pays d'Occident, Médiévaux*, 28 (1995), en particulier Sofia BOESCH GAJANO, Cécile CABY, Odile REDON, « Bibliographie (1963-1994) », p. 113-117.
 9. Voir par exemple Catherine SANTSCHI, « La solitude des ermites. Enquête en milieu alpin », *Médiévaux*, 28 (1995), p. 25-40. Dans le cas de Cadouin, nous connaissons même le nom des *forestarii* voisins de l'ermitage primitif (*Cart.* n° 1).
 10. Sur ce processus, voir Henrietta LEYSER, *Hermits and the new monasticism : a study of religious communities in Western Europe 1000-1150*, Londres-Basingstoke : Macmillan Press, 1984.
 11. Même s'il est impossible, pour des raisons de chronologie, que Robert ait été le maître spirituel de Géraud pendant son adolescence, comme le prétend la *Vie* (§3). Voir Marie-Odile LENGLET, « La biographie du bienheureux Géraud de Sales », *Cîteaux*, 29¹⁻² (1978), p. 19-20.
 12. « *Geraldo de Salis, venerabili magistro, socio meo inter necessarios amicissimo* » (*Cart.* n° 4). Le terme de *magister*, fréquemment employé pour désigner le chef d'un groupe d'ermites, rappelle que nombre d'entre eux avaient reçu une éducation soignée, comme Robert d'Arbrissel, Étienne d'Aubazine, Gaucher d'Aureil ou Geoffroy du Chalarud (Ludo MILIS, « Ermites et chanoines réguliers au XII^e siècle », *Cahiers de civilisation médiévale. X^e-XII^e siècles*, 22 (1979), p. 46-47).
 13. « *locum de Seguini valle quem ipse Geraldus cum suis commilitonibus sub mei persona adquisiverat et adquisitum edificaverat* » (*Cart.* 4). Effectivement, Mainard de Beynac avait confirmé le don du Val-Seguïn « *in manu Geraldus, prioris de Salis* » (*Cart.* n° 1). Selon la *Chronique de Saint-Maixent* (éd. Jean VERDON, Paris : Les Belles Lettres, 1979, p. 182), la fondation de Cadouin remonterait à 1113.
 14. J. DE LA MARTINIÈRE, « Une falsification de document au XII^e siècle. Les démêlés de Lambert, abbé de la Couronne, avec Pétronille, abbesse de Fontevraud, au sujet d'Agudelle. 1115-1129 », *Le Moyen Âge. Revue d'histoire et de philologie*, 2^e série, 15 (1911), p. 1-43.
 15. Il faut noter aussi parmi les premiers donateurs de Gui de Sales et de son frère Hélie (n° 2). Gui et Hélie, ainsi qu'un certain Itier de Sales apparaissent aussi comme témoins dans le cartulaire (n° 1 et 8). Il peut s'agir soit de disciples de « Géraud, prieur de Sales », soit des seigneurs du hameau du même nom, soit de parents de ce dernier. Les deux dernières hypothèses sont les plus probables, puisque la *Vie* (§1) indique que Géraud était né dans une famille de nobles périgourdins.

Cette hypothèse permettrait d'expliquer que le quatrième acte de l'histoire de Cadouin ressemble fort à un divorce à l'amiable, à une séparation d'avec Robert et le modèle de monachisme qu'il avait peu à peu édifié. N'oublions pas en effet que les dons faits à Robert par le chapitre Saint-Front de Périgueux ou par Guillaume de Biron s'adressaient d'abord aux moniales de Fontevraud¹⁶. Il est bien connu que, même si Robert avait fondé un chapitre de chanoines réguliers à La Roë en 1095, sa prédication avait surtout converti des femmes, ce qui l'avait conduit à mettre en place un modèle de monachisme fort original dans lequel les hommes, par humilité¹⁷, étaient soumis à l'autorité des moniales. Le succès fut d'autant plus vif que Robert fut le premier à offrir une réponse originale aux vocations féminines si nombreuses à l'époque¹⁸. Il eût donc été logique que Cadouin devînt un prieuré de religieuses dépendant du célèbre monastère de Fontevraud, fondé en 1101 et devenu abbaye précisément en 1115. D'ailleurs, d'après la *Vie* de Géraud de Sales, le bienheureux aurait participé à la fondation de deux prieurés fontevristes, Tusson et Boubon¹⁹.

Mais le petit groupe d'ermites qui s'était formé à Cadouin n'entendait probablement pas se soumettre à la supérieure de Fontevraud et à une prieure désignée par elle. De fait, en plusieurs endroits, l'assujettissement croissant des frères aux religieuses devint rapidement insupportable aux disciples de Robert d'Arbrissel et certains n'hésitèrent pas à prendre leurs distances avec son entreprise. Avant 1111, un frère de Fontevraud, Roger, avait abandonné un sanctuaire situé en Saintonge à un solitaire, Aymar, qui y fonda en 1112 le monastère de Fontdouce²⁰. De même, peu avant 1115, un Angoûmois du nom de Lambert préféra devenir abbé de la Couronne et donner à cette communauté de chanoines augustins le lieu d'Agudelle qu'il avait pourtant reçu comme représentant de Robert²¹.

La crise s'étendit aussi à Fontevraud même, où elle éclata pendant l'été 1115. Voyant qu'ils avaient commencé d'eux-mêmes à changer de règle de vie, leur maître spirituel n'hésita pas à proposer aux frères de les autoriser à en choisir une autre, mais la quasi-totalité d'entre eux refusa cette offre²². Le 28 octobre, Pétronille de Chemillé devenait abbesse, ce qui consacrait définitivement l'assujettissement des frères aux moniales²³.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer l'acte du 11 juillet 1115, rédigé à Fontevraud, par lequel Robert d'Arbrissel, avec l'accord de Pétronille, abandonna Cadouin à Géraud de Sales et ses compagnons. En particulier, il est remarquable que Robert ait laissé aux ermites périgourdins le libre choix d'une norme de vie, du moment que ce fût pour lutter au nom du Seigneur²⁴, ce qui rappelle la proposition faite aux religieux de Fontevraud.

16. *Cart. n° 1-3* ; « *ad sustentationem sanctimonialium in ecclesia Fontis-Ebraldi omnipotenti Deo servientium* » précisent même les chanoines de Saint-Front (*Cart. n° 2*).

17. Jean-Marc BIENVENU, « Origines et évolution, au XII^e siècle, de la mixité d'un ordre double : Fontevraud », *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux, Actes du Premier Colloque International du C.E.R.C.O.M., Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985, C.E.R.C.O.R. Travaux et recherches 1*, Saint-Étienne : C.E.R.C.O.R.-Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991, p. 62-66 ; Jacques DALARUN, *L'impossible sainteté. La vie retrouvée de Robert d'Arbrissel (v. 1045-1116) fondateur de Fontevraud*, Paris : Cerf, 1985, p. 191-200 ; *ID.*, *Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud*, Paris : Albin Michel, 1986, p. 152-155.

18. Michel PARISSÉ, « Fontevraud, monastère double », dans Michel PARISSÉ, Kaspar ELM, éd., *Doppelklöster und andere Formen der Symbiose männlicher und weiblicher Religiosen im Mittelalter, Berliner Historische Studien 18*, Berlin : Duncker & Humblot, 1992, p. 135-147.

19. §12. Le §17 rapporte une visite de Géraud à Fontevraud. L'un de ses frères, Grimaud, aurait été chapelain de Tusson puis prieur des Châtelliers, abbé des Alleuds et évêque de Poitiers, avant d'être enterré à Fontevraud (§15). L'identité entre le frère de Géraud et l'évêque de Poitiers est toutefois mise en doute par M.-O. LENGLET, *art. cit.*, p. 37-38.

20. *De origine monasterii Fontis Dulcis*, dans BOUQUET, *Recueil des Historiens de la France*, XIV, Paris, 1806, p. 524-525. Fontdouce figure dans la *Chronique de Saint-Maixent (ed. cit., p. 190)* parmi les fondations de Géraud de Sales.

21. J. DE LA MARTINIÈRE, *art. cit.*

22. *P.L.* 157, col. 1056-1059.

23. Jean-Marc BIENVENU, *art. cit.*, p. 67 et *ID.*, *L'étonnant fondateur de Fontevraud. Robert d'Arbrissel*, Paris : Nouvelles Éditions Latines, 1981, p. 126-144.

24. « *ut ibidem sub cujuslibet dominice clientele norma militent* » (*Cart. n° 4*).

L'un des premiers choix opérés par les ermites de Cadouin fut donc le refus d'une forme de monachisme dominé par les femmes, et plus généralement du monachisme féminin. En effet, force est de constater que, contrairement à nombre de communautés d'origine érémitique, comme Aubazine, Silvanès²⁵, Savigny, Prémontré ou Arrouaise, mais aussi Molesme, et même Cîteaux, Pontigny et Clairvaux²⁶, Cadouin et ses filles ne semblent pas avoir été liés avec un monastère de femmes²⁷. Il semble en fait qu'un partage des tâches, tacite ou non, ait existé entre Robert et Géraud ainsi que leurs successeurs : au premier serait revenu le soin de veiller sur les fondations destinées aux femmes, et au second sur d'autres réservées aux hommes²⁸. Notons pour finir que, d'une part, le Périgord méridional présente une exception au milieu de la France de l'Ouest, fortement marquée par l'emprise de Fontevraud, et que, d'un autre côté, les fondations de Géraud de Sales doivent donc être replacées parmi l'ensemble plus vaste des fondations monastiques et canoniales liées à Robert d'Arbrissel mais qui refusèrent la tutelle de Fontevraud.

Nous avons vu précédemment que ce dernier avait laissé à ses anciens disciples le libre choix d'une règle. Dès cette époque, Géraud semble avoir été convaincu par les bienfaits du modèle cénobitique. Alors que dans les années 1130-1140 d'autres anciens ermites comme Étienne d'Aubazine en Limousin et Pons de Leyrat, fondateur de Silvanès en Rouergue, seraient tentés par la Chartreuse où l'on avait réussi à conjuguer l'idéal érémitique et une organisation de type cénobitique, les ermitages géraldiens évoluèrent très rapidement vers le monachisme²⁹.

De fait, un autre modèle de vie monastique venait d'arriver de Bourgogne, probablement grâce aux légats pontificaux et aux évêques. En effet, entre 1117 et 1120, plusieurs fondations de Géraud de Sales optèrent pour les « institutions des frères de Cîteaux » : Fontdouce³⁰ et Grandselve³¹ en 1117, Cadouin en 1119, Dalon en 1120, Bonnevaux en 1124³², Le Bournet³³

25. Les ermites de Silvanès hésitèrent entre se faire cisterciens, devenir chartreux ou fonder un monastère de religieuses (Ginette BOURGEOIS, Alain DOUZOU, *Une aventure spirituelle dans le Rouergue méridional au Moyen Âge. Ermites et cisterciens à Silvanès. 1120-1477*, Paris : Cerf, 1999, p. 29).

26. Rappelons que dès les années 1110-1130, les cisterciens participèrent à la création de plusieurs monastères féminins : Bernard de Clairvaux joua ainsi un grand rôle auprès des moniales de Jully, dont la seconde prieure n'aurait été autre que sa propre sœur, Humbeline, tandis qu'Étienne Harding favorisa vers 1125 l'installation à quelques kilomètres seulement de Cîteaux d'une abbaye féminine, Le Tart, qui observait les coutumes cisterciennes. À la fin du XII^e siècle, environ 150 communautés de moniales dispersées dans toute l'Europe observaient les « usages des frères de Cîteaux » et, parmi ces communautés, un nombre conséquent vivait en association plus ou moins étroite avec des abbayes cisterciennes masculines (voir la récente mise au point de Constance W. BERMAN, « Were There Twelfth-Century Cistercian Nuns ? », *Church History*, 68 (1999), p. 824-864).

27. Il faut attendre 1268 pour voir mentionné un prieuré féminin dans la dépendance de Cadouin à Saint-Laurent-la-Vallée ; il s'agit d'ailleurs de sa seule attestation (MAUBOURGUET, *Périgord*, p. 177).

28. La *Vie* de Géraud rapporte comment celui-ci convertit une prostituée de Saint-Maixent et la fit entrer à Fontevraud (§21). Ce partage entre Géraud et Robert expliquerait par ailleurs le fait que le Poitou ou la Guyenne et, d'une manière générale, les régions entre Loire et Adour, dans lesquelles l'ordre cistercien n'a pu s'implanter solidement — comme on le verra plus loin — qu'en reprenant des communautés masculines fondées par Géraud et ses successeurs, n'ont pas compté de communautés de moniales cisterciennes au Moyen Âge. Par ailleurs, le refus de la soumission à Fontevraud pourrait s'expliquer par la misogynie exacerbée d'une partie du clergé aquitain, bien mise en valeur par l'hagiographie (Jacques DALARUN, *Robert d'Arbrissel...*, *op. cit.*, p. 128-141), ou encore par l'absence de femme dans la communauté primitive de Cadouin.

29. D'autre part, les caduiniens ne semblent pas avoir été tentés de conserver un mode de vie érémitique, comme ce fut le cas ailleurs : à Fontaine-Géhard, les ermites résistèrent de 1147 à 1210 aux tentatives pour les faire évoluer vers le monachisme (Guy-M. OURY, « Les survivants des ermites du Bas-Maine : le groupement de Fontaine-Géhard », *Revue Mabillon*, 61 (1988), p. 355-372). Vers 1134, Galand de Reigny, un moine cistercien dont la communauté était d'origine érémitique, écrivit à saint Bernard pour lui demander de prévenir tout retour en arrière (*Parabolaire, epi. fin.*, 2 ; éd. Colette FRIEDLANDER, Jean LECLERCQ, Gaetano RACTI, Paris : Cerf, 1992, coll. « Sources chrétiennes » 378, p. 144-146).

30. « [Anno] ab incarnatione Domini MCXVII [...] secundum regulam B. Benedicti et instituta Cisterciensis cenobii vivere deliberantes, anno predicto abbatiam per Dei gratiam feliciter constituerunt. » (éd. J. MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti...*, t. V, Paris, 1713, p. 687, repris dans BOUQUET, *loc. cit.*). Fontdouce aurait fondé Tenaillé peu après (G.C., II (1725), col. 1121).

31. G.C., XIII (1785), *instr.*, col. 15.

32. G.C., II, col. 1360.

33. La G.C. (II, col. 1050) considère de ce fait Bournet comme un monastère cistercien, en s'appuyant sur un privilège du pape Eugène III.

etc. Le père fondateur semble lui-même avoir fait ce choix, puisqu'il vint en personne donner ces institutions à l'abbaye de L'Absie, en Poitou, le 6 avril 1120, quelques jours avant sa mort, en présence des abbés de Cadouin et du Bournet³⁴. Le succès du modèle cistercien s'explique probablement par l'alliance entre un mode de vie austère qui fit parfois qualifier d'ermites les premiers moines de Cîteaux, et une tradition d'organisation héritée de la règle de saint Benoît, de Molesme et même de Cluny.

S'agissait-il pour autant nécessairement d'une intégration officielle à l'ordre cistercien ? Non. On en a la preuve dans le fait que la plupart de ces abbayes eurent à subir bien plus tard un processus officiel d'incorporation tandis que L'Absie, Le Bournet et Fontdouce, bien qu'ayant donc adopté les institutions de Cîteaux, n'appartinrent jamais à l'ordre.

Le cas de Cadouin est plus difficile à trancher. En effet, certaines chronologies officielles de l'ordre donnent pour date d'intégration le 28 octobre 1119 et le *Ménologe* précise que Pontigny aurait envoyé à Cadouin deux moines dont l'un, Henri, aurait été le premier abbé de la communauté³⁵.

Cependant, l'hypothèse d'une incorporation aussi précoce repose sur des arguments qui doivent être discutés. Remarquons tout d'abord que les chronologies ne constituent pas des sources fiables : les manuscrits divergent parfois fortement³⁶, d'autant qu'il s'agissait de documents à caractère honorifique et juridique, destinés à fixer les ordres de préséance à l'intérieur de l'ordre, ce qui autorisait des réaménagements ultérieurs en fonction de rapports de force. On en a la preuve avec Dalon, officiellement intégré en 1162, mais qui demanda à être inscrit dans les chronologies à la date du 8 mai 1120³⁷.

Un argument fréquemment avancé en faveur d'une affiliation le 28 octobre 1119 repose sur le nombre d'abbayes cisterciennes à cette date, mais ses fondements apparaissent extrêmement fragiles après un examen approfondi³⁸.

Par ailleurs, l'étude de la carte (n° 1) de l'ordre cistercien vers 1119-1120 montre qu'à cette date il s'agissait encore d'une petite congrégation limitée aux deux Bourgogne et à la Champagne et aux régions immédiatement avoisinantes³⁹ ; à cet égard, il ne faut pas oublier que vers 1127-1129 encore, saint Bernard écrivit à l'abbé de Preuilly pour le déconseiller d'envoyer des moines en Espagne ; Bernard ajoutait d'ailleurs que l'abbé de Pontigny, abbé-père de Preuilly, refuserait une telle aventure⁴⁰. Comme nous l'avons déjà signalé, quelques années plus tard, vers 1132, le même auteur parlait des caduiniens comme d'un ordre à part.

Que s'est-il passé exactement à Cadouin vers 1119 ? Il est probable qu'ayant appris par des légats ou des évêques l'existence en Bourgogne d'une expérience spirituelle et institutionnelle susceptible de leur fournir un modèle, Gérard de Sales et ses compagnons cherchèrent à se procurer des informations sur Cîteaux. Or, le premier abbé de Pontigny, Hugues de Vitry, semble avoir accueilli favorablement ceux qui désiraient imiter le mode de vie

34. « Anno ab incarnatione Domini MCXX [...] fundatum est cœnobium Sancte Mariæ Absie in primam abbatiam pagi Pictaviensis, secundum regulam S. Benedicti et institutum patrum probatissimorum Cistercienſium monachorum, a magistro venerabili Giraudo [...] et auctoritate virorum religiosorum, scilicet episcopi venerabilis Guillelmi Gisleberti et abbatis Cadunii et Borneti et aliorum multorum, tam religiosorum quam clericorum, nobilium personarum. » (G.C., II, 1380-1381).

35. Chrysostomos HENRIQUEZ, *Menologium cisterciense notationibus illustratum*..., Anvers, 1630, t. I, p. 11 et 161.

36. Maur COCHERIL avait ainsi donné deux exemples de ce type de divergences pour des abbayes espagnoles : pour Moreruela, 33 manuscrits offrent 4 dates de fondation différentes (1130, 1131, 1145 ou 1157) ; dans le cas de Valparaíso, 56 tables donnent 11 dates s'étalant de 1131 à 1189 (« La fondation de l'abbaye de Moreruela », dans *Études sur le monachisme en Espagne et au Portugal*, Paris-Lisbonne : Les Belles Lettres-Livraria Bertrand, 1966, p. 162 et 179). Or J.-M. CANIVEZ ne s'est appuyé que sur trois manuscrits pour confirmer l'affiliation en 1119 (art. « Cadouin », *D.H.G.E.*, 11 (1949), c. 118-122).

37. Marcel BERTHIER, « Gérard de Sales, ses fondations monastiques, leur évolution vers l'ordre cistercien à la fin du XII^e siècle », *B.S.H.A.P.*, 114¹ (1987), p. 41.

cistercien, même avec certains aménagements : il donna ainsi des coutumes largement inspirées de celles de Cîteaux aux chanoines de Saint-Loup de Troyes, aux moniales de Yerres, près de Paris, et, en compagnie de saint Bernard, à celles de Jully, en Champagne⁴¹.

Il est donc vraisemblable que Hugues ait reçu avec bienveillance les demandes venues de Cadouin et plus généralement des anciens compagnons de Gérard de Sales. L'envoi de moines vers une abbaye non-cistercienne semble poser problème car contraire à la *Charte de charité* fixant les principes unissant l'ordre. Il faut cependant remarquer qu'il est improbable que ce texte ait connu sa forme définitive — voire ait existé — lors des contacts entre Pontigny et Cadouin⁴². L'hypothèse d'un malentendu ne doit pas non plus être écartée : les cisterciens auraient estimé que l'envoi de moines établissait un lien institutionnel, contrairement aux cadouiniens ; ou bien encore, il est possible que, comme ce fut le cas plus tard pour Aubazine ou Silvanès, les moines envoyés de Pontigny en Périgord aient en fait été des ermites venus de Cadouin en Bourgogne pour s'initier à la vie monastique et qui auraient fait profession dans les mains de l'abbé Hugues.

Quoi qu'il en soit, ce qui s'est passé à Cadouin vers 1119-1124 ressemble en fait fort à la manière dont s'était diffusé aux X^e et XI^e siècle le monachisme clunisien : Cluny avait réformé un grand nombre de monastères, en y envoyant certains de ses moines, mais seule une partie de ces maisons avait gardé des liens institutionnels avec la grande abbaye bourguignonne, tandis que d'autres recouvraient leur indépendance, parfois à la faveur de la mort de l'abbé venu de Cluny, et devenaient même parfois chefs de congrégation, comme Farfa ou Hirsau⁴³.

38. Ce raisonnement repose sur deux types de sources : 1) la liste des abbayes cisterciennes donnée par L. JANAUSCHEK (*op. cit.*) qui fait de Cadouin la 10^e fille de Cîteaux ; or cette liste dépend essentiellement de chronologies modernes souvent contradictoires et l'auteur lui-même en avait signalé les faiblesses. La date de fondation (terme très ambigu) de nombre de monastères demanderait à être étudiée à frais nouveaux, quand cela est possible. 2) la croissance de l'ordre cistercien au début du XII^e siècle nous est connue par trois documents : a) selon le *Petit Exorde* (§18 ; éd. Jean de la Croix BOUTON, Jean-Baptiste VAN DAMME, *Les plus anciens textes de Cîteaux, Cîteaux - Commentarii Cistercienses, Studia et documenta* 2, Achel : Sinite Parvulos, 1985, p. 84) « moins de 8 ans » après que trente postulants se furent trouvés au noviciat de Cîteaux, « 12 monastères avaient été fondés » (*infra octo annos [...] XII cenobia constructa fuerint inventa*) ; le manuscrit Auxerre, B.M., 222 en donne une liste précise comprenant Cadouin, mais il s'agit d'un manuscrit datant du XVIII^e siècle et provenant de Pontigny (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, t. VI, Paris, 1887, p. 78-79), donc partiel et peu fiable. b) le nombre de filles de Cîteaux aurait été porté à 20 « moins d'une douzaine d'années » (*infra annos circiter duodecim*) après le même événement selon l'*Exorde de Cîteaux* (II, 10 ; *ibid.*, p. 113). Après Guillaume de Saint-Thierry (*Bernardi Vita I*, 19, P.L., 185, col. 237), la plupart des auteurs ont assimilé cette mention de la présence de 30 novices à l'entrée de Bernard de Fontaine, mais rien ne le justifie dans les documents primitifs (Jacques WINANDY, « Les origines de Cîteaux et les travaux de M. Lefèvre », *Revue bénédictine*, 67 (1957), p. 62-63). Dans le cas — hypothétique donc — où les deux premiers Exordes feraient référence à l'entrée de Bernard, une difficulté subsisterait, car la date d'entrée de Bernard (printemps 1112 ou 1113, cette dernière date étant la plus probable car citée dans les manuscrits les plus anciens) fait depuis la fin du XII^e siècle l'objet d'un débat acharné ; selon la date choisie, on aurait eu 13 abbayes cisterciennes (en comptant Cîteaux) en 1119 ou en 1120 et 21 en 1123/1124 ou en 1124/1125 ; le fait que le *Petit Exorde* ne mentionne pas l'approbation de la *Charte de charité* par le pape Calixte II le 23 décembre 1119 incite cependant à préférer la première date. Par comparaison, les chiffres donnés par JANAUSCHEK sont de 12 fin 1119, 15 fin 1120, 21 fin 1123, 26 en 1124/1125, en incluant Cadouin, Gondon et Bonnevaux. c) enfin, nous savons que dix abbés étaient aux côtés d'Étienne Harding lors du chapitre général de 1119 : « *Nos abbates illo tempore decem, sicut solemus Cistercium post annum venientes, rogabamus dominum abbatem Stephanum...* » Ce texte est intégré dans certains manuscrits de la bulle d'approbation de la *Charte de charité* par Calixte II (J. BOUTON, J.-B. VAN DAMME, *op. cit.*, p. 105 ; voir également J.A. LEFÈVRE, « La bulle "Apostolica sedis" pour Cîteaux avait-elle une souscription longue ? », *Revue bénédictine*, 74 (1964), p. 111-143). Il subsiste donc trop d'incertitudes pour que l'on puisse trancher sur ce point [d'autant plus que Mme BERMAN vient de démontrer que la datation de ces sources était à revoir].

39. La fondation de la première fille de La Ferté, Tiglieto près de Gènes, habituellement fixée en 1120, ne peut en fait être datée précisément avant 1126 (C. CABY, « Les cisterciens dans l'espace italien médiéval », dans *Unanimité et diversité*, p. 570). Il faut d'ailleurs remarquer que l'abbé de La Ferté se montra extrêmement réticent à l'idée de fonder Maizières, à seulement quelques kilomètres de son monastère, peu avant 1132 (*G.C.*, IV, *instr.*, col. 239).

40. *Ep. 75 (ed. cit.)*, p. 182.

41. Gaetano RACITI, art. « Hugues de Mâcon », *Dictionnaire de Spiritualité*, 7^e (1969), col. 887 ; Jean de la Croix BOUTON, « Saint Bernard et les moniales », dans *Mélanges saint Bernard. XXIV^e congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes*, Dijon, 1953, Dijon, [1954], p. 225-247.

42. J.-B. AUBERGER fait l'hypothèse que cette disposition aurait été prise à la suite des démêlés avec Cadouin (*op. cit.*, p. 32). L'hypothèse d'une existence de la *Charte de charité* dès les années 1110 repose en fait sur des manuscrits tous postérieurs à 1160 ; d'autre part, la charte relatant la fondation de Pontigny, qui y fait référence, date en fait d'après 1147 (Martine GARRIGUES, éd., *Le premier cartulaire de l'abbaye cistercienne de Pontigny*, Paris : Bibliothèque nationale, 1981, n^o 84).

43. Pour une présentation de l'*Ecclesia cluniacensis* au XI^e siècle, voir Dominique IOGNA-PRAT, *Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam. 1000-1150*, Paris : Aubier, 1998, p. 35-99.

Dans tous les cas, le souvenir de ces premiers contacts était resté vivant à Pontigny et devait être instrumentalisé par la suite pour légitimer les prétentions de cette abbaye. Inversement, Cadouin tenterait de nier l'apport de l'abbé Henri, attesté une dernière fois dans le cartulaire (n° 15) à la date du 11 mai 1124, en considérant Hélie (octobre 1124-après 1127) comme son premier abbé⁴⁴. S'il est donc difficile de prouver que Cadouin fut formellement intégré à l'ordre cistercien en 1119, il est en revanche facile de montrer la réalité de la rupture survenue vers 1124.

2. La formation d'un monachisme caduinien original (vers 1120-fin XII^e siècle)

Essayer de se représenter la vie des Caduiniens dans les années 1130-1180 permet de démontrer combien la référence à Cîteaux constituait davantage une simple pétition de principe en faveur d'un monachisme réformé que l'observance des règles édictées par les autorités cisterciennes.

Il faut tout d'abord répéter que la construction de l'ordre de Cîteaux n'en était encore qu'à ses premiers balbutiements en 1119. De ce fait, les emprunts que Cadouin était susceptible de lui faire demeuraient limités. En particulier, le droit cistercien se limitait alors probablement à des coutumes transmises oralement, voire à une version primitive de la *Charte de charité*, dont le but était d'organiser les relations entre les abbayes de l'ordre. L'originalité de la structure imaginée par les cisterciens était la suivante : l'ordre était constitué d'abbayes autonomes mais liées par des liens de paternité ; un système de contrôle réciproque et des chapitres généraux annuels assuraient l'unité de l'ordre.

Ce système fut peu à peu adopté par de nombreux ordres⁴⁵ (Arrouaise, Prémontré, La Chartreuse et même Cluny), y compris par certaines fondations de Gérard de Sales qui avaient constitué des congrégations : Dalon et Cadouin. Les abbés soumis à ce dernier monastère devaient se réunir pour un chapitre annuel attesté vers 1139-1143⁴⁶ et portaient, comme à Cîteaux, le titre de co-abbés⁴⁷. Dans le cartulaire, nous voyons ainsi agir aux côtés des autorités de Cadouin les abbés ou les prieurs de La Faise, de Gondon, de Fontguilhem (filie de Gondon) et d'Ardorel⁴⁸. Il faudrait ajouter à cette liste Grandselve, Bonnevaux (Poitou), Saint-Marcel (ou Sept-Fons), Valmagne, Sira puis Clariana du Jau⁴⁹.

44. La *Chronique de Saint-Maixent* (ed. cit., p. 190), compilée vers 1126 et complétée en 1141, considère en effet Hélie comme le premier abbé de Cadouin. On peut supposer que la disparition d'Henri en 1124 mit fin aux relations entre Cadouin et Pontigny, ce qui expliquerait que Gondon et Bonnevaux figurent dans les chronologies cisterciennes en 1119/1120 et 1123 (JANAUSCHEK, *op. cit.*, p. 8-11), alors que les autres monastères caduiniens y apparaissent bien après leurs dates de fondation. Les anciens ermites avaient ainsi rompu avec Fontevraud puis avec Cîteaux en moins de dix ans !

45. Selon Constance BERMAN, les premiers chapitres généraux annuels de Cîteaux n'auraient eu lieu que dans les années 1150. Dans ce cas, il faudrait admettre que cette institution n'est pas une création cistercienne, mais le produit d'une réflexion commune à divers instituts religieux réformés.

46. « *conventus annuus* » (Cart. n° 18).

47. Cart. n° 88 (1184, au sujet de l'abbé de Gondon).

48. Cart. n° 17 (Ardorel), 22 (La Faise), 28 (Gondon), 30 (Gondon, Fontguilhem), 33 (La Faise, Ardorel), 56 (La Faise), 88 (Gondon), 94 (Gondon), 104 (Gondon), 138 (Gondon).

49. Il est possible que Bouillas ait fait brièvement partie de cet ensemble, puisque la première donation fut adressée à l'abbé de Gondon (*G.C.*, I (1715), col. 1023) mais ce monastère fut rapidement agrégé à l'ordre cistercien, dans la dépendance de l'Escaledieu. On peut par ailleurs se demander si la conception que nous nous faisons actuellement de la composition de la congrégation de Cadouin, en supposant en particulier des rapports de filiation, ne dérive pas au moins partiellement de la forme qu'elle devait prendre après l'intégration à l'ordre cistercien.

On voit donc que l'intérêt institutionnel du système cistercien n'avait pas échappé aux moines de Cadouin. Pour autant, ces derniers gardaient vraisemblablement des contacts avec d'autres fondations de géraldiennes, ce qui est attesté dans le cas du Bournet⁵⁰. Par ailleurs, il est bien connu que Cadouin s'entoura rapidement d'une série de prieurés, en contradiction avec les principes de l'ordre cistercien.

L'oraison constitue la première tâche des moines. Nous savons à ce sujet que les cisterciens attachaient une grande importance à l'uniformité de la liturgie entre les diverses maisons de leur ordre. Le premier à affirmer cette exigence fut Étienne Harding, troisième abbé de Cîteaux.

Or, en 1789, quelques manuscrits de Cadouin ont pu être sauvés des flammes⁵¹. Manifestement, la liturgie pratiquée dans cette abbaye au temps où elle demeurait indépendante était mixte. On rencontre ainsi des manuscrits antérieurs à 1100, dont un sacramentaire suivant les usages de l'église de Cahors, datant du X^e siècle, et un autre du XI^e provenant du prieuré Saint-Aignan de Chalais⁵². Ces livres furent probablement donnés à Cadouin peu après sa fondation. L'apport cistercien vers 1119 est également certain : un bréviaire caduinien, copié peut-être en Périgord vers 1120-1140, constitue ainsi aujourd'hui l'un des meilleurs témoins de la liturgie voulue par Étienne Harding pour Cîteaux. Il s'agit cependant d'un manuscrit que l'on pourrait qualifier lui aussi de mixte : si la structure de l'office et le calendrier sont cisterciens, les antiennes et les répons ne le sont pas⁵³. D'une manière générale, le service divin célébré à Cadouin mélangeait des usages typiquement aquitains et d'autres venus de Cîteaux *via* Pontigny ; encore au XIV^e siècle, Cadouin célébrait les fêtes propres à Saint-Front de Périgueux. Les manuscrits liturgiques illustrent d'ailleurs bien l'éloignement entre Cadouin et Pontigny après 1124 : comme ceux de Dalon⁵⁴, les moines périgourdiens continuèrent longtemps à utiliser la liturgie instituée vers 1112 par saint Étienne Harding, alors que saint Bernard avait introduit une réforme du chant cistercien peu avant 1147.

Selon de nombreux auteurs, l'architecture de l'abbatiale témoigne encore de nos jours des mêmes phénomènes. En effet, cette église, consacrée le 3 octobre 1154 (ce qui ne signifie nullement qu'elle ait été achevée⁵⁵), présente une abside arrondie, des chapiteaux historiés et une coupole qui la rattachent davantage aux styles saintongeais, poitevins et périgourdin qu'à Cîteaux, même si l'unité architecturale et esthétique des églises cisterciennes n'a pas été aussi grande qu'on l'a prétendu⁵⁶. Il n'en demeure pas moins que le dépouillement de Cadouin relève de l'aspiration à la pauvreté et à l'austérité qui caractérise la réforme ecclésiastique de la fin du XI^e et du début du XII^e siècle en général, d'autant plus que l'on retrouve dans l'architecture de cette abbatiale la parenté dont nous avons déjà parlé avec les autres fondations masculines de Robert d'Arbrissel et plus largement avec les chanoines réguliers de l'espace aquitain⁵⁷.

50. *Cart. n° 78*. De même, des abbés des Alleuds, des Châtelliers et de Fontduoue apparaissent comme témoins dans des chartes de l'Abbie (Bélisaire LEDAIN, éd., *Cartulaires et chartes de l'abbaye de L'Abbie*, Archives historiques du Poitou 25, Poitiers : Typographie Oudin, 1895, p. 64, 85, 102).

51. Cf. Solange CORBIN, « Le fond manuscrit de Cadouin », supplément au *B.S.H.A.P.*, 81 (1954). Les identifications proposées par S. CORBIN ont fait l'objet de sévères critiques de la part des auteurs cités dans les deux notes suivantes.

52. Robert AMIET, « Un sacramentaire de Cahors (X^e siècle) à l'usage de l'Abbaye de Cadouin », *B.S.H.A.P.*, 110 (1983), p. 125-152 ; *Id.*, « Les livres liturgiques manuscrits et imprimés des diocèses de Périgueux et de Sarlat », *B.S.H.A.P.*, 112 (1985), p. 137-140. Il s'agit des manuscrits Périgueux, A.D. Dordogne, 157 et BnF, lat. 821.

53. Chrysogonus WADDELL, *The Twelfth-Century Cistercian Hymnal*, *Cistercian Liturgy Series 1*, Trappist (Kentucky) : Gethsemani Abbey, t. I, p. 33-41. Manuscrit Périgueux, A.D. Dordogne, 163.

54. *La Vie de saint Étienne d'Aubazine* (II, 13) relate la déception des moines de cette abbaye quand ils s'aperçurent que les manuscrits liturgiques qu'ils étaient allés copier à Dalon n'étaient plus en vigueur dans l'ordre cistercien.

55. La consécration d'une église n'implique nullement la fin des travaux, puisqu'il suffit qu'un autel soit apte au service divin (Benoît CHAUVIN, « Le plan bernardin : réalités et problèmes », dans *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité...*, *op. cit.*, p. 346-347).

Il est difficile d'aller plus avant dans l'étude de la spiritualité vécue à Cadouin au XII^e siècle. La *Vie de Géraud de Sales* nous dépeint un prédicateur à la dévotion essentiellement tournée vers le Christ, comme bon nombre d'ermites contemporains. Le fait que l'église ait été dédiée à la Vierge (et non, par exemple, à la Trinité comme à Savigny) pourrait être interprété comme un signe d'adhésion à Cîteaux, puisque la *Charte de charité* prévoyait que toutes les abbayes de l'ordre seraient vouées à Marie, mais il ne faut pas oublier qu'il en était de même dans toutes les fondations géraldiennes⁵⁸ ainsi qu'à Fontevraud. Il s'agit là encore d'une marque d'appartenance au monachisme réformé.

D'autre part, il est intéressant d'essayer de situer Cadouin dans son environnement régional, en étudiant, d'après le peu qui subsiste du chartrier de l'abbaye, les donateurs ainsi que les témoins figurant dans les actes de l'abbaye. Compte tenu de ce qui vient d'être dit, il n'est guère surprenant de ne trouver aucune mention de cisterciens. En revanche, on rencontre plusieurs communautés canoniales ou bénédictines (Sarlat, Paunat, Pontaut⁵⁹) proches. En particulier, les moines de Cadouin étaient étroitement liés aux chanoines de Saint-Front de Périgueux, de Saint-Cyprien et de Saint-Avit-Sénieur⁶⁰ où, selon la tradition rapportée par sa *Vie* (§4-6), Géraud de Sales avait commencé sa carrière religieuse.

Il existait probablement une grande parenté entre ces quatre maisons. Cadouin se singularisait certes par le choix de la vie monastique, mais il semble qu'une majorité de moines était prêtres ou diacres⁶¹. La possession d'églises desservies par des moines n'était donc pas une concession au monachisme traditionnel, mais au contraire l'expression d'une vocation religieuse tournée vers l'apostolat, héritée du passé canonial et érémitique de Géraud, à une époque où la qualité du bas-clergé laissait beaucoup à désirer⁶².

De fait, le monachisme caduinien était davantage ouvert sur le monde extérieur qu'à Cîteaux, en particulier dans la structure de la communauté monastique : à plusieurs reprises, les chartes citent les moines, les frères (c'est-à-dire les convers) et les familiers de Cadouin⁶³, serfs de l'abbaye. L'origine de ces derniers est vraisemblablement la suivante : dès le début du XII^e

56. Le plan « bernardin » à chevet plat n'a dominé dans l'ordre cistercien que pendant les années 1135-1153 et de nombreuses abbayes cisterciennes du sud et de du centre de la France ainsi que d'Espagne datant du XII^e siècle présentent une abside ronde (*ibid.*, p. 314-321). Le chœur et le transept à coupole surmontée d'un clocher de Cadouin se rapproche de ceux de Boschaud, fille des Châtelliers (Claude ANDRAULT-SCHMITT, « L'abbaye de Boschaud », dans *Congrès archéologique de France, 156^e session 1998, Périgord*, Paris, 1999, p. 105-117) ; en revanche, elle se distingue de la plupart des églises bâties par des géraldiens (qui présentent des chevets plats et des vaisseaux très étroites, sans collatéraux et très allongée, comme La Faise) par sa nef, très certainement postérieure au chœur et peut-être construite en deux campagnes, très large, rappelle celle de La Couronne (Marylise ORTIZ, « L'abbaye Notre-Dame de la Couronne. Les parties médiévales » dans *Congrès archéologique de France, 153^e session 1995, Charente*, Paris, 1999, p. 189-208), ce qui est probablement lié à l'existence d'un pèlerinage. Quant à la façade, elle présente des ressemblances avec celle (détruite) de La Faise (Jacques GARDELLES, « L'abbaye cistercienne de Faise (Gironde) », *Bulletin monumental*, 141 (1983), p. 9-10) et de Tenaille. Il semble donc que l'architecture de Cadouin doive être replacée, elle aussi, dans le groupe des fondations monastiques et canoniales aquitaines de la première moitié du XII^e siècle.

57. Sur les ressemblances entre Fontdouce, Dalon et leurs dépendances, voir Claude ANDRAULT-SCHMITT, « Des abbayes du "Désert". Les églises des successeurs de Géraud de Sales dans les diocèses de Poitiers, Limoges et Saintes (1160-1220) », *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers*, 5^e s., 8^e (1994), p. 91-172.

58. Mireille MOUSNIER, « L'abbaye cistercienne de Grandelve du XII^e au début du XIV^e siècle », *Cîteaux*, 34 (1983), p. 61.

59. *Cart. n^{os} 16* (Sarlat), 19 (*id.*), 31 (Paunat), 69 (*id.*), 72 (Pontaut).

60. *Cart. n^{os} 1* (Saint-Avit-Sénieur, Saint-Cyprien), 12-13 (Saint-Front), 19 (Saint-Avit-Sénieur), 22 (Saint-Avit-Sénieur, Saint-Cyprien), 26 (Saint-Cyprien), 37 (*id.*), 40 (*id.*), 41 (*id.*), 69 (Saint-Front), 91 (Saint-Avit-Sénieur), 93 (*id.*), 111 (Saint-Front), 140 (Saint-Avit-Sénieur).

61. Dans une charte datée du 3 février 1189, figurent comme témoins cinq convers et six moines, dont cinq sont prêtres (*Cart.*, n^o 136). Le 22 du même mois, apparaissent huit moines, dont six prêtres et deux diacres (*ibid.*, n^o 137). Il s'agit peut-être là d'un trait propre à toutes les fondations de Géraud de Sales : en 1120, les premiers moines de L'Absie furent ainsi qualifiés collectivement de clercs (« *primus abbas et clerici insimul sexdecim, in monastico habitu consecrati sunt* », *G.C.*, II, c. 1380-1381). Un prieuré de Cadouin, Aillac, accueillit peut-être une communauté de chanoines au XII^e siècle (MAUBOURGUET, *Périgord*, p. 55-56).

62. Cf. Jean SIGALA, *Cadouin en Périgord*, Bordeaux : Delmas, [1950], p. 52. Fontguilhem possédait ainsi sept paroisses (Élisabeth TRAISSAC, « Les abbayes cisterciennes de Fontguilhem et du Rivet et leur rôle dans le défrichement médiéval en Bazadais », *Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde*, n. s., 9^e (1960), p. 141-158).

63. N^{os} 23, 54, 137.

siècle, Cadouin n'était pas un désert et plusieurs familles y vivaient de l'exploitation de la forêt ; par la suite, l'exploitation des terres rendit nécessaire l'appel à de la main-d'œuvre supplémentaire, avant même la construction des bastides. Manifestement, les moines de Cadouin n'ont pas cherché à chasser leurs voisins, comme le firent certains cisterciens dans le Jura, dans le Languedoc ou en Angleterre, mais au contraire à les intégrer dans leur communauté.

Pour conclure sur cette deuxième période de l'histoire de Cadouin, il faut souligner deux points. Tout d'abord, il faut constater qu'après avoir été chercher à Pontigny un modèle pour organiser leur vie monastique, les caduiniens n'ont pas éprouvé le besoin de s'y conformer absolument. Ceci s'explique aisément si l'on considère l'intégration de Cadouin dans le monachisme aquitain et languedocien. La vie de relations de l'abbaye s'inscrit dans deux cercles, l'un proche (les prieurés, Saint-Avit, Périgueux), l'autre plus lointain (la congrégation et les autres fondations de Géraud de Sales). Par ailleurs, nous avons déjà souligné les influences périgourdines, poitevines, saintongeaises et limousines sensibles dans la liturgie et dans l'architecture de l'abbaye. Il faut aussi noter que le chapitre Saint-Avit, qui jouait un rôle si important auprès de Cadouin, ainsi que celui de Saint-Cyprien avaient été réformés par Saint-Cernin de Toulouse⁶⁴. De même, Pontaut était un prieuré de la grande abbaye Saint-Martial de Limoges, réformée par Cluny. En d'autres termes, Cadouin se situait au carrefour de plusieurs expériences de vie religieuse réformée. La séparation d'avec Pontigny après 1124 avait donc permis la création d'une « observance » caduiniennne⁶⁵, fruit d'une synthèse originale entre l'éremitisme clérical de la France de l'Ouest et le monachisme bourguignon. Pour autant, Cadouin, comme Dalon en Limousin, incarnait en Périgord le monachisme « cistercien » ; cette ambiguïté ne serait plus de mise avec l'arrivée dans la région de cisterciens au plein sens du terme.

3. L'irrésistible attraction cistercienne (1145-1201)

Il n'est pas difficile de démontrer que l'ordre de Cîteaux a peiné à investir la rive gauche de la Loire et d'une manière générale l'ouest du royaume de France (carte n° 2). Ceci peut s'expliquer pour des raisons religieuses (l'omniprésence de Fontevraud et des fondations de Géraud de Sales) et politiques (l'opposition entre Guillaume d'Aquitaine et Bernard de Clairvaux à l'occasion du schisme pontifical de 1130 est bien connue ; les Plantagenêts favorisaient davantage Fontevraud et La Chaise-Dieu). En particulier, l'épiscopat poitevin et limousin fut souvent hostile aux cisterciens et particulièrement aux agissements de Bernard ; en effet, l'abbé de Clairvaux s'opposa à Géraud, évêque d'Angoulême puis archevêque de Bordeaux (†1136), partisan de l'antipape Anaclet, puis tenta en vain d'imposer un de ses amis sur le siège épiscopal de Limoges en 1137 avant de vouloir faire condamner la philosophie scholastique de l'évêque de Poitiers Guibert de la Porée en 1148⁶⁶. Les moines eux-mêmes

64. MAUBOURGUET, *Périgord*, p. 30-31 et 35-37.

65. Cette observance caduiniennne est citée dans la charte de fondation de Fontguilhem : « *per omnes etiam abbatias, quae monasterio Cadonensi subiacere noscuntur, eandem observantiam noveritis propagatam* » (G.C., I, col. 1221).

66. Adriaan H. BREDERO, *Bernard de Clairvaux (1091-1153). Culte et histoire. De l'impénétrabilité d'une biographie hagiographique*, Turnhout : Brepols, 1998 [éd. néerlandaise 1993], p. 257-258. Cadouin semble a contrario avoir entretenu de bonnes relations avec l'épiscopat local, puisque, comme Ardorel, elle ne chercha jamais à obtenir l'exemption de la juridiction épiscopale (L. DE LACGER, « La Règle mitigée de Cîteaux au XII^e siècle. À propos d'Ardorel en Albigeois », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, 23 (1922), p. 209), même après 1201, ce qui prouve que l'intégration ne mit pas fin aux liens étroits existant entre les caduiniens et la cathédrale Saint-Front qui, ne l'oublions pas, fit la première donation à Robert d'Arbrissel. Si, comme nous le verrons plus loin, l'évêque Rigaud d'Albi soutint vivement le rattachement d'Ardorel à Cîteaux, il est probable qu'une partie de l'épiscopat aida Cadouin dans sa résistance à l'intégration.

voyaient souvent d'un mauvais œil l'installation de concurrents aussi redoutables que les cisterciens : en 1153, Bernard fut contraint par l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe de renoncer à la fondation qu'il avait entreprise dans la forêt de la Boixe, au nord d'Angoulême⁶⁷.

Pour investir des régions qui leur résistaient, les cisterciens recoururent donc fréquemment à l'affiliation. Ils réussirent ainsi à asseoir leur domination en Normandie et dans certaines régions d'Angleterre et d'Irlande en incorporant peut-être dès 1147 l'ordre de Savigny, lui aussi d'origine érémitique⁶⁸. Au sud de la Loire, les congrégations des Châtelliers, de Dalon et de Cadouin offraient aux cisterciens des possibilités d'extension fort intéressantes.

Cependant, ces monastères apparaissaient d'abord comme des voisins encombrants aux yeux des cisterciens qui tentaient tant bien que mal de s'implanter dans ces régions. Bernadette BARRIÈRE a insisté sur la proximité gênante entre certains monastères cisterciens et géraldiens, à tel point que l'on peut se demander si cette proximité n'était pas volontaire, dans l'espoir d'amener les géraldiens à l'incorporation⁶⁹. Ainsi, dans le Bas-Quercy l'abbaye claravallienne de Belloc avait pour voisines Loc-Dieu, de la congrégation de Dalon, et Saint-Marcel, soumis à Cadouin, sans parler de La Garde-Dieu, fondée par Aubazine ! Loc-Dieu devait d'ailleurs fonder en 1152 le monastère des Chambons en Vivarais, à quelques kilomètres seulement de l'importante abbaye cistercienne de Mazan. Dans le Périgord blanc, Boschaud vit s'installer à proximité une communauté claravallienne, Lapeyrouse, en 1153 (Carte n° 3). L'affiliation constituait alors un moyen d'apaiser les tensions qui surgissait inévitablement entre des communautés proches pour attirer les dons des fidèles, déterminer les droits de pâture, voire remanier des domaines⁷⁰.

Par ailleurs, l'ordre cistercien était traversé par une concurrence interne parfois vive entre les branches issues de Cîteaux et de ses quatre premières filles⁷¹. Cîteaux étendait ses ramifications par l'intermédiaire de sa fille dauphinoise, Bonnevaux⁷², vers le nord et le sud du Massif Central ; en particulier, une fille de Bonnevaux, Mazan, se chargea en 1136 de l'intégration d'une ancienne communauté érémitique installée à Silvanès dans le Rouergue⁷³. De son côté, Morimond parvint vers 1142-1150 à s'implanter fortement en Astarac, en Comminges puis en Armagnac en affiliant un groupe d'ermitages⁷⁴. Malgré des difficultés que nous venons d'évoquer, Clairvaux réussit à prendre pied dans l'Agenais à partir de 1143 puis en Poitou. Ce fut probablement après avoir vers 1150 pris conscience de leur retard dans ce

67. Installés vers 1143 à Echoisy, la communauté venue de Clairvaux n'était toujours pas parvenue à s'implanter assez solidement pour pouvoir prétendre au rang d'abbaye le 25 juillet 1150, quand elle reçut un don important du chapitre Saint-Pierre d'Angoulême dans la forêt de la Boixe (J. NANGLARD, éd., *Cartulaire de l'église d'Angoulême*, Angoulême, 1900, n° 175). Mais les moines de Saint-Amant, qui possédaient des droits sur celle-ci, voulurent lui interdire de s'y installer et détruire ses constructions. Les claravalliens eurent alors recours à l'un des leurs, le pape Eugène III, qui frappa d'interdit Saint-Amant. Un peu plus tard, le jour où l'évêque d'Angoulême Hugues devait les installer et consacrer leur cimetière, leurs ennemis vinrent lui interdire de célébrer l'office et détruisirent leurs vignes, leurs arbres et leurs bâtiments. Il fut alors résolu de demander à Bernard lui-même d'arbitrer le conflit. Consulté à Clairvaux par une ambassade qui comprenait l'évêque d'Angoulême et l'abbé de La Couronne, ce dernier abandonna à l'abbé de Saint-Amant tout ce qu'il avait acquis dans la Boixe pour 60 marcs d'argent (André DEBORD, éd., *Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*, Poitiers, 1982, n° 54, 231, 320).

68. Rappelons à ce sujet que nombre d'abbayes cisterciennes furent bâties à l'emplacement d'ermitages, dont Pontigny (Martine GARRIGUES, *loc. cit.*), Morimond, Fontenay, Mazan, Bégard, Pontmond, Vauclair, Fitero, Poblet, Heisterbach, etc. De son côté, Cadouin absorba en 1155 le petit ermitage du prêtre Élie Basile et de son frère Pierre, installé dans la forêt de Castillonès (*Cart. n° 58*) ; cet ermitage devint par la suite le prieuré de Grand-Mauroux (MAUBOURGUET, *Périgord*, p. 56).

69. « Les abbayes issues de l'érémitisme », dans *Les Cisterciens de Languedoc (XIII^e-XIV^e s.)*, Cahiers de Fanjeaux 21, Toulouse : Privat, 1986, p. 99-102. La même remarque pourrait être faite à propos de la Normandie.

70. Villelongue racheta ainsi une grange à Gondom après l'intégration (Joseph-Marie CANIVEZ, éd., *Statuta capitulorum generalium Ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786*, vol. 1, Louvain, 1933, p. 511, année 1218, n° 42).

71. Encore faut-il remarquer l'inégale importance de ces branches et l'absence de fondation de La Ferté dans les régions qui nous intéressent et signaler que Morimond ne jouit pas avant 1157 du statut de « première fille » accordé dès 1119 à La Ferté, Pontigny et Clairvaux (Michel PARISSÉ, « La formation de la branche de Morimond », dans *Unanimité et diversité*, p. 92-93).

72. À ne pas confondre avec l'abbaye poitevine homonyme soumise à Cadouin.

73. G. BOURGEOIS, A. DOUZOU, *op. cit.*, en particulier p. 29-32 et 56-58.

74. Constance H. BERMAN, « Origins of the Filiation of Morimond in Southern France. Redating Foundation Charters for Gimont, Villelongue, Berdoues, L'Escaledieu and Bonnefont », *Cîteaux*, 41³⁻⁴ (1990), p. 265-277.

mouvement d'expansion que les moines de Pontigny se remémorèrent opportunément leurs contacts passés avec les disciples de Gérard de Sales et commencèrent à revendiquer la paternité sur leurs maisons.

Les cisterciens pouvaient compter dans leur entreprise sur l'appui de la papauté, d'autant plus que l'un des leurs devint pape sous le nom d'Eugène III (1145-1153). Toutefois, deux périodes doivent être distinguées dans l'attitude des pontifes. Dans un premier temps, dès 1138 et 1142, Ardorel, Cadouin et Grandselve reçurent d'Innocent II des privilèges qui affirmaient explicitement que leurs moines devaient vivre selon la Règle bénédictine et les usages des frères de Cîteaux, mention encore rare à l'époque⁷⁵. Lucius II (1144-1145) en fit autant en faveur du Bournet et Eugène III pour Fontdouce et, à nouveau, Le Bournet en 1151⁷⁶, ce qui prouve que la clause de régularité n'impliquait alors encore que l'adhésion à un mode de vie et non une dépendance institutionnelle puisque ces deux abbayes n'appartinrent jamais formellement à l'ordre. En revanche, Alexandre III (1159-1181) et surtout Innocent III (1198-1216) cherchèrent à promouvoir l'idée d'ordres monastiques — compris comme des institutions organisées et hiérarchisées —, tout en en limitant le nombre. Il était donc tentant de regrouper sous la même autorité des communautés d'inspirations proches.

Cette volonté d'unification était d'autant plus sensible que la Chrétienté était alors menacée par diverses hérésies. Le phénomène est fort bien connu pour le Languedoc, mais le Périgord fut lui aussi le théâtre de manifestations anticléricales et antisacramentelles vers 1145-1147 et vers 1162-1163 — ce qui prouve au passage l'échec de la prédication de saint Bernard (1145) —, puis de catharisme⁷⁷. Or, jusqu'à l'apparition de l'ordre dominicain, les cisterciens, suivant l'exemple de l'abbé de Clairvaux, formèrent l'essentiel des troupes de prédicateurs envoyés par la papauté pour lutter contre l'hérésie. Il était par conséquent important de renforcer leur ordre, et ce n'est pas un hasard si le problème de l'intégration définitive de Cadouin à Cîteaux fut réglé alors que se nouait le drame albigeois.

Revenons à l'époque du voyage de saint Bernard et tentons de savoir quelles furent les réactions des anciens disciples de Gérard de Sales à cette première poussée cistercienne. Celles-ci demeurent difficiles à saisir, tant à cause du manque de documents que parce que le cheminement de Cadouin et de sa congrégation vers l'ordre cistercien fut long, chaotique et marqué par de nombreux revirements. Néanmoins, on peut percevoir schématiquement trois attitudes différentes.

D'un côté, certaines communautés semblent s'être montrées extrêmement réservées, voire hostiles, comme Cadouin⁷⁸, Bonnevaux (Poitou) et Sept-Fons.

D'autres membres de la congrégation firent preuve d'un engouement temporaire. L'exemple le mieux connu est celui d'Ardorel, fondé en 1124 par Cadouin. Peu après le fameux voyage de Bernard, l'abbaye demanda à Rigaud, évêque d'Albi, d'intervenir auprès de Cîteaux

75. Ardorel : *G.C.*, I, *instr.* n° VII ; Cadouin : Ph. JAFFÉ, *Regesta pontificum Romanorum ab condita Ecclesia ad annum 1198*, 2^e éd., Leipzig, 1888, t. II, n°s 7537 et 8358 ; Grandselve : *G.C.*, XIII, *instr.*, col. 18-19, n° XXIV. Il est même possible qu'Ardorel ait reçu un privilège de ce type dès 1138 (*G.C.*, I, *instr.*, p. 14, n° VII). Ce ne fut que sous Adrien IV (1154-1159) et surtout Alexandre III que la clause de régularité, fixée sous Innocent II (1130-1143), devint systématique dans les privilèges de confirmation accordés aux cisterciens (Jacques DUBOIS, « Les Ordres religieux au XII^e siècle selon la Curie romaine », *Revue bénédictine*, 78 (1968), p. 293).

76. C. ANDRAULT-SCHMITT, « Des abbayes... », *art. cit.*, p. 97-99. Philibert SCHMITZ, *art. « Bournet », D.H.G.E.*, 10 (1938), c. 244. La bulle de 1151 en faveur du Bournet faisait même de cette abbaye un chef d'ordre accueillant un chapitre général, encore que l'on ignore s'il y eut jamais de monastère qui lui fût soumis. Il s'agissait peut-être pour Le Bournet d'échapper à la tutelle de Cadouin.

77. MAUBOURGUET, *Périgord*, p. 89-92.

78. Un écho de l'attitude hostile de Cadouin à l'égard de Bernard se trouve peut-être dans la *Vie* (§ 24) qui relate, de manière anachronique, que Gérard de Sales († 1120) serait venu avec Bernard aux portes de l'abbaye mais que les moines auraient refusé d'ouvrir leurs portes à l'abbé de Clairvaux (*M.-O. LENGLET, art. cit.*, p. 28-29).

pour obtenir « la substitution de l'observance cistercienne à celle qui avait cours jusque là » — ce qui, au passage, prouve que l'on distinguait bien les usages cistercien et cadouin —, avec l'accord de l'abbé de Cadouin. La requête fut accueillie favorablement par le chapitre général réuni à Cîteaux, qui délégua cette tâche à l'abbé de Bonnevaux (Dauphiné). À la même époque, une abbaye-fille d'Ardorel, Valmagne, fit la même démarche et reçut des instructeurs venus de Mazan⁷⁹. Ces exemples montrent que certains moines cadouiniens avaient conscience d'appartenir à la même famille monastique que les cisterciens et qu'ils souhaitaient tenir compte des évolutions de l'ordre, par exemple en matière de liturgie, surtout à une époque où le prestige de ce dernier s'étendait désormais à toute la Chrétienté occidentale.

Mais les rapports entre Ardorel et les cisterciens se tendirent rapidement. L'abbé réformateur fut remplacé par un autre plus réservé et de nombreux moines se rebellèrent contre les usages venus de Cîteaux. Furieux, l'évêque d'Albi écrivit alors au nouvel abbé une lettre qui, fort heureusement, nous est parvenue et qui éclaire la situation juridique ambiguë du monastère vers 1149-1155 : « Il a été convenu naguère entre vous et le présent abbé de Cadouin que les choses resteront en l'état chez vous jusqu'à ce qu'une affaire si grave soit réglée entre excellentes gens au chapitre général de Cîteaux⁸⁰. » L'abbé de Cadouin conservait donc l'autorité et la paternité sur Ardorel, mais il avait délégué une partie de ses pouvoirs aux abbés cisterciens en matière d'observance, de réforme voire de correction. Les moines de Valmagne avaient de même demandé à Eugène III une dispense d'obéissance aux abbés d'Ardorel et de Cadouin, confirmée par ce dernier en 1156⁸¹. Au contraire en Albigeois, la mauvaise volonté des moines fit que dès 1155 les liens unissant Ardorel à Cadouin furent confirmés par Adrien IV, ce qui mit fin provisoirement aux revendications des cisterciens sur ce monastère.

Il est probable que des événements similaires se déroulèrent à Gondou et à La Faise. En effet, ces abbayes furent considérées par les tables chronologiques de l'ordre comme intégrées dès 1147, mais leurs abbés assistèrent à la dédicace de Cadouin en 1154 et prirent la tête de la rébellion anti-cistercienne en 1198.

Inversement, deux abbayes firent preuve d'un enthousiasme sans faille à l'égard de Cîteaux : déjà mentionnée, Valmagne fut officiellement rattachée à Bonnevaux (Dauphiné) en 1155⁸² ; elle avait été précédée dans ce mouvement par Grandselve qui, très tôt, avait cherché à s'émanciper de la tutelle de Cadouin⁸³. La venue de saint Bernard en 1145 avait donné le signal du processus de transformation en fille directe de Clairvaux.

Pour ces deux maisons, l'intégration à l'ordre cistercien était synonyme d'émancipation à l'égard d'un abbé-père, celui de Cadouin, dont la tutelle était jugée pesante, pour des raisons qui, à la vérité, restent inconnues.

79. *G.C.*, VI (1739), *instr.*, col. 322-325.

80. Trad. L. DE LACGER, *art. cit.*, p. 200. Le texte latin est publié dans *G.C.*, I, *instr.*, p. 202.

81. Hélène MORIN-SAUVADE, « La filiation de l'abbaye de Bonnevaux », dans *Unanimité et diversité*, p. 113.

82. La décision d'Adrien IV ne mit cependant pas fin aux revendications d'Ardorel sur Valmagne. Deux chartes du cartulaire de Silvanès montrent d'ailleurs que l'appartenance de Valmagne à l'ordre cistercien semblait encore précaire après 1155 : si son abbé apparaît fréquemment comme témoin dans les actes de Silvanès à partir de 1159, un accord passé en 1161 entre les deux monastères, au sujet d'une maison gérée en commun à Montpellier, prévoit le cas où Valmagne sortirait de l'ordre cistercien (P.-A. VERLAGUET, *Cartulaire de l'abbaye de Silvanès, Archives historiques du Rouergue* 1, Rodez : Imprimerie Carrère, 1910, n° 462-463 ; G. BOURGEOIS, A. DOUZOU, *op. cit.*, p. 126-127 ; d'autres exemples sont donnés par H. MORIN-SAUVADE, *loc. cit.*, et par Constance H. BERMAN, « Diversité et unanimité des cisterciens au XII^e siècle », dans *Unanimité et diversité*, p. 192). Les donateurs craignaient probablement soit que les plaintes de Cadouin et d'Ardorel ne rencontrent un écho favorable chez les autorités laïques voire ecclésiastiques, soit que les moines de Valmagne ne se rebellent à leur tour contre les usages cisterciens.

83. En 1133, le pape Innocent II dut réaffirmer la soumission de Grandselve à Cadouin (*G.C.*, XIII, *instr.* col. 17, n° XXI) et vers 1139-1143, l'abbé de Grandselve fut réprimandé pour avoir négligé de participer au chapitre de Cadouin (*Cart.*, n° 18).

Mais il faut remarquer que dans d'autres situations, ce fut le chef d'ordre qui choisit l'affiliation pour éviter la désagrégation de sa congrégation, en comptant sur l'efficacité de la hiérarchie cistercienne pour pallier les faiblesses de son autorité propre. Ainsi, ce fut en partie pour éviter de perdre ses fondations anglaises qui refusaient de participer à son chapitre général et qui étaient sur le point de prendre leur indépendance que Savigny se donna à Clairvaux.

Relevons à ce sujet la modification de la manière dont l'ordre cistercien a progressé dans le sud-ouest du royaume de France. Vers 1145-1155, les cisterciens procédèrent à une forme de « grignotage », à une série de tentatives — réussies ou non — d'affiliations ponctuelles (dans le cas de la congrégation de Dalon, Pontault et Le Beuil) ; en revanche, en 1162-1163 puis en 1198-1201, ils s'agrégèrent des congrégations entières : Dalon, Les Châtelliers (ainsi que Le Pin) puis Cadouin. On pourrait voir là l'expression d'une stratégie délibérée de la part des cisterciens : après avoir absorbé Pontault en 1151, Pontigny aurait offert à Dalon en 1162 de garder le reste de sa filiation, mais en se plaçant dans sa dépendance (toutefois, Loc-Dieu devait accepter de se soumettre avec Les Chambons à Bonneval en échange de la somme de 20.000 sous en 1178⁸⁴).

Deux des trois attitudes face à l'intégration déjà décrites se retrouvèrent à la fin du XII^e siècle à Cadouin et dans ce qui lui restait de congrégation. En effet, le nouvel abbé, Aymeric, tenta un rapprochement avec Pontigny, ce qui déclencha la colère de la majorité des moines, ainsi que des seigneurs voisins et des abbés de La Faise et de Gondon, comme on l'a signalé plus haut.

Passons sur les péripéties — au demeurant bien connues⁸⁵ — de cette crise qui dura de 1198 à 1201, pour nous intéresser aux arguments des parties en présence. Du côté des cisterciens, Aymeric rappelait que l'abbaye avait eu pour « père » un cistercien de Pontigny, tandis que le pape Innocent III refusait de voir bafouée l'autorité de l'abbé et des légats⁸⁶.

L'historiographie a le plus souvent traité avec mépris la partie adverse, accusée de représenter le monachisme « traditionnel », corrompu et pour tout dire « clunisien ». En fait, les arguments des caduiniens ne manquaient pas de bon sens et de réalisme. Délaisser les églises et les chapelles aurait été contraire à la volonté des donateurs ; par ailleurs, renoncer aux dîmes et aux autres rentes ruinerait l'abbaye, dont les terres étaient présentées comme stériles et qui, entourée d'une « nation » hérétique, ne pouvait compter sur les aumônes des fidèles pour survivre.

Ces propos contenaient certes nombre d'exagérations, mais ils n'étaient pas dénués de fondements, loin s'en faut. De fait, l'adoption intégrale des principes édictés à Cîteaux pendant la première moitié du XII^e siècle eût demandé une refonte complète du domaine de l'abbaye. Ceci n'eût été possible que si la volonté des religieux avait rencontré l'enthousiasme de donateurs : or, sans avoir disparu, les dons étaient devenus rares.

C'est à la lumière de ces constatations que doit être lu l'accord final du 4 mai 1201⁸⁷, qui, en échange de l'intégration définitive de Cadouin et de sa congrégation dans la filiation de Pontigny, prévoyait le maintien de certaines « constitutions » propres aux caduiniens. Cet accord a fait l'objet de commentaires très sévères. L. de LACGER, dans un article encore souvent cité⁸⁸, écrivit ainsi : « Il y eut deux observances, l'une rigide et primitive, l'autre mitigée et

84. H. MORIN-SAUVADE, *art. cit.*, p. 118.

85. L. DE LACGER, *art. cit.*, p. 204-207 ; B. BARRIÈRE, *art. cit.*, p. 96-97.

86. *P.L.* 214, col. 128-130 et 709-710 (lettres d'Innocent III, 1198-1199).

87. *G.C.*, II, *instr.*, p. 499-500.

88. *art. cit.*, p. 187-211.

moderne. Par cette porte entrebâillée, d'autres abbayes cisterciennes, de pure race celles-là, passeront à leur tour. Les régimes de faveur sont odieux dans une société de frères ; ils sont une tentation pour les tièdes et les fatigués. Cîteaux s'est placé sur une pente glissante⁸⁹. » Il s'agissait alors de trouver un coupable pour expliquer ce que l'on considérait encore comme la décadence cistercienne.

En fait, force est de constater que l'ordre n'avait jamais totalement appliqué les principes qu'il mettait en avant et avait beaucoup évolué, déjà du vivant de saint Bernard (†1153) et plus encore à partir des années 1160-1180. Par conséquent, la portée des concessions faites en 1201 doit être fortement nuancée. Cadouin possédait des dîmes ? Plusieurs abbayes cisterciennes étaient devenues décimatrices durant la seconde moitié du XII^e siècle et elles seraient très nombreuses à le faire par la suite⁹⁰. Des hommes ? Pontigny en recevrait un en 1210⁹¹ ; Cîteaux⁹², Grandselve, Berdoues, Boulbonne ou Silvanès en eurent également⁹³. Des églises ? Grandselve en posséderait seize à la fin du XIII^e siècle, acquises aussi bien avant qu'après l'intégration dans l'ordre. Cadouin s'était d'ailleurs engagé à faire desservir les siennes par des prêtres séculiers⁹⁴. Des prieurés ? Dalon avait pu en conserver un après l'intégration⁹⁵ et cette institution était appelée à se multiplier dans l'ordre au cours de la Guerre de Cent ans.

Au contraire, il ne faudrait pas négliger l'importance du processus d'assimilation consenti par les caduiniens après 1201. L'accord prévoyait ainsi l'adoption de l'habit cistercien et l'analyse du fond manuscrit prouve que l'on adopta dans la première moitié du XIII^e siècle la liturgie cistercienne contemporaine. Dans l'abbatiale, l'autel de la chapelle de droite fut dédié à saint Bernard. La présence du saint suaire ne constituait pas non plus une exception parmi l'ordre cistercien, dont certains monastères étaient devenus d'importants centres de pèlerinage, mais elle devait assurer l'aisance de Cadouin, alors que l'équilibre économique de l'abbaye suscitait l'inquiétude vers 1198-1201⁹⁶.

La lecture des *statuta* des chapitres généraux montre également qu'après quelques difficultés passagères⁹⁷, les autorités cisterciennes firent confiance aux supérieurs de Cadouin pour traiter d'affaires délicates intéressant leur abbayes-filles⁹⁸, en particulier Clariana du Jau

89. *Ibid.*, p. 208.

90. Jean-Berthold MAHN, *L'ordre cistercien et son gouvernement des origines au milieu du XIII^e siècle (1098-1265)*, Paris : De Boccard, 2^e éd., 1951, p. 116-118.

91. M. GARRIGUES, *ed. cit.*, n° 303.

92. Gaucher III de Salins donna entre 1143 et 1150 à Cîteaux un certain Martin Lallemand et le comte Étienne de Bourgogne en fit de même avec un tanneur de Lons-le-Saunier et ses enfants en 1170 (Jean MARILIER, éd., *Chartes et documents concernant l'abbaye de Cîteaux. 1098-1182*, Rome : Editiones cistercienses, 1961, p. 111 et 156 ; voir aussi p. 112).

93. Mireille MOUSNIER, « Impact social des abbayes cisterciennes dans la société méridionale aux XII^e et XIII^e siècles », *Cîteaux*, 50¹⁻² (1999), p. 74-75.

94. D'après la discussion qui a suivi cette communication, il apparaîtrait que les moines avaient encore charge de paroisses au XVII^e siècle. En était-il de même aux XIII^e et XIV^e siècles ?

95. L. GRILLON, « Le prieuré des Touches et l'exploitation du sel par l'abbaye de Dalon », *Annales du Midi*, 75² (1963), p. 311-319.

96. Jean MAUBOURGUET, « Le suaire de Cadouin », *B.S.H.A.P.*, 58 (1936), p. 348-363. Les dons faits entre 1214 et 1234 par Simon et Amaury de Montfort en faveur du suaire (en fait un tissu égyptien de la fin du XI^e siècle) constituent vraisemblablement une preuve supplémentaire de l'intégration de Cadouin dans l'ordre puisque Simon était un proche de longue date de certains abbés cisterciens, à commencer par Gui des Vaux-de-Cernay. Il faut d'ailleurs noter que Simon avait été un des rares croisés à suivre en 1202 Gui dans son refus de voir la quatrième croisade détournée vers Constantinople, préférant aller guerroyer en Syrie (Monique ZERNER-CHARDAVOINE, « L'abbé Gui des Vaux-de-Cernay », dans *Les Cisterciens de Languedoc*, *op. cit.*, p. 185-203). Serait-ce alors qu'il aurait acquis le suaire ?

97. L'abbé et le prieur de Cadouin furent condamnés respectivement en 1203 et en 1206 pour ne pas avoir visité leurs abbayes-filles (J.-M. CANIVEZ, *ed. cit.*, p. 290, n° 29 et p. 325, n° 28). Cadouin fut prié de fournir des livres liturgiques à Gondom et Fontguilhem, avec l'aide de Pontigny, en 1211 (*ibid.*, p. 385, n° 33), ce qui n'avait pas encore été fait l'année suivante (*ibid.*, p. 393, n° 17).

98. Les abbés de Cadouin et de Belleperche furent chargés de convoquer le prieur d'Ardorel qui avait reçu de l'argent d'un fugitif venu de Grandselve (*ibid.*, p. 439, année 1215, n° 24) : l'année suivante, le chapitre ordonna que le même prieur fût interrogé par les abbés de Huerta et de Veruela, sur ordre de l'abbé de Cadouin (*ibid.*, p. 450, n° 6).

qui constitua le dernier pôle de résistance à l'intégration : en 1212, son abbé tenta de passer à l'ordre bénédictin⁹⁹. Quant à l'absentéisme au chapitre général des abbés dépendant de Cadouin, il ne distinguait pas ces maisons du reste de l'ordre¹⁰⁰.

Bref, il est bien probable que vers 1250 peu de choses différenciaient Cadouin d'un autre monastère cistercien contemporain¹⁰¹. L'expression « règle mitigée de Cîteaux » doit donc être bannie du vocabulaire historiographique.

Conclusions

1. Le système de gouvernement cistercien, fondé sur le contrôle de l'abbé-père sur ses abbayes-filles, a conduit pendant longtemps (au moins depuis le XVII^e siècle¹⁰²) l'historiographie à se représenter la formation de l'ordre à la manière d'un arbre généalogique. Il apparaît cependant de plus en plus nettement qu'un nombre très important de fondations cisterciennes ne furent pas des créations *ex nihilo*, mais correspondaient à la reprise d'établissements bénédictins, canoniaux ou érémitiques, voire de congrégations entières.

La situation particulière de Cadouin et de sa filiation à l'égard de l'ordre cistercien au XII^e siècle ne constitua donc pas un cas isolé. Les fondations de Géraud de Sales en offrent d'autres exemples avec les congrégations des Châtelliers et surtout de Dalon, ce dernier cas étant bien connu grâce aux travaux — hélas partiellement inédits — de M. Louis GRILLON.

En Espagne, l'abbaye de Carracedo dans le Bierzo, aux confins de la Galice et du León, connut une évolution similaire. Dès le XI^e siècle, elle se trouvait à la tête d'une congrégation comptant neuf monastères, deux ermitages et quatre prieurés répartis dans tout le nord-ouest de la péninsule ibérique, c'est-à-dire le royaume de León, y compris la Galice et les Asturies. Au XII^e siècle, Carracedo incarnant le monachisme réformé dans le royaume, la monarchie léonaise lui remit trois monastères (Valverde, Castañeda et le prieuré féminin de San Miguel de las Dueñas) pour y introduire la Règle bénédictine.

Cependant, comme dans le cas de Cadouin, cette congrégation commença à se décomposer avec l'arrivée de moines claravalliens au Portugal et en Galice vers 1141. Dès 1143, l'un des monastères soumis à Carracedo, Meira, s'affilia à Clairvaux, suivi par Valdedios en 1196. Dans le León, l'abbaye de Toldanos voulut en faire de même vers 1150, avec le soutien de saint Bernard. Comme Dalon, Carracedo finit par accepter l'intégration, après une longue négociation qui s'acheva en 1200 et qui fut entérinée par la papauté en 1203 — la similitude des dates avec Cadouin est frappante. L'abbaye eut l'habileté de jouer sur la concurrence entre branches cisterciennes en devenant fille directe de Cîteaux, alors que cette abbaye ne possédait alors qu'une fondation en Espagne, en Navarre. Ce ne fut néanmoins pas suffisant pour récupérer les abbayes passées à Clairvaux, telles Meira¹⁰³.

99. L'affaire confiée à l'abbé de Cadouin, aidé par ceux de Gondom et d'Ardorel (*ibid.*, p. 398, année 1212, n° 41). L'abbé de Cadouin reçut l'année suivante l'ordre de se rendre à Clariana pour le réformer (*ibid.*, p. 406, n° 8).

100. *Ibid.*, p. 328, année 1206, n° 46 (Gondom) ; p. 350-351, année 1208, n° 25 (Gondom) ; p. 398, année 1212, n° 40 (Faize) ; p. 454, année 1216, n° 22 (Ardorel).

101. Dans le domaine de la liturgie, Cadouin ne se singularisait plus que par le maintien de certaines fêtes propres au diocèse de Périgueux, à commencer par celle de saint Front. L'histoire de Cadouin au XIII^e siècle reste à écrire, car, en dehors des décisions du chapitre général, les actes la concernant demeurent pour la plupart inédits (*Cart.* ne couvre que le XII^e siècle) et à peu près inexploités depuis les travaux de Jean MAUBOURGUET.

102. Et probablement dès le XII^e siècle puisque l'hagiographie cistercienne fait de la fondation de monastères l'un des critères de la sainteté.

103. De même qu'Ardorel ne réussit pas à récupérer la domination sur Valmagne.

Comme son homologue périgourdine, Carracedo obtint le droit de garder ses prieurés, mais à la condition que la vie régulière y fût possible, ce qui entraîna la transformation de l'un d'eux en grange. En revanche, les moines espagnols purent conserver leur liturgie particulière inspirée de celle de Cluny. Par ailleurs, l'adaptation du temporel aux préceptes cisterciens ne se fit pas sans dommages, car pour protéger la clôture, le chapitre général exigea la suppression des foires qui se tenaient dans l'enceinte de Carracedo, au grand détriment de l'économie monastique¹⁰⁴ ; au demeurant, cet exemple montre combien étaient fondées les craintes des caduiniens de voir leur monastère ruiné par l'application stricte des usages de Cîteaux.

Il ne faudrait cependant pas imaginer que les entreprises des cisterciens en ce domaine furent toujours couronnées de succès, comme le montre l'échec de l'intégration de la congrégation dauphinoise de Chalais entreprise par Bonnevaux en 1164-1174, mais qui fut interrompue par Alexandre III, à la demande des chartreux¹⁰⁵. *A contrario*, Cadouin, ayant rejeté Fontevraud, ne pouvait s'appuyer sur un ordre puissant pour contrer les initiatives de Pontigny.

2. L'appartenance de Cîteaux au mouvement de réforme de la fin du XI^e siècle, l'efficacité de ses structures institutionnelles et la réputation de sainteté de Bernard expliquent que, rapidement, un certain nombre de communautés et de congrégations se soient tournées vers ce modèle, sans pour autant s'y agréger de manière systématique (Prémontré, Grandmont, Chalais, les guillemites, le Val-des-Écoliers le Val-des-Choux et, dans une moindre mesure, la Chartreuse et Cluny). Plus encore, certaines communautés, comme celle que nous venons d'étudier, allèrent donc jusqu'à se qualifier de « cisterciennes » sans pour autant être soumises au contrôle d'un abbé-père et du chapitre général de Cîteaux.

Se pose alors le problème pour l'historien de qualifier ce type de communautés. Dom Maur COCHERIL parlait de « pré-cisterciens » au sujet de Carracedo, ce qui présente l'inconvénient de laisser entendre soit que les usages de Carracedo annonçaient ceux de Cîteaux — ce que la documentation ne permet pas d'affirmer dans ce cas précis —, soit que l'intégration était inéluctable¹⁰⁶. À cet égard, l'expression « para-cistercien » employée par Sœur Marie-Odile LENGLET¹⁰⁷ pour les fondations de Géraud de Sales est préférable, puisqu'elle insiste sur la parenté entre les usages cisterciens et caduiniens ou daloniens tout en soulignant la situation de marginalité de ces établissements par rapport à l'ordre.

Plus récemment, Constance H. BERMAN a proposé le concept de « proto-cistercien » au sujet de Valmagne, pour montrer que l'ordre cistercien, qui n'était durant ses premières décennies qu'un « pré-ordre » guère différent d'autres congrégations nées à la même époque (telles Tiron, Aubazine ou Savigny), se développa en absorbant des « proto-cisterciens », c'est-à-dire des groupes « de maisons de moines et des sœurs toujours indépendants, qui avaient commencé à emprunter des coutumes en usage chez les frères de Cîteaux et ceux de Clairvaux¹⁰⁸ ». Nous pouvons appliquer ce concept à Cadouin, à Dalon et aux Châtelliers, et

104. Javier PÉREZ-EMBED WAMBA, *El Císter en Castilla y León. Monacato y dominios rurales (Siglos XII-XV)*, s. l. : Junta de Castilla y León, 1986, p. 49-58. L'ampleur des adaptations exigées par Cîteaux dans le domaine économique et l'échec de la tentative de récupération de Meira expliquent probablement que Carracedo ait tenté de sortir de l'ordre en 1221-1222 (Étienne GOUTAGNY, « L'abbaye de Carracedo et son affiliation à l'ordre de Cîteaux », *Cîteaux*, 14 (1963), p. 150-153).

105. Bernard BLIGNY, *L'Église et les ordres religieux dans le Royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, Grenoble, 1960, p. 419-422.

106. Jean de la Croix BOUTON avait employé à l'égard de Cadouin et d'Ardorel l'expression « demi-cisterciens » (« *Negotia ordinis* », dans COMMISSION D'HISTOIRE DE L'ORDRE DE CITEAUX, *Bernard de Clairvaux*, Paris : Alsatia, 1953, p. 181), mais il s'agissait d'évoquer la situation de ces monastères après l'intégration de 1201 et cette qualification comportait une nuance péjorative héritée des conceptions de LACGER.

107. « Les fondations de Géraud de Sales et leur évolution », dans *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux. Actes du Premier Colloque International du C.E.R.C.O.M., Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985*, C.E.R.C.O.R. Travaux et recherches 1, Saint-Étienne : C.E.R.C.O.R. — Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1991, p. 141 et 145.

même aux autres fondations géraldiennes ayant adopté l'interprétation cistercienne de la règle bénédictine sans jamais s'affilier à l'ordre, comme L'Absie ou Fontdouce, d'autant plus que le terme « proto-cistercien » a l'avantage de souligner que l'emprunt fut fait aux coutumes cisterciennes telles qu'elles pouvaient exister dans les années 1110-1140 — et qui restent très mal connues — et non à la collection juridique de la fin du XII^e siècle. Néanmoins, ce terme laisse dans l'ombre l'originalité de la synthèse opérée par les successeurs de Géraud et, comme « pré-cistercien », risque de faire croire que ces monastères avaient nécessairement vocation à se soumettre à l'abbé et au chapitre général de Cîteaux.

Dans le cas qui nous occupe, on pourrait employer l'expression « cisterciens-géraldiens » pour souligner d'une part le fait que ces communautés, issues de la prédication d'un même homme, se sont rapidement réclamées de Cîteaux tout en construisant leur identité propre¹⁰⁹.

3. Il serait également nécessaire de s'interroger sur le fonctionnement et les relations entretenues entre elles par ces abbayes cisterciennes-géraldiennes, pour savoir quelle consistance avaient les congrégations de Cadouin, de Dalon et des Châtelliers et quels étaient leurs rapports. Il importerait aussi de revenir en détail sur l'affiliation à Cîteaux de certaines de ces fondations poitevines, en particulier Les Châtelliers.

4. Par ailleurs, la *Vie* du bienheureux mériterait de nouvelles recherches, en particulier sur sa tradition manuscrite : le texte publié semble composite et témoigne de remaniements profonds à la fin du XIII^e siècle dans un sens pro-cistercien et très hostile à l'égard des caduiniens. Comment ces derniers racontaient-ils la vie de leur fondateur ?

Alexis GRÉLOIS (Université Paris-Nord)

108. « Diversité et unanimité... », *art. cit.*, p. 191.

109. De même que l'on emploie parfois l'expression « English Cistercian » pour désigner des prieurés féminins anglais reconnus comme « cisterciens » par la papauté mais dont l'ordre refusa la paternité.

GRANDSELVE, FILLE EMANCIPEE DE L'ABBAYE CISTERCIENNE DE CADOUIN

L'étymologie du nom Grandselve renvoie à la «grande forêt» et aux images si connues des moines défricheurs du Moyen Age. Et de fait, l'abbaye cistercienne de Grandselve est située aux marges du Languedoc occidental, en liaison avec la Gascogne par de vastes zones forestières, à l'ouest du Toulousain. C'est une région qui, au début du XII^e siècle, est peu peuplée, peu fertile, et que la vague monastique des créations de ces décennies-là, n'a touché que en périphérie. Etudier l'histoire de cette abbaye, c'est étudier celle d'une réussite éclatante, célèbre, trop peut-être, mais qui recouvre tous les aspects de la vie d'un établissement, et dont nous allons suivre les étapes, depuis le XII^e siècle jusqu'aux débuts du XIV^e essentiellement.

La fondation et l'implantation de l'établissement religieux se comprennent mieux dans le courant de l'histoire de la spiritualité. En effet, la naissance est d'abord celle d'une cellule érémitique, qui s'inscrit dans le prolongement de la grave crise connue par l'Eglise au X^e et au début du XI^e siècle. Des monastères aussi célèbres que les abbayes de Saint-Sernin et de Lézat avaient été touchés par les désordres et avaient connu eux aussi crises et décadence. L'institution ecclésiale se trouvait le plus souvent aux mains de laïcs. Ce fait, ajouté à la dégradation des mœurs du clergé, rendait nécessaire un véritable bouleversement. La réforme grégorienne, dès le XI^e siècle, sous la conduite du pape, avait entraîné une vaste restauration de l'Eglise dans bien des aspects.

Par ailleurs, les courants réformateurs s'exprimaient dans la piété sous différents aspects. Certains faisaient le choix du courant érémitique. Et se faire ermite impliquait des orientations fortes : vivre seul, ou en tout petit groupe, manifester un grand souci de la pauvreté au quotidien, avec aussi le refus des ornements d'église, vivre à l'écart des hommes, et parfois même dans les forêts profondes, orienter sa pratique religieuse vers la pénitence, allant même jusqu'à l'ascèse, et enfin s'adonner au travail manuel (à la grande différence de la pratique de Cluny, l'un des phares de cette restauration du XI^e siècle). Un autre courant a suscité beaucoup plus d'enthousiasme chez les fidèles : l'audition de prédicateurs itinérants. Ceux-ci, tant clercs que laïcs parfois, réclamaient vivement un retour à une vie plus évangélique. Leur prédication était surveillée de près par l'autorité épiscopale, tant les dangers de l'outrance, comme des déviations, étaient perceptibles. C'est dans ce cadre que s'inscrivit l'action de Robert d'Arbrissel, au début du XII^e siècle, appelé en Toulousain par Philippa, la femme de Guillaume IX, et qui fonda le prieuré de Lespinasse accueillant les femmes, au sein de l'ordre de Fontevault. Géraud de Sales se trouva en Toulousain dans le même temps (vers 1114-1116). Son charisme d'ascète, d'apôtre et de thaumaturge avait déjà réuni autour de lui suffisamment de disciples pour fonder au total une quinzaine d'ermitages masculins.

C'est donc dans ce contexte, et sous son impulsion que naquit l'ermitage de Grandselve, vers 1114, dans une Grande Forêt qui était déjà mentionnée, un siècle plus tôt, par les archives de l'abbaye Saint-Pierre de Court à Mas-Grenier. La solitude y était assurée, le recueillement aussi, dans le vallon de la Nadesse à une quarantaine de kilomètres de Toulouse, où l'eau courait en abondance. Pour autant, ce n'était pas la solitude du Désert, chère aux Pères

anachorètes des premiers temps du christianisme. Le nombre des églises paroissiales préexistantes, le chevelu de chemins et sentiers montre l'existence d'un réseau de paroisses, d'un habitat dont les paysans avaient déjà contribué à une mise en valeur des terres. Imaginons donc Grandselve comme un oratoire, accompagné de quelques cellules rustiques occupées par des hommes austères et se livrant déjà au défrichement du sol. Chaque ermitage est une entité, humaine et précaire, mais ceux de Géraud sont souvent visités par le maître qui passe une grande partie de sa vie en voyage de l'un à l'autre. Quel devenir pouvait s'offrir à eux ? Le maintien d'un ermitage, par sa petitesse, est très précaire, et peut-on envisager une solution érémitique durable ? D'autre part, le succès même attire les candidats, et alors la dimension limitée risque de se perdre. Géraud de Sales peut-il construire une solution stable et permanente pour tous ces ermitages qui ont la particularité d'être masculins ?

Il fallait parvenir à une stabilisation institutionnelle. On peut penser qu'elle fut l'œuvre de Géraud lui-même, comme elle peut être le fruit de l'environnement ecclésiastique. En 1117 intervient Amiel, évêque de Toulouse : il confirme les possessions du jeune ermitage, autorise l'élévation d'une église, de maisons et recommande à la communauté de suivre la règle bénédictine *more cisterciensium*, «à la manière des cisterciens». S'il est difficile de penser à une influence directe, et à l'adoption des usages cisterciens naissants, on ne peut manquer de souligner la communauté de démarche spirituelle entre le courant giraldien et le courant cistercien. La proposition est aussi, semble-t-il, celle de Géraud lui-même, à l'ensemble de ses créations, mais il n'a sans doute pas eu le temps d'en voir les fruits puisqu'il décède en 1120.

Que deviennent alors ces ermitages ? Certains s'intègrent à l'ensemble des abbayes bénédictines ; d'autres, peu solides vraisemblablement, disparaissent totalement de la documentation. D'autres, enfin, restent plus fidèles à l'esprit érémitique, et se regroupent derrière deux abbayes chefs de file, Dalon et Cadouin, cette dernière étant largement présente dans l'espace aquitano-languedocien et de ce fait ayant rassemblé une bonne part de l'héritage de Géraud. L'évolution décisive est prise : ces ermitages, et Grandselve en participe, s'orientent à la fois vers la vie cénobitique qui donne la priorité non à la solitude individuelle mais à la vie en communauté, ainsi que vers la congrégation, c'est-à-dire le rassemblement en une communauté d'établissements qui désormais ne seront plus isolés les uns par rapport aux autres, mais réunis en une même famille institutionnelle. Cadouin est chef de la congrégation dont fait partie Grandselve. Le mode de vie semblable aux cisterciens semble avoir été une option commune, et d'ailleurs, Cadouin a un abbé, Henri, en 1119, de provenance cistercienne, sans que l'on puisse véritablement parler de rattachement à l'ordre cistercien, dès cette période.

Par rapport à cette «tutelle», pour spirituelle qu'elle fut, Cadouin semble avoir manifesté une nette indépendance, jusqu'au début du XIII^e siècle. Mais Grandselve paraît avoir révélé la même indépendance à son égard. La situation est difficile à analyser car un seul texte témoigne de cette situation. La *Gallia Christiana* rapporte un texte qui éclaire les rapports des deux établissements : Grandselve tenta de se dégager de l'autorité de Cadouin qui fit donc appel au Saint Siège ; Innocent II écrivit alors à l'évêque de Toulouse Amiel, celui-là même qui avait soutenu la fondation de l'ermitage toulousain, pour lui demander de ramener à

l'obéissance la jeune abbaye récalcitrante, en 1135. Nous n'en savons pas plus, ni sur le motif du désaccord, ni sur la nature même des liens entre les deux interlocutrices. En tout cas, la fille avait dû profiter d'un certain nombre d'éléments pour mettre de la distance vis-à-vis de sa mère : son éloignement géographique, son fort rayonnement spirituel propre (Bertrand, l'un de ses premiers abbés, prédicateur itinérant célèbre, devint rapidement bienheureux après son décès) ; son patrimoine important dont témoigne la confirmation par le même pape Innocent II en 1142 ; ses nombreux soutiens, depuis l'évêque de Toulouse en passant par le roi d'Angleterre. L'abbaye était donc riche, puissante, respectée, foyer intense de vie spirituelle. Ce fut à elle qu'on s'adressa pour mener la réforme de l'abbaye de Fontfroide, près de Narbonne, en 1144, et elle le fit dans la manière qui nourrissait sa vie propre : la règle bénédictine à la manière des cisterciens. Elle conserva des liens privilégiés avec sa fille. Vers 1145, l'ermitage de Géraud était devenu une vigoureuse abbaye, centre de vie communautaire appliquant avec exigence la règle de saint Benoît, stable. L'ermitage s'était fait moine.

Vers cette date se produisit son affiliation à l'ordre de Cîteaux, signal d'une très forte expansion par la suite. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour comprendre cette démarche. Retenons qu'elle était sans doute peu docile. L'affaire avec Cadouin montre une nette tendance à l'autonomie et une volonté d'émancipation, en tout cas le refus de cette autorité proche. Quel meilleur moyen d'y échapper que de faire appel à une autre autorité au rayonnement bien supérieur, et bien plus lointaine. L'affiliation avait été préparée par une pratique très proche, sinon identique de la règle, par une communauté de vie spirituelle, même s'il y avait des différences, des particularités dans certains usages (possessions d'églises etc.). Mais il faut surtout replacer cela dans l'état spirituel du Toulousain à cette date. La crise est grave car les hérésies s'y manifestent sous des formes les plus diverses (valdéisme, albigéisme), et les établissements en place ne sont guère aptes à apporter des réponses satisfaisantes aux besoins qui s'expriment ainsi. L'ordre cistercien effectue une véritable percée dans la région, d'une part grâce à Morimond dès 1137, puis par Clairvaux qui s'implante en Toulousain, en Catalogne, dans le nord-est de l'Espagne, où les monastères exercent une mission militante. Le voyage de saint Bernard en Toulousain en 1145 s'appuie sur la prédication, et le succès contre l'hérésie n'est guère probant. Par contre il entraîne l'adhésion et l'affiliation de Grandselve par Clairvaux en 1145-47 : c'est la première abbaye issue de l'œuvre de Géraud de Sales qui intègre l'ordre cistercien, et avec éclat. L'exemple est suivi par Dalon en 1162 et se termine avec l'adhésion de Cadouin en 1201. A partir du milieu du XII^e siècle, le rayonnement propre de Grandselve se fonde et s'appuie sur la formidable expansion cistercienne. L'abbaye a des abbés remarquables, hommes de foi et excellents gestionnaires, comme Pons I^{er} et Pons II, ainsi que Guillaume de Combanol. Très vite, son développement l'amène à essaimer : Calers est fondée aux portes du comté de Foix en 1147, Candeil toute proche d'Albi en 1150, elle-même mère de Bonnacombe en Rouergue (nous sommes au cœur des terres hérétiques) ; mais aussi Santes Creus en Catalogne après 1150, avec Guilhem, seigneur de Montpellier qui avait pris l'habit dans l'abbaye, ainsi que son petit-fils.

Désormais, gloire et puissance caractérisent l'histoire au cours des XIII^e et XIV^e siècles. Et en l'occurrence, il ne s'agit pas de vains mots. Le monastère est l'un des champions de l'orthodoxie et à ce titre, attire l'attention des puissants : ses biens sont confirmés par le pape Alexandre III ; des faveurs sont accordées par les vicomtes de Béziers, de Narbonne, de Marseille, de Béarn, les comtes de Toulouse, d'Armagnac, de Comminges, les rois d'Aragon, d'Angleterre. Elle semble réellement courtisée. Les enjeux de telles relations sont d'ailleurs croisés : son temporel très étendu a besoin d'être protégé ; et par ailleurs, bon nombre de ses partenaires ne sont pas étrangers à la crise albigeoise. Nous n'avons pas de preuve directe de la participation de Grandselve à la lutte contre l'hérésie, mais de nombreux indices montrent une position phare, s'appuyant sur sa puissance temporelle, son rayonnement spirituel et l'éminence de certains de ses membres. C'est ainsi qu'Arnaud Amaury, abbé de Poblet (petite-fille de Grandselve par Fontfroide) devient abbé de Grandselve à la fin du XII^e siècle, et immédiatement après abbé de Cîteaux où il joue un rôle considérable à la tête de l'ordre, à la fois religieux et excellent administrateur. Il devient le légat du pape à la tête de la lutte contre l'hérésie, et en ces temps, seuls les cisterciens paraissent capables de l'enrayer. La mort de Raoul et de Pierre de Castelnau, moines de Fontfroide en 1203 enclenche le processus de la croisade. Mais aussi, signalons l'importance de Foulques, d'abord troubadour et marchand marseillais, puis abbé de l'abbaye cistercienne du Thoronet en Provence en 1205, et devenu évêque de Toulouse dans le cadre d'une difficile succession à assurer. Ses deux fils ont pris à l'habit à Grandselve et l'évêque y élit sépulture à sa mort. Sa vie connut souvent l'exil, son évêché étant à plusieurs reprises en interdit. Mais il trouve un appui solide auprès d'Aimery de Solignac, moine de Grandselve souvent cité dans son entourage, et qui joue un rôle essentiel comme soutien de Simon de Montfort et dans la restauration de l'évêché. Aimery est également très présent lors de la Grande Prédication menée par les cisterciens en Languedoc ; il est cité à plusieurs reprises auprès de Frère Dominique Guzman, prêcheur, et nous le retrouvons enfin comme témoin de l'hommage de l'évêque de Cahors, aux côtés de prélats prestigieux.

L'engagement de Grandselve dans le cours même de la croisade aux côtés de Simon de Montfort lui fait courir des risques sérieux. Elle est le théâtre de dégâts importants lors du passage des troupes des comtes méridionaux vers 1211-1212 (vols et destructions), et les moines, dit-on, craignent même pour leur vie. Vraisemblablement l'abbaye participe-t-elle à l'envoi de milices gasconnes vers 1228. Sa présence discrète mais probablement active dans ce grand conflit se retrouve dans le règlement du conflit. Au traité de Meaux, suivi de celui de Paris en 1229, une indemnisation très forte est prévue : mille marcs d'argent et la même somme était prévue pour Cîteaux (rappelons le rôle d'Arnaud Amaury), trois cents marcs pour Belleperche, sa voisine, et 300 pour Candeil, sa fille.

L'abbaye mit aussi sa puissance au service du pouvoir politique et il serait d'ailleurs vain d'imaginer qu'il puisse y avoir, à l'époque, une séparation entre le rôle religieux et le rôle politique, la croisade en étant un excellent exemple, mêlant lutte contre l'hérésie et vastes enjeux de pouvoir. Une si grande puissance participait nécessairement aux grandes manœuvres politiques de cette période. La paix fut négociée par Elie Garin, abbé de Grandselve, avec le comte de Toulouse Raimond VII et le légat pontifical, Romain Saint-

Ange ; puis le traité fut signé, et Raymond VII continua de combler l'abbaye de bienfaits et dons, en signe de repentance ou bien par souci de ménager cette grande puissance qui avait gagné le combat de l'orthodoxie.

L'appui au plus haut sommet, à la monarchie capétienne, fut très net, en particulier dans le domaine des fondations de bastides. Ces villeneuves, si nombreuses dans le sud-ouest de la France, ont été créées pour des motifs divers, mais bien ciblés pour ce qui concerne le Toulousain. Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX et devenu comte de Toulouse, avait besoin de faire progresser son autorité sur l'ouest du Languedoc que détenaient des barons gascons aussi indépendants qu'entrepreneurs ; il avait aussi besoin d'augmenter ses domaines et de se procurer des revenus importants pour ses projets de croisade. La solution était la fondation de villes nouvelles. Les abbayes cisterciennes de la région ont largement contribué à ce projet en donnant les terres nécessaires et en passant des contrats de paréages : ainsi firent Bonnefont, Gimont, Belleperche. Grandselve participa tout d'abord par la fondation de La Bastide Saint-Pierre avant 1271. Puis tard, avec le sénéchal représentant le roi de France, elle créa les bastides de Beaumont-de-Lomagne en 1279, et le texte portait même la mention *cum Gallicis* (cette allusion aux français de France induisant une véritable collusion) puis Grenade en 1290. Les deux fondations devinrent d'importantes petites villes, dont la réussite économique et civile fut remarquable, chefs-lieux d'administration. Pour autant, ces bastides furent-elles aussi une réponse à des attentes sociales ? Vraisemblablement. Firent-elles «le lit de la pénétration capétienne» et de l'intégration à la France. En l'affaire, vu le pouvoir respectif des partenaires, il est bien difficile de dire qui a utilisé l'autre.

Plus nettement, Grandselve a pris position contre l'Angleterre. L'abbé de Grandselve est l'un des grands personnages de la France, mais aussi de la Chrétienté. Ainsi, Eudes de Châteauroux devient cardinal. Bertrand de Bruaval est envoyé par la monarchie capétienne, en l'occurrence Philippe IV, avec d'autres ecclésiastiques, pour aller sommer le lieutenant du roi d'Angleterre en Aquitaine d'évacuer le duché et de restituer la Guyenne. Nous sommes là en 1294, dans les prémices de la Guerre de Cent Ans. Les cisterciens semblent avoir choisi leur camp, et c'est celui de la monarchie capétienne. L'intérêt de Grandselve se combine avec les siens propres : elle a des biens à Bordeaux, et des intérêts économiques très importants le long de la Garonne et dans le port, en direction de l'Angleterre où elle vendait ses vins. Ensuite, elle n'hésite pas à entrer en conflit avec le roi d'Angleterre lui-même pour des affaires bordelaises et à porter l'affaire devant le parlement de Paris qui statue en sa faveur. Elle est donc une véritable grande puissance, comblée de privilèges, protégée par les papes, les rois (Angleterre comprise), mais protection qui dit aussi la fragilité qu'entraîne l'extension de son patrimoine. Cette faveur trouve une expression remarquable dans le fait que Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, choisi comme pape et futur Clément V, en rejoignant son siège fait étape dans deux ou trois des granges de l'abbaye. Et d'ailleurs il ne parvient jamais à Rome, s'arrêtant définitivement dans la région d'Avignon. C'est également en raison de sa notoriété que le roi Alphonse de Castille confie à son autorité quatre abbayes de l'ordre de Calatrava en 1273, fondées dans la province de Murcie, dans le cadre de la Reconquête en Espagne sur les Musulmans.

Mais à trop étudier son poids dans l'histoire politique, on pourrait oublier que l'abbaye est avant tout un très grand foyer de vie religieuse. Selon une procédure habituelle, elle est associée à d'autres prélats pour régler les affaires litigieuses de l'Eglise : mission de conciliation et d'arbitrage ce qui suppose que l'autorité morale et spirituelle de l'abbaye est reconnue sur un très large Midi. Mais elle est aussi, ce qui demeure complètement étranger à la dimension cistercienne, un centre important de pèlerinage (n'a-t-elle pas une Epine de la Sainte Couronne, donnée par Saint Louis à Alphonse de Poitiers, puis à l'abbaye, mais aussi bien d'autres reliques données par des princes ?) Ce trésor spirituel est enchâssé dans un trésor matériel d'orfèvrerie, au cœur de l'immense abbatiale réalisée au milieu du XIII^e siècle, avec ses magnifiques pavements, et son clocher qui rivalisait avec celui de Saint Sernin.

La dimension sociale de son action est bien visible par l'existence de ses centres hospitaliers : le premier hôpital créé le fut à Toulouse dans la seconde moitié du XII^e siècle, puis se développa au XIII^e siècle, recevant malades et infirmes, puis uniquement les moines voyageurs et les pèlerins. Le second créé encore à Toulouse bénéficia de la riche dotation de Pons de Capdenier. Par la suite les deux établissements fusionnèrent, possesseurs de quartiers entiers de Toulouse. A cette mission d'assistance s'ajouta le combat contre l'hérésie, non pas bien sûr par l'épée et le feu, mais par le docteur. Les contemporains avaient compris le rôle du savoir et de la formation des religieux appelés à prêcher et à convertir les âmes perdues pour s'opposer à la vague de l'hérésie. Et le lieu de perdution par excellence était la ville. D'ordinaire, les préoccupations urbaines étaient bien éloignées des centres d'intérêt cisterciens, mais ce n'était pas le cas de Grandselve, fortement possessionnée en ville de biens et rentes. C'est ainsi qu'Elie Garin, l'abbé qui avait négocié le traité de Paris, y fit inclure les moyens nécessaires, octroyés par Raymond VII, pour créer et faire vivre l'université de Toulouse (1229) ; il recruta les professeurs et fut sans doute le premier chancelier de cette université, considérée comme un véritable « bastion de l'orthodoxie ». Eudes de Châteauroux, cistercien abbé d'Ourscamp, chancelier de l'université de Paris, fut appelé comme abbé de Grandselve en 1240. L'action de tous ces personnages montre l'importance accordée à la culture et la science scolastiques, comme on pouvait la trouver chez les Dominicains. L'action de Grandselve a été complétée par la transformation de son hospice en collège Saint Bernard. En effet, pour la formation théologique des moines, 5 collèges avaient été créés dans l'ensemble de l'ordre : le plus ancien à Paris par Clairvaux, le deuxième à Montpellier par Valmagne vers 1260, le troisième à Toulouse un peu plus tard, et enfin ceux d'Oxford en Angleterre et d'Estella en Navarre. La bulle de Benoît XII de 1335 (*Fulgens sicut stella*) insistait sur le rôle du collège toulousain et sur son rayonnement : il recevait les moines de presque tout le Midi occidental de la France, et d'une partie de l'Espagne. Par tous ces aspects, l'abbaye représentait une puissance incontournable.

Sans en faire la base ni la cause de ce pouvoir, il faut reconnaître que l'abbaye a disposé d'un temporel remarquable tant par l'importance que par la structure. La constitution même est peu connue pour la période des origines car seule la bulle d'Innocent II en 1142 nous éclaire en mentionnant sept granges. Puis se succèdent les donations, les échanges, montrant un afflux massif de biens grâce à de généreux donateurs : bois, terres, vignes. Les achats ne manquent

pas non plus, en fonction des ressources disponibles, et aussi d'une véritable politique d'acquisition. Il est clair que l'abbaye a su profiter de la générosité, mais aussi de la culpabilité d'une petite aristocratie parfois bien turbulente sinon violente. Le bilan représente le transfert de milliers d'hectares se concentrant entre ses mains. L'établissement développe une politique patrimoniale : ces biens disparates sont regroupés en grandes unités d'exploitation. Par ailleurs, il rachète ou fait libérer les droits divers qui pesaient dessus pour obtenir la pleine allodialité de ses biens. Enfin, ce patrimoine est très varié puisqu'aux biens fonciers, s'ajoutent la possession de dîmes, d'églises, de rentes.

La collection des cartulaires est constituée à la fin du XII^e siècle, en des temps incertains où les contestations et les querelles se répètent : les héritiers mécontents reviennent sur les donations de leurs parents, les procès se multiplient. Les inventaires des titres faits au XVII^e siècle montrent que bien des documents n'ont pas été conservés. Les chartes les plus anciennes, dans les cartulaires, sont classées par grange, et par exemple, celle de Lassalle, l'une des plus importantes, regroupe plus de 300 textes. L'analyse sérielle de cette documentation montre un ralentissement brutal, sinon un effondrement de l'extension au début du XIII^e siècle. L'hypothèse la plus souvent avancée, en particulier pour Fontfroide, fille de Grandselve, souligne l'un des effets de la Croisade contre les Albigeois : les cisterciens, à la pointe du combat contre l'hérésie, et donc, soutiens des Croisés, paient leur orthodoxie par une désaffection de la population. Mais aussi, il faut se rappeler l'évolution de la piété des fidèles qui, après avoir longuement soutenu les ordres ruraux (bénédictins, cisterciens, prémontrés) s'orientent désormais vers des ordres nouveaux, établis dans les cités, comme les ordres mendiants. Enfin, les temps ont changé et le dynamisme initial, l'élan constructeur doivent se transformer devant de nouvelles préoccupations : la gestion de ce patrimoine. Au total, au début du XIII^e siècle, on peut considérer que l'abbaye est à la tête d'un temporel énorme, proche des 25 000 hectares, sans compter toutes sortes d'autres biens (dîmes, rentes, maisons, étals, ateliers etc.). Il n'empêche que la partie immédiatement visible aux yeux des contemporains est son patrimoine foncier.

De manière tout à fait classique, la gestion de ce patrimoine se fait par granges, ce terme signifiant une unité d'exploitation. Chacune est peuplée de convers et a à sa tête un maître de grange, tous membres de l'abbaye. Grandselve en eut sans doute 25 au total, mais ce nombre doit être considéré dans une dynamique temporelle : certaines ont dû se morceler, d'autres citées au début de son histoire n'apparaissent plus par la suite. Mais le chiffre demeure très important, semblable à celui des abbayes mères de l'Ordre et témoigne de l'importance économique de l'établissement. Leur taille est très variable, allant de quelques centaines d'hectares à la plus spectaculaire, celle de Calcassac avec ses 5 500 hectares. Les situations géographiques sont des plus diverses, dans des vallons, sur des coteaux, bien adaptées à des paysages très variés par leur extension dans l'espace. En effet la localisation est très étonnante. Si la plupart de ces granges se trouve dans un rayon de quelques petites dizaines de kilomètres, autour du noyau de l'abbaye, respectant en cela les prescriptions de l'ordre soucieux de la vie religieuse des convers et de l'efficacité économique, quelques unes très lointaines nous sont révélées par les textes et la toponymie : Grandselve est resté le nom d'un quartier de Toulouse près de l'Union ; Grandselve à Coursan dans l'Aude est encore un grand

domaine viticole ; La Selve dans les Pyrénées Orientales près de Saint-Hippolyte est la plus éloignée.

Cette dispersion dans l'espace montre un souci très particulier de l'abbaye : la meilleure gestion possible en fonction des besoins de l'abbaye, mais aussi en fonction des besoins du marché. La plupart des granges pratiquent une polyculture vivrière dont le but essentiel est de nourrir une importante communauté de moines, convers, habitants, sans que d'ailleurs nous n'ayons aucune indication de chiffre. Mais on peut remarquer la spécialisation de certaines granges dans une production dominante, sinon exclusive : chèvres, moutons, vignes, porcs. Les granges travaillent alors en complémentarité les unes par rapport aux autres dans un grand dessein que mène l'abbaye par un office majeur, celui du cellérier. Certaines spécialisations sont presque exotiques par rapport aux possibilités du noyau central : production de sel à Coursan, production d'olives à Saint-Hippolyte et Coursan. L'abbaye peut donc couvrir de manière très diversifiée ses besoins, mais dans le même temps, elle dégage des excédents importants, d'autant plus importants qu'elle perçoit aussi des dîmes qui sont réglées par les paysans en nature. La voilà à la tête d'une quantité considérable de récoltes : céréales diverses, produits de l'élevage, aussi bien en viande qu'en laine, vin, mais aussi produits de l'artisanat (cuir, briqueterie, tissage). Il y avait là bien plus que son strict nécessaire.

Les granges ont également été le point de départ d'une organisation de l'espace, d'une mise en valeur des terres vacantes ou peu fertiles. Les défrichements proprement dits ne sont guère attestés, non pas qu'ils aient manqué, mais ils ne sont pas mentionnés directement dans les chartes. Des signes indirects l'attestent : toponymie, disparition du couvert végétal dans les zones propriétés du monastère. D'autres traces sont aussi perceptibles : un nouveau réseau de voies qui desservent en étoile l'abbaye ou les granges, des ponts. Un des aspects les plus riches de conséquences est l'équipement hydraulique des rivières et la construction de moulins. Plus d'une trentaine, au total, ont été édifiés pour les besoins de l'abbaye ou à la demande de ses partenaires. Or le moulin était un des signes clairs de l'exercice du pouvoir banal. Dans le cas de l'abbaye, il n'y semble pas, la préoccupation étant plutôt d'éviter la concurrence que d'exercer un monopole. Par ailleurs, l'abbaye avait un certain nombre de parts dans des sociétés de moulins à Toulouse, préfiguration bien connue de la naissance du capitalisme. Enfin, le dernier aspect et peut-être le plus spectaculaire dans la transformation de l'espace a été l'édification d'un certain nombre de villages, la création de plusieurs bastides dont certaines en paréage avec le roi de France.

Mais ce dernier élément manifeste bien l'issue d'une tendance forte que l'on retrouve présente au sein de la gestion du patrimoine de l'abbaye. Si, par le système des granges l'abbaye est à la tête d'une gestion en faire-valoir direct de ses biens, la perception de revenus très divers, la présence de tenanciers qui lui versent des redevances, l'exploitation de moulins, les rentrées de dîmes, montrent de très nombreux revenus qui ne proviennent pas du travail direct des moines et des convers, mais de rentes sur le travail des autres. L'abbaye a des serfs et des tenanciers, certes à la périphérie de ses unités. La création de villeneuves dans la seconde moitié du XIII^e siècle ne fait qu'accentuer cette tendance rentière. On a pensé longtemps que cette évolution était due à une crise de recrutement de convers et au manque de main d'œuvre. Il n'y semble pas en ce qui concerne Grandselve. On peut aussi considérer qu'elle a

été attentive à l'expression d'une attente sociale : le besoin de terres nouvelles était net dans la Gascogne toulousaine de cette période. Ces opérations de lotissements de terres et de construction d'agglomérations sont également très rentables en revenus divers (locations, rentes urbaines, droits de perception sur les marchés). Le choix de l'affermage d'unités économiques entières ne se fait que tardivement, ce qui donne à penser que l'abbaye n'a pas réellement manqué de main d'œuvre et en particulier de convers, jusqu'à une date assez récente : les granges de Nonas et de Favardac ne sont affermées que dans le premier tiers du XIV^e siècle, ce qui est très sensiblement plus tard que dans le reste de l'Ordre. Un bilan fait au début du XIV^e siècle de la gestion de son patrimoine montre qu'elle a des productions importantes, des revenus non moins considérables, ce qui lui permet des dépenses somptuaires spectaculaires, en sus de tout son entretien et des charges diverses, sociales et religieuses, qu'elle assurait. A la différence de beaucoup de maisons monastiques, et de Saint-Sernin en particulier, l'abbaye n'était pas endettée à la fin du XIII^e siècle.

Cette réelle richesse s'appuyait, de manière plus spécifique que pour beaucoup de maisons religieuses, dans une insertion profonde dans une économie d'échanges. La position géographique de l'abbaye est particulièrement remarquable sur un grand axe de communication, la route de la Méditerranée à l'Atlantique, profitant de la voie fluviale garonnaise. Mais il faut ajouter à cela la proximité d'une ville vaste et riche, de Toulouse dont l'essor est bien enclenché au XII^e siècle et qui a d'importants besoins en produits de consommation, mais aussi en matières premières pour le développement de ses activités artisanales, puis de son commerce. Or l'abbaye offre à cela de nombreux atouts : des liquidités, grâce aux revenus et aux aumônes qui lui assurent une confortable trésorerie en des temps où le numéraire ne circule pas abondamment, alors que l'économie se monétarise de plus en plus. Elle dispose aussi d'un vignoble impressionnant, lentement et patiemment constitué, non seulement dans toutes ses granges, mais aussi autour de Toulouse. Ce vignoble a été effectivement spécialisé au cours du XIII^e siècle : certaines granges comme Larra, et surtout les bastides où la fondation prévoyait la plantation des vignes, et enfin de vastes vignobles autour d'Auvillar, de Montauban. On peut trouver là la trace de l'activité bordelaise qui, pour développer son commerce international et en particulier vers l'Angleterre, entraîne de manière récurrente, vers l'amont de la Garonne, du Lot et du Tarn l'essor de vignobles d'exportation. L'abbaye a d'ailleurs des celliers et chais à Toulouse, Montauban, Auvillar, Bordeaux, ce qui montre sa participation à ce grand trafic international.

Elle est également à la tête de grands troupeaux orientés vers un élevage spéculatif : ses granges comportent de vastes terrains de parcours, mais elle a obtenu l'autorisation de faire pâturer des animaux dans d'immenses zones, fort loin, avec liberté de passage, depuis le cœur du Massif Central, jusqu'à l'Aragon. Il faut sans doute imaginer des milliers (ou dizaines de milliers) d'ovins partant en transhumance dans les montagnes, sans oublier un élevage intensif de porcins très près, à Grenade et à Verdun, pour l'embouche vers Toulouse. Elle est également impliquée dans des opérations de crédit, moins que l'abbaye cistercienne de Berdoues en Astarac, très active en la matière. Ces crédits ont comme contreparties des sûretés avec morts-gages, pratique tolérée par l'Eglise et qui n'étaient pas considérée comme de l'usure. Mais nous voyons l'abbaye entreprenante dans ce commerce de l'argent, détentrice

de nombreuses créances et les négociant avec perspicacité. En fait, la structure même de l'abbaye la condamne à un investissement-travail très productif : comme toutes les abbayes cisterciennes, elle est composée d'hommes adultes, moines et convers, qui sont en pleine maîtrise de leurs moyens physiques. Il n'y a pas de femmes et d'enfants à entretenir, constituant en quelque sorte des bouches inutiles. Travaillant en nombre, les moines dégagent des profits considérables qu'ils ne peuvent ni consommer ni thésauriser intégralement : ils sont astreints à un réinvestissement des profits dans de nouveaux achats de terres, de rentes, de moyens de production, de moyens d'échanges : le patrimoine de l'abbaye, en ces premiers siècles de fonctionnement ne peut que se développer, d'autant que la gestion de l'ensemble est, manifestement, excellente.

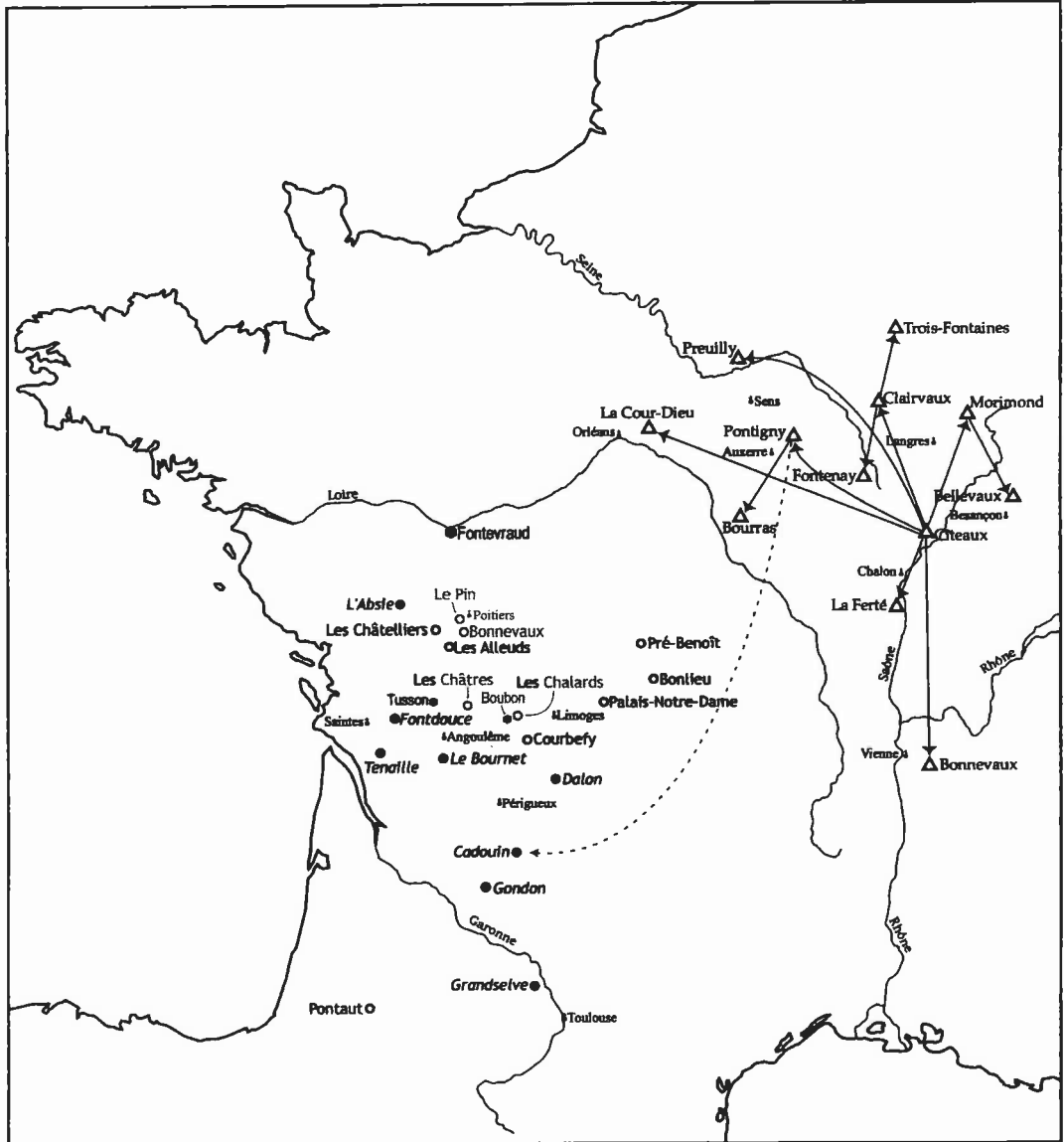
Grandselve insiste, dans ses circuits d'échanges, pour obtenir la libre circulation de ses biens et produits : elle obtient de nombreuses autorisations de passage, de nombreuses exemptions de péages dans une très vaste aire qui couvre tout le midi méditerranéen, à cheval sur les Pyrénées (couvrant la Catalogne et l'Aragon) et vers l'Espagne. Ses axes privilégiés sont la Garonne (avec 31 exemptions de péages sur ses blés, vins, huile, laine) ; la route vers Narbonne, vers l'Aragon par l'Ariège, vers le Massif Central par Montauban et Cahors. Elle perçoit des revenus sur des ports fluviaux. Ses bateaux effectuent de véritables tournées, à la fois pour assurer la perception de ce qui lui est dû et pour transporter ses denrées ainsi que celles des autres. Elle redistribue des produits d'importation : sel, harengs et morues salées, métaux comme le plomb, l'étain et le cuivre. Elle occupe une position véritablement charnière dans ce grand commerce régional et interrégional, entre bassin méditerranéen et bassin aquitain, ce qui ne va pas sans des implications politiques certaines entre la France et l'Angleterre. Il faudrait presque concevoir une puissante entreprise, très riche, que certains nobles et laïcs essayèrent de limiter ; mais son solide réseau d'appuis lui permit d'y échapper, le seul obstacle véritable ayant été le roi d'Angleterre. La liaison entre les enjeux économiques et politiques étaient tout à fait manifestes dans son cas.

En achevant ce parcours trop rapide à travers l'histoire de Grandselve on ne peut qu'être frappé par la vigueur que prennent certaines dimensions : cette abbaye a été un modèle de la réforme que les cisterciens ont apportée dans la vie religieuse et dans la spiritualité du XII^e siècle, parfois à l'avant garde du combat pour l'orthodoxie, toujours référence comme foyer de spiritualité. Vite émancipée de la tutelle éventuelle de Cadouin elle a cependant conservé des spécificités à l'intérieur même de l'ordre qui l'a accueillie. Le charisme et l'exemple de saint Bernard, mais aussi une solide assiette patrimoniale lui ont donné les moyens d'un très grand rayonnement.

Elle a manifesté, aux yeux des contemporains, une éclatante réussite économique, fondée selon les préceptes cisterciens, mais tout en conservant des particularités comme la perception de dîmes et de rentes, la création de villages et villes, et surtout elle a été profondément insérée dans l'économie d'échanges de son temps. Voilà une capacité d'adaptation aux nouvelles contraintes du marché qui n'était guère perceptible aux religieux de l'époque.

Son rôle politique semble fort discret, par rapport à ses réussites visibles. Il faut croire qu'elle cultiva la discrétion et l'ombre car tout donne à penser à une influence très grande, en

1. Les fondations de Géraud de Salles et de Cîteaux vers 1120

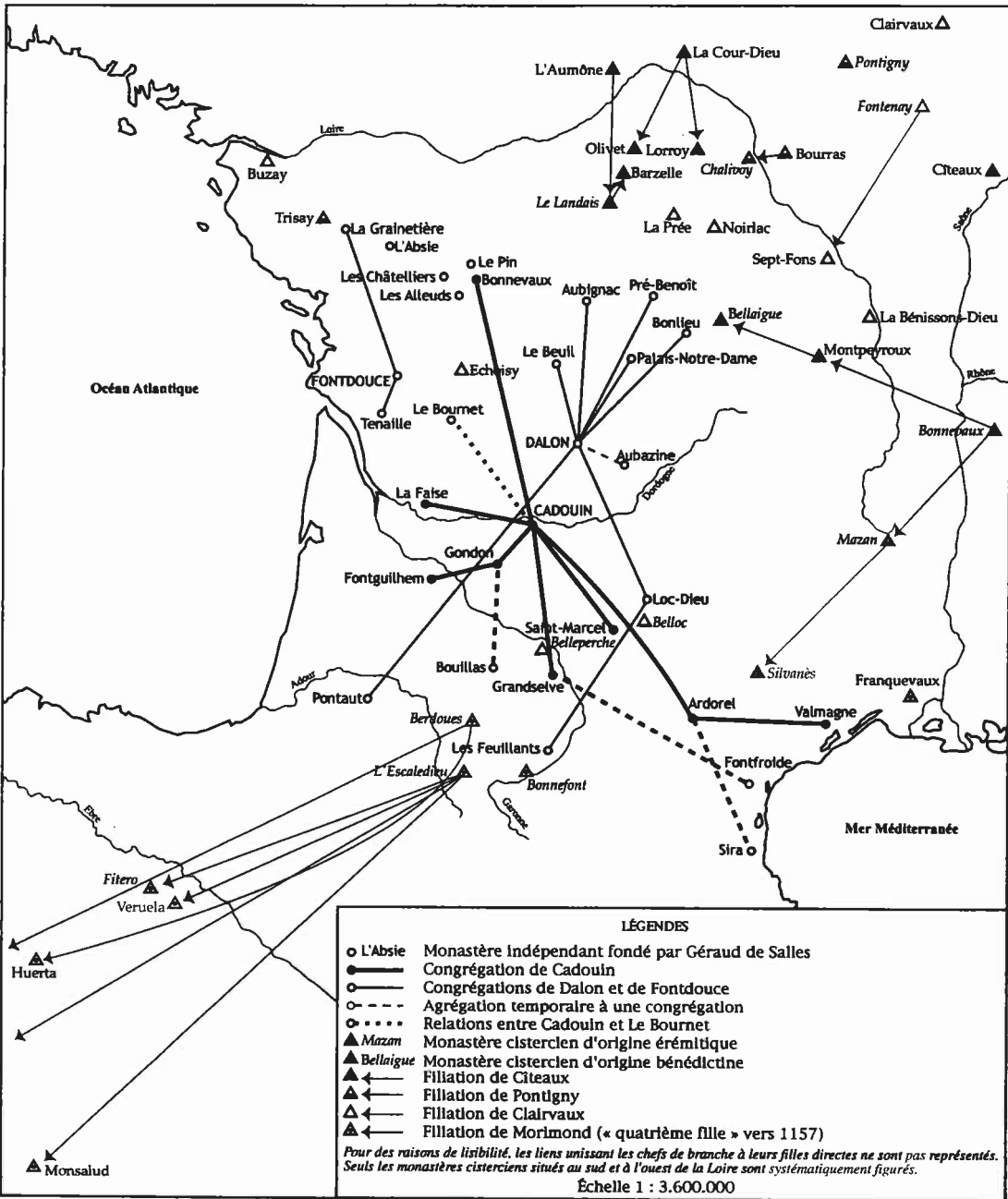


LÉGENDES

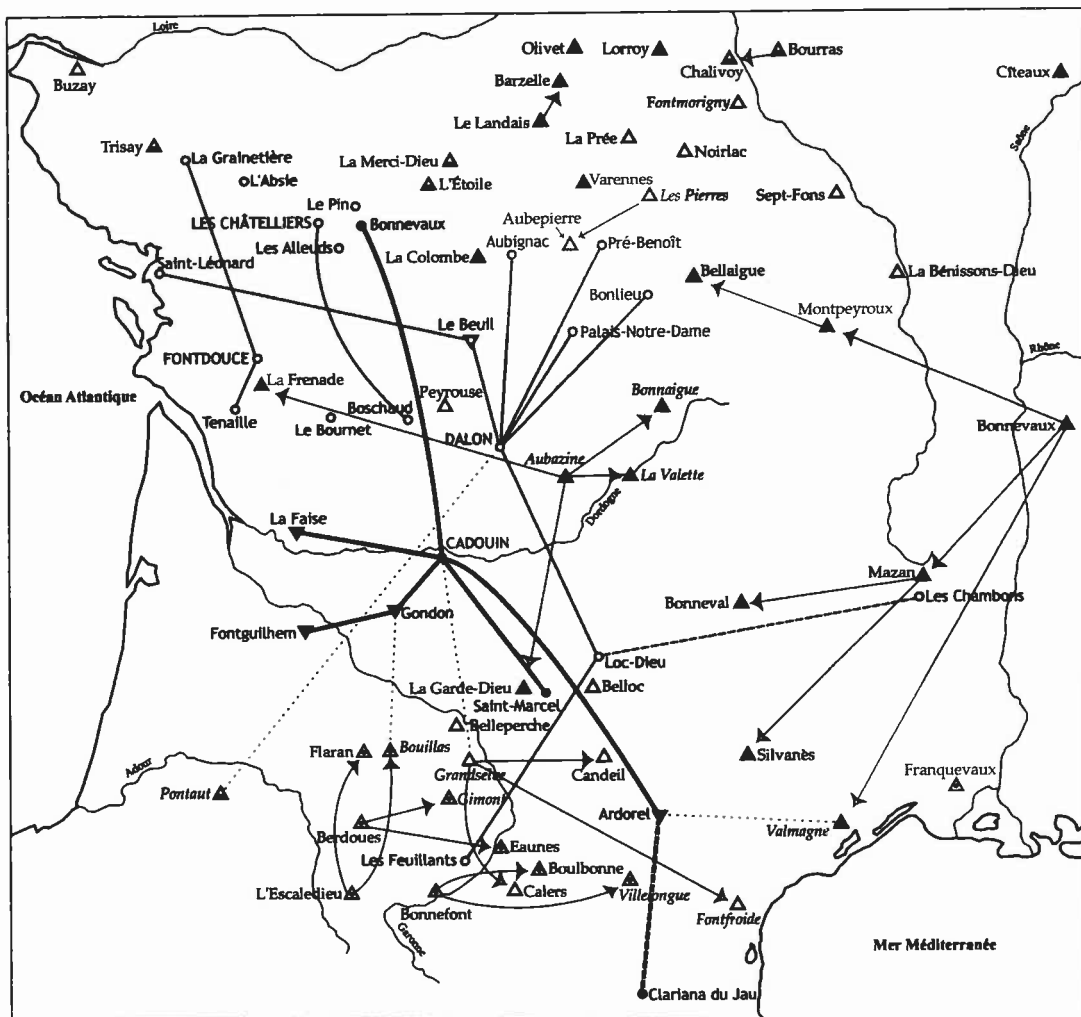
- ⊙ Périgueux Évêché ou archevêché
- Pontaut Fondation de Géraud de Salles
- Gondan Fondation de Géraud de Salles ayant reçu les usages cisterciens avant 1120
- Tusson Monastère fontevriste peut-être fondé par Géraud de Salles
- △ Cîteaux Monastère cistercien
- ← Filiation cistercienne
- ← - - - Affiliation de Cadouin à Pontigny en 1119 7

Échelle 1 : 4.500.000

2. La pénétration cistercienne entre Loire et Ebre et les géraldiens vers 1144



3. Géraldiens et cisterciens à la veille de l'intégration de Dalon (1162)



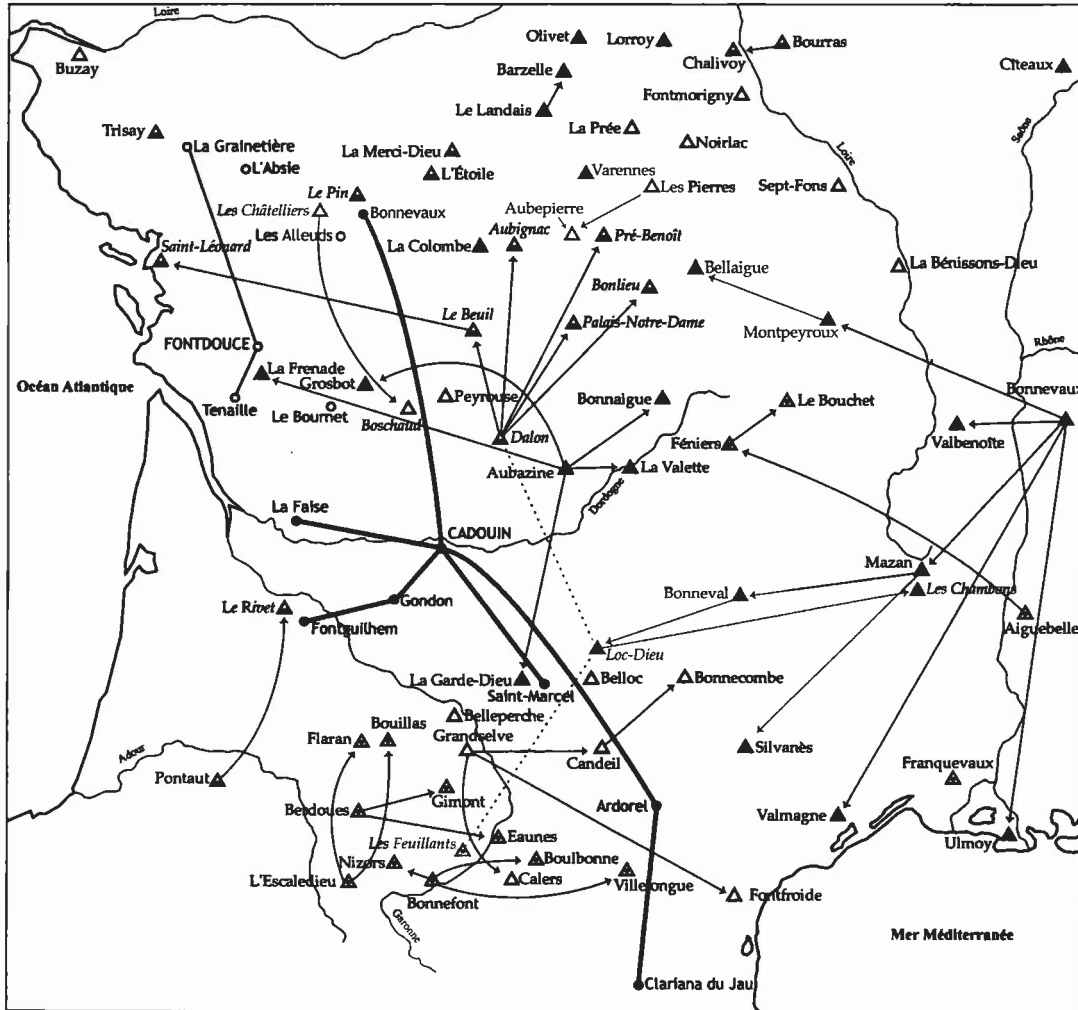
LÉGENDES

- L'Absie Monastère Indépendant fondé par Géraud de Salles
- Congrégation de Cadouin
- - - Congrégations de Dalon, de Fontduce et des Châtelliers
- Fondation entre 1152 et 1162
- ▼ Monastère géraldien ayant subi une tentative manquée d'intégration à l'ordre cistercien vers 1145-1155
- ▲ Monastère cistercien d'origine érémitique
- ▲..... Monastère intégré à l'ordre cistercien entre 1145 et 1155 au détriment d'une congrégation géraldienne
- ▲← Filiation de Cîteaux
- ▲← Filiation de Pontigny
- ▲← Filiation de Clairvaux
- ▲← Filiation de Morimond

*Pour des raisons de lisibilité, les liens unissant les chefs de branche à leurs filles directes ne sont pas représentés.
Seuls les monastères cisterciens situés au sud et à l'ouest de la Loire sont systématiquement figurés.*

Échelle 1 : 3.000.000

4. La congrégation de Cadouin et l'ordre cistercien à la veille de l'intégration (1201)



LÉGENDES

- L'Absie Monastère indépendant fondé par Gérard de Salles
- Congrégation de Cadouin
- ▲ Dalon Monastère cistercien d'origine érémitique ou géraldienne
- ▲..... Monastère intégré à l'ordre cistercien entre 1162 et 1178 au détriment d'une congrégation géraldienne
- ▲← Filiation de Cîteaux
- ▲← Filiation de Pontigny
- ▲← Filiation de Clairvaux
- ▲← Filiation de Morimond

Pour des raisons de lisibilité, les liens unissant les chefs de branche à leurs filles directes ne sont pas représentés. Seules les abbayes cisterciennes masculines situées au sud et à l'ouest de la Loire sont systématiquement indiquées. La paternité de Loc-Dieu a été restituée à Dalon en 1214. Bonneval gardant celle sur Les Chambons.

Échelle 1 : 3.000.000

L'abbaye cistercienne de Bonnevaux en Poitou

Du point de vue de l'historiographie, l'abbaye de Bonnevaux fait figure de parente pauvre entre les maisons cisterciennes du Poitou. Jusqu'à présent, elle n'a retenu l'attention d'aucun historien¹. Certes, ce monastère n'a apparemment rien connu qui puisse attirer les regards comme c'est le cas pour son homonyme en Dauphiné. Là-bas, dans l'ancien diocèse de Vienne, des saints plus ou moins illustres ont assuré au nom de Bonnevaux une place de choix dans la mémoire des hommes : saint Jean le premier abbé, saint Hugues le sixième abbé, le bienheureux Amédée et son fils saint Amédée, le grand saint Pierre de Tarentaise... Si bien que dans l'univers cistercien, quand on dit Bonnevaux, on pense spontanément à l'abbaye du Dauphiné, d'autant plus que celle-ci peut se prévaloir d'une fécondité remarquable : huit filiales ! Et, de nos jours, une association active (*Mémoire de Bonnevaux*) s'attache à en entretenir le souvenir.

Non, rien de tel pour Bonnevaux en Poitou. Il faut dire que la matière documentaire est, sinon pauvre, du moins dispersée : le fonds "*Bonnevaux*" aux Archives départementales de la Vienne se réduit à une seule liasse².

¹ Depuis la notice du Père J.-M. CANIVEZ dans le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, t. 9, 1937, col. 1074, et le *Répertoire topobibliographique des abbayes et prieurés* de dom L.-H. COTTINEAU, t. 1, Mâcon, 1939, col. 430, qui ignoraient tous deux les pages pourtant intéressantes d'A. LE TOUZÉ DE LONGUEMAR sur Bonnevaux dans *Les anciennes fresques des églises du Poitou*, Poitiers, 1881, p. 280-284, la bibliographie fort courte s'est augmentée d'une seule et brève notice, par F. PUAUD, dans P. DURAND et J.-P. ANDRAULT, *La Vienne*, Chauray-Niort, 1995 (coll. Châteaux, manoirs et logis), p.210, accompagnée de trois photos. À signaler en outre les observations de C. ANDRAULT-SCHMITT, « Des abbayes du "Désert". Les églises des successeurs de Géraud de Sales dans les diocèses de Poitiers, Limoges et Saintes (1160-1220) », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 5^e série, t. 8, 2^e trim. 1994 [publ. 1997], p. 91-172 (sur Bonnevaux, p. 167-168). Enfin, le litige entre Bonnevaux et Fontaine-le-Comte au XII^e siècle peut être désormais étudié sur pièces grâce au *Recueil des documents de l'abbaye de Fontaine-le-Comte (XII^e-XIII^e s.)*, publ. G. PON, Poitiers, 1982 (coll. Archives historiques du Poitou, 61), qui résume l'affaire (p. VIII-IX) et donne tous les textes disponibles (nombreux renvois à "Bonnevaux" dans l'index, p. 402).

² 1 H 8. Cf. P. de MONSABERT, « État sommaire des fonds concernant l'histoire monastique conservés dans la série H des Archives départementales de la Vienne », *Revue Mabillon*, t. 7, 1911, p. 329-330 (détail des principaux documents de la liasse).

particulier au cours de la Croisade contre les Albigeois, ou dans l'orbite capétienne. Les terres de Religion ont ensuite passé, avec leur cortège de difficultés, et à la veille de la révolution, elle offrait le spectacle contrasté de ses bâtiments fièrement dressés, de son monastère presque intact, toujours richement doté, mais pratiquement vide de moines. Le prestige de ses fondateurs et de leurs continuateurs l'auréolait encore. Et si les habitants n'eurent pas su profiter des carrières de briques qu'entraîna la vente des biens du clergé, s'il ne resta guère brique sur brique de ses constructions monastiques, les chapiteaux de marbre sont restés préservés, les archives conservées, et le trésor d'orfèvrerie mis à l'abri, manifestant ainsi l'attachement des populations environnantes à l'ombre tutélaire de leur abbaye.

Aussi, pour explorer le passé du monastère, doit-on se livrer à de plus vastes investigations.

Comment résumer en peu de temps une histoire pourtant longue de presque sept siècles ? Plutôt que de survoler une si longue durée, je vous propose de nous arrêter sur quelques-uns des aspects saillants et cependant méconnus de cette histoire, de façon à percevoir un peu de la "personnalité" de ce monastère quasi oublié.

Les origines

La tradition veut que des disciples de saint Géraud de Sales aient été à l'origine du monastère érigé dans les bois – "*in nemore*", dit la *Chronique de Saint-Maixent*³ –, près de Marçay. L'endroit, aujourd'hui encore assez isolé, est à vol d'oiseau à une douzaine de kilomètres au sud-ouest de Poitiers. C'est un vallon boisé au creux duquel coule un petit cours d'eau, la Rune. Le site est idéalement cistercien. Mais avant d'évoquer Cîteaux, essayons de voir d'abord comment les choses se sont passées.

Le cas se rencontre souvent, au début du XII^e siècle dans l'Ouest de la France, de monastères tôt ou tard agrégés à Cîteaux, qui ont été à l'origine des groupements érémitiques. C'est notamment le cas de l'Étoile. Faut-il donc imaginer qu'à Bonnevaux Géraud de Sales en personne soit venu établir une colonie d'ermites, qui aurait par la suite opté pour la discipline cénobitique ? Soeur Odile Lenglet⁴, à qui l'on doit d'excellents travaux sur la vie de Géraud de Sales⁵, et Bernadette Barrière⁶ pensent que l'abbaye de Cadouin a rassemblé dans son orbite des ermitages géraldiens préexistants. Autrement dit, des ermites disciples de Géraud se seraient en premier lieu fixés à Bonnevaux, puis le groupe se serait mis sous la juridiction de Cadouin. Malheureusement, aucun argument n'est invoqué à l'appui de cette hypothèse.

³ *La Chronique de Saint-Maixent*, éd. et trad. J. VERDON, Paris, 1979 (coll. Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge), p. 191.

⁴ « Les fondations de Géraud de Sales et leur évolution », *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux* (Actes du premier colloque international du CERCOM, Saint-Étienne, 16-18 septembre 1985), Saint-Étienne, 1991, p. 139-150 (le cas de Bonnevaux est abordé à la p. 145).

⁵ « La biographie du bienheureux Géraud de Sales », *Cîteaux Commentarii cistercienses*, t. 29, 1978, p. 7-40 ; et « Un pauvre du Christ fondateur de monastères, Géraud de Sales, dit saint Giraud († 1120) », *Les Amis des monastères*, n° 74, 2^e trim. 1988, p. 15-19.

⁶ « Les abbayes issues de l'érémisme », *Les cisterciens de Languedoc*, Cahiers de Fanjeaux, n° 21, Toulouse, 1986, p. 71-105 (le cas de Bonnevaux est évoqué à la p. 81).

Pour Bonnevaux, la charte de fondation ne comporte pas de date. On la situe par tradition “vers 1120”⁷. On n’en possède pas l’original, mais une copie⁸ produite en 1623 avec deux confirmations de 1245 et 1268. D’après cette charte, Hugues le Brun, seigneur de Lusignan, et Sarrazine sa femme donnent à Hélié, abbé de Cadouin, le lieu de Bonnevaux (*Bonavallis*) dans leur forêt de Gâtine (*in nemore nostro Gastinae*), afin qu’il y construise un monastère d’hommes (*ad construendum monasterium monachorum*). Rien dans la charte ne sous-entend que le lieu a été déjà colonisé ou mis en culture, ne serait-ce qu’en partie, comme cela apparaît dans la charte de fondation de l’Étoile, datée de 1124⁹ et faisant allusion aux terres déjà cultivées par les religieux depuis quelques années.

Admettons que l’abbaye de Bonnevaux ait été fondée *ex nihilo* en 1120. Cette année-là est justement celle où Géraud de Sales meurt en Poitou, le mardi de Pâques (20 avril 1120), à cinq lieues de Lusignan, au milieu d’une colonie d’ermite établie en un endroit qui est maintenant le hameau de Saint-Giraud, non loin de l’abbaye des Châtelliers où les ermites se fixeront et emporteront son corps l’année suivante. On sait que, aussitôt après la mort du “saint”, la population des alentours se rue pour voir son corps exposé jusqu’au samedi *in albis*. Des phénomènes surnaturels, des miracles, se produisent alors. Même l’évêque de Poitiers, Guillaume Gilbert, mentionné comme témoin de la donation de Bonnevaux, se déplace pour l’honorer d’une visite.

Si la charte de fondation de Bonnevaux ne fait pas allusion à ce grand événement du printemps 1120, il est permis de penser que la générosité du seigneur de Lusignan est une sorte d’hommage adressé à celui que la *vox populi* proclame “saint”. En effet, faire du bien à sa famille spirituelle, en l’occurrence l’abbaye de Cadouin qui a pour abbé Hélié, ancien disciple de Géraud, c’est en quelque sorte le gratifier lui-même d’une faveur et en retour – qui sait ? – s’attirer les bienfaits de son intercession, puisque tout le monde s’accorde à le considérer comme un saint.

⁷ Date proposée en marge et entre crochets, c’est-à-dire de façon conjecturale, dans *Gallia christiana*, éd. 1720, t. 2, *Instrumenta*, col. 375.

⁸ Le texte de cette copie est reproduit dans *Gallia christiana*, éd. 1720, t. 2, *Instrumenta*, col. 375-376. Quant au fait lui-même, il est généralement signalé comme étant intervenu « en [ou vers] 1120 ». La plus récente mention publiée de la donation se trouve dans C. DUBUC, « Les possessions poitevines des Lusignans », *Isabelle d’Angoulême, comtesse-reine et son temps (1186-1246)*, Actes du colloque tenu à Lusignan du 8 au 10 novembre 1996, Poitiers, 1999 (coll. Civilisation médiévale, 5), pl. IV.

⁹ Texte dans *Gallia christiana*, éd. 1656, t. 3, p. 842 ; éd. 1720, t. 2, *Instrumenta*, col. 378.

Comme le rattachement de Bonnevaux à l'Ordre de Cîteaux est traditionnellement situé en 1124¹⁰, alors qu'il n'interviendra qu'après trois quarts de siècle, faut-il penser qu'on a antidaté ce rattachement pour établir un rang de préséance entre les abbés participant aux Chapitres généraux, en tenant compte de l'ancienneté de l'établissement et pas seulement du lien juridique avec l'Ordre¹¹? Autrement dit, on aurait *a posteriori* pris pour date d'incorporation à l'Ordre de Cîteaux la date de fondation, et cette dernière ne serait donc pas 1120 mais 1124.

L'argument qui milite en faveur de cette solution, c'est que l'abbé Henri, venu de Pontigny, est encore à la tête de Cadouin en mai 1124¹². Le don de Bonnevaux par le seigneur de Lusignan n'a donc pas pu être fait entre les mains d'Hélie avant mai 1124. Mais la présence de l'évêque Guillaume Gilbert à cette donation rend bien hypothétique la date de 1124. En effet, cette année-là, en tout cas en septembre, l'évêque de Poitiers n'est plus Guillaume Gilbert (dit Guillaume I) mais Guillaume Adeleme (dit Guillaume II), dont la première apparition en tant que tel dans les chartes poitevines conservées date de septembre 1124¹³. De telles données resserrent la chronologie et, si l'on tient à la date de 1124, il faut situer la donation dans l'étroit intervalle de juin à août 1124.

Bonnevaux fondée par Cadouin va rester étroitement liée à l'abbaye-mère, y compris en ce qui concerne l'éclipse dans le rattachement à l'Ordre de Cîteaux. Cadouin, cistercienne à partir du 28 octobre 1119, se retire de l'Ordre sous l'abbatiate d'Hélie. Quand l'abbé Aimeric fera rentrer son abbaye de Cadouin dans la filiation cistercienne de Pontigny en 1201, Bonnevaux suivra. Autrement dit, pendant quatre-vingts ans, Bonnevaux restera l'une des deux filiales au premier degré les plus fidèles de ce qu'il faut bien appeler la "congrégation cadunienne". En effet, après 1147, tandis que Grandselve, Gondon, l'Ardorel et Faise ont rejoint l'Ordre de Cîteaux avec leurs propres filiales (Valmagne et Fontguilhem), Bonnevaux et Saint-

¹⁰ Cette date apparaît dans *Gallia christiana*, t. 2, col. 1361, où la notice consacrée à Bonnevaux commet pas mal d'erreurs, en particulier des confusions avec Bonnevaux en Dauphiné. Voir aussi L. JANAUSCHEK, *Originum Cisterciensium*, Vienne, 1877 (reprint Bruxelles, 1997), t. 1, p. 13.

¹¹ C'est par exemple le cas de Cadouin, agrégée en 1201 et inscrite en 1119, date de son premier et éphémère rattachement ; c'est aussi le cas de Dalon, rattachée en 1162 et inscrite en 1120 (parfois 1121).

¹² J.-M. CANIVEZ, « Cadouin », *Dict. d'hist. et de géogr. ecclés.*, t. 11, 1949, col. 121, d'après le *Cartulaire* publié en 1926 par J.-M. Maubourguet.

¹³ *Recueil des documents relatifs à l'abbaye de Montierneuf de Poitiers (1076-1319)*, publ. F. VILLARD, Poitiers, 1973 (coll. Archives historiques du Poitou, 59), p. 111.

Marcel restent encore unies à Cadouin. L'incorporation à l'Ordre de Cîteaux n'interviendra qu'en 1201, dans la filiation de Pontigny pour toutes les trois.

Des moines exemplaires

En dehors de la sphère cistercienne, Bonnevaux pratique la vie religieuse telle que la préconise Cadouin et que saint Bernard en personne salue vers 1132 en écrivant que les moines caduniens sont « *morts au monde pour vivre en Dieu, eux dont la vie est cachée avec le Christ dans la gloire* »¹⁴. Saint Bernard les met sur le même plan que les camaldules, les chartreux, les cisterciens, les moines des congrégations de Tiron et de Savigny. Venant d'un homme aussi exigeant que lui, l'éloge n'est pas sans valeur !

En ces années-là justement, 1134-1135, une autre attestation de l'excellente réputation des moines de Bonnevaux eux-mêmes se trouve dans le *De miraculis* de Pierre le Vénérable. Celui-ci, au chapitre "De la mort affreuse d'un certain prêtre"¹⁵, rapporte l'histoire suivante. Un prêtre de Lusignan menait depuis pas mal d'années une vie dissolue, mais cela ne l'empêchait pas de rechercher la compagnie d'hommes vertueux. C'est ainsi qu'il se lia avec l'abbé et les moines de Bonnevaux. Ceux-ci l'exhortaient à se convertir, tant par leur façon de vivre que par la parole. Le malheureux promettait, et rechutait, jusqu'au jour où, atteint par la maladie et se voyant près de mourir, il fait appeler le prieur de Bonnevaux, lequel se rend en hâte à son chevet et passe une partie de la journée à le reconforter.

Le soir venu, et le prieur se préparant à repartir, le malade est pris d'épouvante : il crie qu'il voit des bêtes effroyables. Malgré la peur qui se communique à lui, le prieur de Bonnevaux prie intensément, et le malade s'apaise. Une heure après, cela recommence, mais cette fois l'agonisant hurle que le feu du ciel est en train de tomber sur lui. Le prieur se remet à implorer la miséricorde de Dieu, et il est interrompu par le moribond : « Tu peux t'arrêter, je suis maintenant à l'abri. Mais ne me quitte pas avant que je sache comment tout cela finira. »

¹⁴ « *qui mundo mortui, Deo melius vivunt, quorum vita abscondita est cum Christo in gloria* », Lettre 126, Patrologie latine, t. 182, col. 278 ; la note 345 voulant éclairer le terme *Cadumenses* (dans lequel il faut plutôt reconnaître *Cadunienses*) est erronée.

¹⁵ C'est le chapitre 8 de la collection brève du *De miraculis*, devenu le chapitre 25 du livre I de la collection longue. Le texte de cet ouvrage, traduit en français, a paru sous le titre *Les merveilles de Dieu* (publ. J.-P. TORELL et D. BOUTHILLIER), Fribourg, 1992. Le miracle intéressant Bonnevaux a fait l'objet de l'article de C. BARBIER, « Un fait prodigieux à Lusignan au XII^e siècle », *Le Picton*, n° 134, mars-avril 1999, p. 45-50.

Le prieur objecte qu'il doit pourtant rentrer au monastère où l'appellent les exigences de sa charge : par ce détail, Pierre le Vénérable souligne au passage le sens de la discipline chez un supérieur. Mais plus haut que la discipline, il y a le devoir de la charité. Donc, le prieur reste. Bientôt le malade est secoué d'horribles convulsions. Le voilà qui hurle qu'un feu épouvantable l'assaille de toutes parts. Et ce ne sont pas des hallucinations, puisque le prieur voit soudain une goutte de feu tomber sur la main du malheureux et en consumer jusqu'à l'os la peau et la chair. Depuis qu'il est à son chevet, le prieur n'a pas entendu un mot de repentir, seulement des plaintes, des cris, et maintenant des vociférations qui n'ont plus rien du langage humain. Le malheureux prêtre passe ainsi de vie à trépas.

De cette histoire singulière sur la damnation du pécheur endurci, que retenir en ce qui concerne Bonnevaux ? D'abord, si un grand pécheur s'adresse aux moines de Bonnevaux, c'est qu'ils inspirent confiance. D'autre part, ils savent donner la priorité à la charité : n'oublions jamais la leçon que s'est attirée un saint Benoît lui-même, dans l'épisode de sa dernière visite à sa soeur Scholastique¹⁶. Enfin, les moines de Bonnevaux sont de toute évidence des hommes de Dieu, du moment que leur intercession s'avère efficace, sauf bien sûr à l'extrême fin où le repentir n'est pas obtenu puisque le salut final dépend principalement de la liberté du pécheur.

Cependant, gardons-nous d'idéaliser... La vie des premiers moines de Bonnevaux est quelque peu troublée par le conflit qui les oppose à leurs voisins, les chanoines réguliers de Fontaine-le-Comte. Nos moines prétendent en effet que Guillaume le Toulousain, 8^e comte de Poitou et 10^e duc d'Aquitaine, leur a concédé le lieu de Fontaine-le-Comte avant d'en faire donation aux compagnons de Geoffroy de Loriol pour que ceux-ci y mènent la vie religieuse. La contestation va durer une douzaine d'années. Elle prendra fin solennellement avec la cérémonie de réconciliation qui aura lieu au chapitre de Bonnevaux le 31 mai 1148¹⁷, au cours de laquelle Foulque, qui semble bien être le premier abbé de Bonnevaux, proclame sa renonciation en présence de son "adversaire" Geoffroy de Loriol devenu archevêque de Bordeaux.

Un pape chez les cisterciens de Bonnevaux

Faisons un bond de deux siècles, et venons-en à un autre épisode également méconnu de l'histoire de Bonnevaux, épisode beaucoup plus serein, et

¹⁶ Cf. Saint GRÉGOIRE LE GRAND, *Dialogues*, livre II, chapitre 33.

¹⁷ *Recueil... Fontaine-le-Comte*, p. 15-17.

lui aussi tout à l'honneur du monastère. Nous sommes en avril 1307. Bonnevaux est cistercienne depuis une centaine d'années. La construction des bâtiments conventuels est terminée depuis longtemps. Dans la vaste forêt de Gâtine¹⁸ qui l'entoure et la protège du monde, c'est un havre de paix, et cela à deux heures de marche de la ville de Poitiers, moins encore pour qui voyage à cheval.

Voici que le dimanche 9 avril 1307, un cortège imposant passe aux environs, celui du pape Clément V qui se rend, accompagné de sa suite, de Bordeaux à Poitiers pour en finir avec l'affaire des Templiers. Le cortège pontifical fait étape à Bonnevaux¹⁹, et le pape s'y plaît au point de prolonger l'étape jusqu'au vendredi 14 avril, le temps que les logements soient prêts dans la ville de Poitiers. La chancellerie pontificale en profite pour sceller quatre actes à Bonnevaux, ce dont témoignent les *Regesta*²⁰. Une fois à Poitiers, le pape se verra dans l'obligation de ne pas trop s'éloigner de la ville pendant plus d'une année (jusqu'à la mi-août 1308). Il aura sûrement mainte occasion de se souvenir de l'air particulièrement sain du site de Bonnevaux, surtout, comme le fait observer un historien sagace, lorsqu'il souffrira de « l'air étouffant à tous points de vue de sa résidence du couvent des Cordeliers, face au donjon du palais »²¹ et trop près du couvent des Jacobins où logeait Philippe le Bel...

Régularité et discrétion

En dehors du séjour pontifical, Bonnevaux fait très peu parler d'elle durant tout le Moyen Âge. Au siècle précédent, au XIII^e, un litige interminable avec une autre abbaye cistercienne, Saint-Léonard-des-Chaumes, à propos de biens temporels, a quelque peu attiré l'attention sur elle au cours

¹⁸ Cette forêt a disparu avant la fin du XVI^e siècle, mais la contrée est encore aujourd'hui assez bien boisée.

¹⁹ En étudiant l'itinéraire de Clément V en France, quelques auteurs se sont trompés dans l'identification de *Bonaevallis* à la date du 9 avril 1307 dans les *Regesta* : Y. LANHERS (*Tables des registres de Clément V*, Paris, 1948, p. 33) a compris Bonneville (en Charente) ; L. LEVILLAIN (« À propos d'un texte inédit relatif au séjour du pape Clément V à Poitiers en 1307 », *Moyen Âge*, t. 10, 1897, p. 74) avait compris Bonneval (en Dordogne)... Ce qui est naturellement impossible puisque le pape était le 7 avril à Melle (Deux-Sèvres) et à partir du 14 avril à Poitiers. Cette question a été parfaitement tirée au clair par E.-R. LABANDE, « Clément V et le Poitou », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, t. 4, 1957, p. 11-33 et 83-109.

²⁰ Ce sont les n^o 1599, 1659, 1726 et 2138 dans *Regestum Clementis papae V ex Vaticanis archetypis... primum editum*, Rome, 1885-1888.

²¹ Labande, *op. cit.*, p. 20.

des Chapitres généraux ²². Mais c'est le sort commun de pas mal d'autres abbayes.

Le XV^e siècle est marqué pour Bonnevaux par un long abbatiat de 40 années, celui de dom Jean Cardinaut, abbé de 1423 à 1463, dont les documents relatifs à la création de l'Université de Poitiers par Charles VII en 1432 nous apprennent qu'il est renommé pour son grand savoir. Dom Jean Cardinaut est d'ailleurs estimé dans l'Ordre au point que le Chapitre général de 1449 l'élit définitif²³. Tout porte à penser, notamment les décisions et plus encore les silences des Chapitres généraux sur Bonnevaux, que la régularité a été assez bien observée au monastère jusqu'au milieu du XVI^e siècle, c'est-à-dire jusqu'à ce que prenne fin l'abbatiat de René de la Roche en 1544.

Des problèmes se sont déjà posés lors de l'élection de cet abbé en 1520 : un document des Archives de la Vienne²⁴ fait état de la plainte de Geoffroy d'Estissac, abbé commendataire de Cadouin depuis 1516, contre Jean Mareschal, abbé de Moreilles, et Louis de Ferrières, abbé de Pontigny, au sujet du droit appartenant à l'abbé de Cadouin de confirmer l'élection des abbés de Bonnevaux, et cela à l'occasion de la vacance causée par la mort de Charles de Montjournal. Aux yeux de l'abbé commendataire de Cadouin, le nouveau régime de la commende ne semble abolir en rien les prérogatives de l'abbaye-mère vis-à-vis d'une abbaye-fille, alors que la relation typiquement cistercienne de paternité n'a de sens qu'entre réguliers. La question sera portée au Chapitre général²⁵.

Reconstruction et extinction

La rupture se produit en ce siècle d'épreuves qu'est le XVI^e, d'abord avec l'instauration du régime de la commende, puis avec la destruction des bâtiments par les protestants durant les guerres de Religion, enfin avec les désordres provoqués par les guerres de la Ligue, en particulier en janvier 1592 quand des soldats envahissent le monastère et s'y livrent à des excès²⁶.

²² *Statuta Capitulum Generalium Ordinis Cisterciensis*, éd. J.-M. CANIVEZ, t. 1 : 1107, stat. 48 ; 1212, stat. 57 ; 1215, stat. 57 ; 1216, stat. 46 ; 1218, stat. 55 ; t. 2 : 1254, stat. 14 ; 1257, stat. 47.

²³ *Ibid.*, t. 4 : 1449, stat. 7.

²⁴ Monsabert, *op. cit.*, p. 329.

²⁵ *Statuta...*, t. 6, 1520, stat. 38.

²⁶ Poitiers, Archives communales, registre des délibérations du corps de ville, t. 53, p. 143 ; cité par Andrault-Schmitt, *op. cit.*, p. 167.

Comme beaucoup d'autres maisons qui ont eu à souffrir de ce *siècle de fer*, l'abbaye ne s'en remettra pas avant plusieurs décennies.

Un vaste chantier de reconstruction est entrepris au XVII^e siècle. Ce qui subsiste des reconstructions dans le beau manoir qui existe actuellement à la place de l'abbaye (le « *château* » dit-on dans la région) laisse en apprécier l'ampleur. On rebâtit alors dans le goût du Grand Siècle, non sans respecter toutefois quelques parties anciennes encore debout, en particulier la galerie sud du cloître²⁷, longue de 35 mètres, datant du XII^e et voûtée d'ogives aux XIV^e-XV^e, maintenant incorporée au bâtiment remanié au XIX^e.

Le plan cadastral de 1824 et divers témoignages donnent une idée approximative de l'agencement des bâtiments conventuels. Cet agencement répond au schéma traditionnel : une église à abside semi-circulaire et à coupole surmontant la croisée du transept ; au sud de l'église, les bâtiments conventuels groupés autour du carré du cloître. Tout cela a disparu, à l'exception de l'aile sud et de la sacristie devenue chapelle particulière. Car Bonnevaux, depuis le XIX^e siècle, a été convertie en une gentilhommière qui semble rêver dans sa clairière au bord de l'étang.

Et puisque nous parlons de la fin de Bonnevaux, disons un mot des derniers moines qui y ont vécu. Bien que Bonnevaux se soit tenue à l'écart de l'Étroite Observance et qu'elle n'ait plus connu d'abbés réguliers depuis l'entrée en vigueur de la commende, sa chance est d'avoir eu des abbés commendataires plutôt bienveillants. Sur la pierre tombale du chanoine Jacques Garnier, mort à 87 ans en 1657, l'inscription dit entre autres choses : *BONÆVALLIS ABBAS VIGILANTISSIMUS*. Jusqu'au XVIII^e siècle, les abbés prennent soin des bâtiments : en 1715, le commendataire étant Mgr Pierre Baglion de la Salle, évêque de Mende depuis 1708 et neveu de l'évêque de Poitiers Ignace Baglion de la Salle, l'abbesse de Sainte-Croix de Poitiers passe contrat en son nom avec un menuisier de la ville pour faire lambrisser le chœur de l'église abbatiale de Bonnevaux ; le coût de ces travaux s'élève à 3.500 livres²⁸. La communauté, elle, dirigée par le prieur claustral, a su maintenir la régularité et se renouveler de façon à peu près suffisante. La *Commission des Réguliers* y trouve en 1768 cinq moines

²⁷ Il a fallu attendre le 27 juin 1967 pour la voir inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

²⁸ Archives départementales de la Vienne, 1 H 8 : contrat du 2 avril 1715 entre Françoise de Laval, abbesse de Sainte-Croix, et Hilaire Lecomte, menuisier à Poitiers. Les travaux seront suivis jusqu'en 1719 par l'intendant de Sainte-Croix : cf. *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Poitiers*, sous la dir. d'E.-R. LABANDE, Poitiers, 1986 (*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e série, t. 19), p. 342.

résidants²⁹, ce qui constitue une bonne moyenne pour une époque où même des abbayes régulières n'abritent plus qu'un ou deux religieux.

On reste songeur en lisant, dans l'inventaire révolutionnaire³⁰ effectué sur place le 29 avril 1790 : « *La chambre de la bibliothèque sert en même temps d'archives. Au-dessus des armoires des archives où sont 40 liasses, sont des châssis en fil de laiton qui renferment la bibliothèque, dans lesquels nous avons trouvé 644 volumes de tous formats, dont 81 in-folio, 76 in-quarto, 366 in-octavo et 50 volumes dépareillés.* » Quarante liasses, quand on n'en possède plus qu'une seule ! Et ces centaines de livres...

Quant au personnel, où moment où éclate la Révolution qui va supprimer Bonnevaux, il se réduit à deux religieux : le P. François Jonqué, prieur, et le P. André Macron, religieux conventuel. Ce dernier, né à Authy en Picardie, a pris l'habit à Pontigny à 21 ans le 10 mars 1763 et fait profession le 17 janvier 1764 pour l'abbaye de Beuil en Limousin³¹. Il se trouvait encore à Beuil en 1787, en tant que procureur du monastère³². On le retrouve encore en Poitou en janvier 1792, comme « *ex-religieux bernardin* » et pensionné de la nation³³.

Le dernier prieur de Bonnevaux, lui, le Père François Jonqué, est originaire d'Arras ; il a pris l'habit à Pontigny, à 19 ans, le 5 décembre 1771 et a fait profession le 8 décembre 1772 pour Fontainejean³⁴. Il voit de très près ce que signifie la Révolution. Étant pour affaires à Paris en été et automne 1789, le 9 octobre il écrit à son confrère dom Bastide, prieur de Faise : « *Je ne vous parlerai pas non plus de tout ce que j'ai vu et entendu dans la capitale depuis le 12 juillet ; les papiers publics [les journaux] vous en auront instruit mieux que je ne l'aurais fait, quoique, à certains égards, je pourrais vous dire des choses nouvelles, comme ayant été un des acteurs de*

²⁹ PEIGNE-DELACOURT, *Tableau des abbayes et monastères d'hommes en France à l'époque de l'Édit de 1768 relatif à l'Assemblée générale du clergé*, Arras, 1875, p. 51. Ce tableau indique pour les autres abbayes cisterciennes poitevines les effectifs suivants : Le Pin, qui a pour abbé dom Pierre Guy de Cressac, Visiteur d'un grand nombre d'abbayes cisterciennes (dont Cadouin), 9 religieux ; l'Étoile, 1 ; la Merci-Dieu, 3 ; Valence, 3 ; les Châtelliers, 5.

³⁰ Archives départementales de la Vienne, L 256.

³¹ R. BEAUBIAT, *Les cahiers de vêtire de l'abbaye de Pontigny (1688-1790) : listes alphabétiques*, pro manuscrito, 1991, p. 42. Le regretté René Beaubiat a transcrit par erreur *Mairon* au lieu de *Macron*.

³² *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. 78, 1939-1940, p. 171.

³³ Archives départementales de la Vienne, L 220.

³⁴ Beaubiat, *op. cit.*, p. 38.

*la tragédie, car le 13, à 9 heures du soir, en rentrant au Collège [Saint-Bernard] avec M. Depaquy [le Père abbé de Pontigny], nous le trouvâmes pris d'assaut par plus de 400 brigands et nous faillîmes être égorgés. »*³⁵ Rentré dans son abbaye de Bonnevaux, il en est chassé en avril 1791, refuse de prêter tout serment schismatique et préfère se retirer au pays natal, à Arras. Mais là aussi fidèle à l'Église, il est condamné à la déportation en mai 1793. Il en revient, et, une fois la tourmente révolutionnaire apaisée, il est nommé en mai 1814 desservant de Saint-Étienne d'Arras, puis l'année suivante curé de Carvin (Pas-de-Calais) et chanoine honoraire. Il mourra à Carvin le 23 mai 1825, à 74 ans³⁶.

À Bonnevaux, "*la bonne vallée*", ainsi nommée sans doute parce que la vie monastique permet de goûter par anticipation au bonheur qui doit suivre la "*vallée de larmes*" qu'est le monde présent, les premiers moines au XII^e siècle étaient venus du Sud, du Périgord jusqu'en Poitou, et les derniers au XVIII^e venaient du Nord, de l'autre extrémité de la France. De la plupart des centaines d'autres qui s'y sont succédé, l'histoire n'a presque rien retenu, comme il en est souvent de ceux qui mènent sur cette terre une vie cachée et incomprise des hommes mais d'autant plus précieuse au seul regard qui compte, le regard de Dieu.

Villa Tiny

86150 L'Isle-Jourdain

Claude GARDA

³⁵ Lettre citée par J.-A. GARDE, *Histoire de Lussac et de l'ancienne abbaye cistercienne de Faise*, reprint, Paris, 1993, p. 122.

³⁶ G. BRAILLON, *Les derniers cisterciens et cisterciennes des abbayes picardes à la Révolution*, supplément au n° 51-52 des *Annales historiques compiégnaises*, 1993, p. 67.

Que reste-t-il des abbayes-filles de Cadouin ?

Presque neuf siècles se sont écoulés depuis que l'abbaye de Cadouin a fondé ou incorporé une demi-douzaine d'abbayes-filles, dans le cadre de son « ordre cadunien ». Elles étaient implantées dans le grand sud-ouest de la France, entre le Poitou au nord et Albigeois au sud.

Les auteurs se sont rendus sur place, pour voir ce qui demeure aujourd'hui de ces établissements. Ils en ont recherché les vestiges archéologiques des premiers temps, et rapporté une couverture photographique¹.

Cela leur a permis de se poser quelques questions concernant :

- le double et complexe rôle de Cadouin en tant que chef de l'ordre cadunien et en tant qu'abbaye cistercienne

- le nombre et la liste de ses abbayes-filles (et petites-filles)

- la date et les modalités de leur création ou de leur affiliation

- la durée de cet attachement

- la date et les modalités de leur éloignement et de leur incorporation provisoires par d'autres grandes abbayes cisterciennes, au milieu du XII^e siècle (avec le cas particulier de Grandselve)

- les liens filiaux qui ont demeuré ou se sont renoués, après et malgré cet éloignement passager (les maisons de l'ordre cadunien conservant leurs particularités, comme Cadouin, leur mère).

La présente recherche a bénéficié, sur le plan historique, des travaux antérieurs de J. Maubourguet, J. Sigala, M. Berthier², L. Grillon et sœur M.-O. Lenglet, sans oublier les interventions de C. Garda, A. Grelois et M. Mousnier, lors du colloque des Amis de Cadouin en 1999.

A l'origine, les maisons issues - directement - de l'abbaye de Cîteaux, ses « filles », sont des abbayes de plein exercice, unies par « l'adhésion au projet de vie monastique de Cîteaux tel qu'il est exposé dans les documents primitifs ». Il est basé sur la prière, le travail et la lecture méditée (Berthier, 2000)³. Ce sont La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond, « les quatre premiers Pères ». De nombreuses contestations viendront ensuite (*ibid.*), mais il y a là de quoi faire cinq beaux arbres généalogiques, comme celui de 1776, dédié à Louis XVI (Pressouyre, 1990, p. 50-51).

Des mères et des filles

Pour créer une nouvelle abbaye cistercienne, on peut procéder de trois façons : par essaimage, par substitution ou par incorporation.

Dans l'*essaimage*, l'abbaye-mère envoie des moines sur une terre qu'elle a reçue en don. Dans la *substitution*, les moines de l'abbaye-mère viennent repeupler une abbaye non cistercienne et remplacent l'ancienne communauté. Dans l'*incorporation*, des communautés non cisterciennes, qui se sont engagées à respecter la Charte de charité et les autres usages, incorporent l'ordre sous la tutelle de l'une de ses abbayes (Roux *et al.*, 1998, p. 36).

Le projet cistercien est basé sur trois idées essentielles : un *Chapitre général* annuel de tous les abbés gouverne l'ordre ; la *filiation* structure l'ordre et on ne la modifiera que dans des cas exceptionnels (Grand schisme, commende, guerres...) ; l'*autonomie* financière et administrative des monastères permet le fonctionnement de l'ordre (Berthier, 2000).

¹ Pour le sixième colloque des Amis de Cadouin de 1999, l'essentiel de ces diapositives a fait l'objet d'un CD-Rom, disponible pour vidéo-projection.

² Marcel Berthier a bien voulu lire et relire minutieusement le présent texte et nous l'en remercions très vivement. Il a été tenu le plus grand compte de ses corrections et précieux commentaires signalés ici par la référence : (Berthier, 2000).

³ Voici ces documents : Règle de saint Benoît (qui ignore les liens entre les monastères), Charte de charité, *Instituta capituli generalis, Ecclesiastica officia, Usus conversorum*, refondus et révisés à de multiples reprises (Berthier, 2000).

Cette relation implique une tutelle parentale et des allers-retours : l'abbé-père visite ses filles chaque année, exerçant un contrôle spirituel et temporel ; tous les abbés participent au Chapitre général annuel de Cîteaux, autorité suprême pour l'ensemble des monastères. Deux autres conséquences sont : l'exemption de la juridiction des évêques et l'unanimité dans l'ordre (*ibid.*).

Les abbayes-filles (filiales du premier degré) auront à leur tour des filles (filiales du second degré), petites-filles des premières.

Mais l'extraordinaire succès de Cîteaux va vite empêcher le système de fonctionner aussi parfaitement. Une maison peut être affiliée sans avoir été fondée par l'abbaye-mère : des congrégations entières le seront. Les abbés-pères ne peuvent plus visiter toutes leurs filles. Le Chapitre général n'en prend que plus d'importance, mais il va bientôt succomber lui-même à son gigantisme, lorsque l'ordre comptera en Europe plus de six cents abbayes, sans compter les maisons de moniales. Espacement des visites et absentéisme aux Chapitres généraux sont donc inévitables après l'âge d'or du XII^e siècle (Pressouyre, 1994, p. 52-53).

Un simple ermitage devient une abbaye

Qu'en est-il à Cadouin ?

Revisitions d'abord les lieux en pensant à tout cela. Cadouin est aujourd'hui une abbaye quasi complète. Ce n'est pas si fréquent. L'abbatiale est intacte, les bâtiments conventuels, remaniés au cours des siècles, sont pratiquement tous de fonds roman (Delluc, 1998). Mais ce n'est pas une très grande abbaye, si on la compare à d'autres.

Quelques estimations chiffrées ont été fournies par Jean Sigala. Les bâtiments semblent, à l'origine, avoir été conçus pour « une moyenne de trente religieux, sans compter les convers », ni les moines et frères résidant dans les prieurés et dans les granges de l'ordre (Sigala, 1950, p. 40).

Au cours de l'histoire, le nombre des religieux de Cadouin a beaucoup varié. Théoriquement ils devraient être au moins douze et trois novices ; Louis XI doublera ce nombre en avril 1482 (*ibid.* et p. 89). Mais, à la grande époque de Cadouin, au XII^e siècle et jusqu'au XIV^e siècle, ils furent sans doute plus nombreux. Selon J. Sigala, un monastère ne doit essaimer que s'il compte un minimum de soixante moines (*ibid.*). Voilà qui paraît simple. Mais il y a fille et fille...

Cadouin a essaimé trois fois dans les premières années, mais il faut aussi compter les abbayes accueillies par incorporation. Tout va ainsi se compliquer. Voici pourquoi.

Certes, l'abbaye de Cadouin a, en principe, une place de choix dans la généalogie cistercienne : elle est la onzième fille de l'ordre⁴ et la deuxième dans la filiation de Pontigny. Elle n'était, au départ, qu'un petit ermitage, qui est venu s'incorporer à Cîteaux. Le premier, d'ailleurs, de toute l'histoire de l'ordre. Mais les liens de cette affiliation vont se distendre bien vite et ce relâchement va durer près d'un siècle (de 1123 environ à 1201).

Mais revenons un peu en arrière. Cadouin n'est donc pas cistercienne à l'origine. C'est une des nombreuses fondations érémitiques de Gérard de Salles (Berthier, 1987, p. 35 et 44-46) : ce prédicateur itinérant (Salles-de-Cadouin, 1050/1055 - Les Châtelliers, 1120)⁵ en fonda une vingtaine au total, entre Languedoc et Poitou, dont quinze selon la *Chronique* de Saint-Maixent qui couvre les quarante premières années du XII^e siècle (*ibid.*, p. 33)⁶.

⁴ Et la dixième abbaye issue de Cîteaux (Berthier, 2000).

⁵ Il s'agit des Châtelliers en Poitou (Deux-Sèvres) et non des Châtelliers dans l'île de Ré (Charente-Maritime).

⁶ Parmi elles, le lecteur va retrouver Grandselve, Gondom et, dans le Poitou, Bonnevaux, qui vont devenir filles de Cadouin. Un peu partout, surtout après 1070, aux marges du monachisme bénédictin de Cluny, alors à l'apogée de sa splendeur liturgique et architecturale et forte d'une congrégation d'un millier de monastères (qui lui versent un cens annuel), s'installent de très petits groupes d'ermites voulant retrouver l'ascèse des Pères du désert. Apprivoisés et « récupérés », ils formeront autour de 1100, « les bataillons d'un nouveaux monachisme » chartreux, cistercien, prémontré et grandmontain notamment (Barthélemy, 1990, p. 74 et 165-172 ; Dubois, 1993). Mais le rayonnement spirituel engendre la fortune et la fortune a tôt fait d'affaiblir ce rayonnement. Cîteaux va parcourir ce cycle très promptement. Cadouin aussi.

A Cadouin, les disciples de Gérard de Salles sont sur place depuis 1113⁷. La célèbre donation de 1115 ratifie cet état de fait qui sera confirmé en 1116 (*ibid.*, p. 35 et 1996, p. 19).

Cadouin demande à être affilié à Cîteaux. C'est un cas particulier (Berthier, 1998, p. 9-10)⁸. Une solution va être trouvée : placer Cadouin dans la filiation de Pontigny qui enverra un abbé. L'affiliation a lieu le 28 octobre 1119, date à laquelle l'abbé Henri, venu de Pontigny avec quelques moines, devient abbé de Cadouin⁹. C'est plutôt une association, « n'impliquant pas l'introduction rigide de l'observance cistercienne, qui d'ailleurs n'était pas encore complètement définie ». Lorsque Henri et ses moines ont quitté Pontigny, l'abbé était Hugues de Vitry (1114-1136), dit encore de Mâcon, compagnon de noviciat du futur saint Bernard¹⁰. On lui doit l'expansion de Pontigny et six abbayes-filles, dont Cadouin.

Tout cela est bel et bon, mais ne va pas durer.

Flux et reflux de l'ordre cadunien

Cadouin appartient donc depuis 1119 à l'ordre cistercien, mais elle va s'en éloigner en peu d'années. Sans doute dès la mort de l'abbé cistercien Henri, soit probablement juste après 1123 ou plutôt 1124¹¹. C'est un retrait, sans rupture formelle, par rapport au lointain et encore modeste ordre de Cîteaux. Cadouin va marquer son autonomie en fondant des abbayes-filles (Lenglet, 1985). Dès lors, elle apparaît comme chef d'ordre avec son propre chapitre général, sous Hélié puis Gérard de Cussac (Berthier, 1990, p. 9). Que va-t-il se passer entre la mort d'Henri et 1201 ? A peu près tout : le flux et le reflux de l'autonomie ; le rayonnement et le repli. Il reste à voir tout cela maintenant.

Hélié, ancien disciple de Gérard de Salles, fort de la confiance des milieux épiscopaux et seigneuriaux même éloignés de son monastère, va placer sous l'autorité de Cadouin les premières abbayes-filles : Bonnevaux (au diocèse de Poitiers), L'Ardorel (Albi), Grandselve (Toulouse) et Gondom (Agen). Le dernier acte connu d'Hélié date de 1127.

Puis, sous l'abbatit de Gérard de Cussac, Cadouin fonde Faise (au diocèse de Bordeaux), Sept-Fons (Cahors), tandis que L'Ardorel fonde Valmagne (Agde) et Sira (Elne) et que Gondom fonde Fontguilhem (Bazas). Cet « ordre cadunien » va compter sous Pierre Gérard, successeur de Gérard de Cussac, une dizaine d'abbayes, filles ou petites-filles. Un pas de plus dans l'expansion cadunienne : l'abbaye bénédictine de Fontfroide est incorporée à Grandselve en 1144. C'est l'apogée de l'ordre cadunien.

⁷ La Salvétat, où ils demeurent, dans la forêt de la Bessède, est à la fois un ermitage et une sauveté, gagnée sur la forêt, lieu d'asile protégé par la Paix de Dieu et où l'on n'est plus serf. Les sauvetés préfigurent, entre 1030 et 1150 surtout, les bastides qui fleuriront au XIII^e siècle.

⁸ En dix ans, de 1113 à 1123, Cîteaux va fonder neuf abbayes qui, elles-mêmes, vont en fonder dix. Parmi les vingt abbayes qui existaient en 1123 (soit Cîteaux, ses filles et petites-filles), une seule, Cadouin, provient d'une affiliation par incorporation (Berthier, 2000).

⁹ Selon le principe qui veut que l'on ne donne pas un moine de l'ordre comme abbé à une maison étrangère (Berthier, 2000). Il est peu probable que la décision fût prise par Gérard de Salles, à l'époque en Poitou. Peut-être le fut-elle sur l'intervention de l'évêque de Périgueux (Berthier, 1987, p. 36-39 et 1998, p. 10). Le même auteur pense que les moines venus avec Henri furent moins nombreux que le nombre de douze habituellement avancé (*ibid.*). On remarquera combien cette incorporation à Cîteaux est précoce. Comparons quelques dates. Pontigny a été fondée en 1114. Etienne Harding place Bernard de Fontaine à la tête de la toute nouvelle abbaye de Clairvaux en juin 1115. Un mois plus tard, le 11 juillet 1115, Robert d'Arbrissel, avec l'accord de l'abbesse de Fontevrault, Pétronille de Chemillé, donne à Gérard, déjà sur place, les terres de Cadouin. Le temps dut passer très vite jusqu'à l'affiliation cistercienne de Cadouin à Pontigny le 28 octobre 1119. En cette même année 1119 se réunit, autour d'Etienne Harding, le Chapitre général regroupant les abbés des premières filles et que, par sa bulle du 23 décembre, Calixte II approuve la *Charte primitive* et la rédaction de l'*Exorde primitif*. La Charte fera l'objet d'une révision globale en 1151, prenant en compte les modifications apportées avec le temps sous forme de statuts, et sera approuvée, l'année suivante, par Eugène III, ancien moine de Clairvaux (Auberger, 1992). Une nouvelle révision interviendra en 1202-1204 (Pacaut, 1993).

¹⁰ C'est par anticipation que nous parlons ici de *saint Bernard*. Entré à Cîteaux en 1114, abbé de Clairvaux en 1115, mort en 1153, le Bourguignon Bernard de Fontaine ne sera canonisé qu'en 1173 par le pape Alexandre III.

¹¹ En effet, le *Cartulaire de Cadouin* (Maubourguet, 1926b, p. 17) mentionne l'abbé Henri, le 11 mai 1124, lors d'une donation effectuée par Guillaume de Biron, *sub domino Aenrico, ejusdem ecclesie primo abbate*.

Il existe une amitié entre Bernard de Clairvaux et l'abbé de Cadouin, « que l'on sent très orienté vers Cîteaux. Ils visitent ensemble plusieurs abbayes caduniennes, mais, à la maison-mère de Cadouin, l'abbé de Clairvaux est « éconduit de façon peu respectueuse » par les moines (Lenglet, 1985), durant son voyage de 1145¹². Un peu plus tard, il reçoit, en revanche, un accueil chaleureux à Grandselve : cette abbaye-fille de Cadouin est aussitôt enlevée à Cadouin et incorporée à Clairvaux ; Fontfroide suit sa mère l'année suivante.

Les autres abbayes-filles vont, de même, pour la plupart avant 1150, quitter Cadouin et être admises dans la filiation d'autres grandes abbayes : Pontigny pour Faise, Gondom et Fontguilhem ; Bonnevaux (Isère) pour L'Ardorel. Si bien que, à la fin de l'abbatit de Pierre Gérard, l'ordre cadunien se trouve réduit à la maison-mère et à deux filiales : Bonnevaux et Sept-Fons.

En fait cette séparation va être éphémère (sauf dans le cas de Grandselve). Et cela pour deux raisons. D'une part, le nouvel abbé, Ramulphe (ou Raoul) de Mauriac, entend reconstituer son ordre. D'autre part, l'engouement des abbayes-filles de Cadouin pour l'incorporation à d'autres grandes et sévères abbayes cisterciennes va être fugace (Lenglet, 1985).

Le jour de la dédicace de l'abbatiale de Cadouin, en octobre 1154, auprès de l'abbé de Sept-Fons, les trois abbés de Gondom, Fontguilhem et Faise sont présents, montrant bien leur séparation d'avec Pontigny et leur retour sous Cadouin. Cette consécration est donc vraiment un grand jour pour Cadouin.

Vers la même année, peut-être en 1155 (Lenglet, 1985), L'Ardorel « manifeste semblable revirement », au grand étonnement de l'évêque d'Albi, qui avait recueilli la demande instante des moines et le consentement de Pierre Gérard en faveur de la séparation (Lenglet, 1985 ; Maubourguet, 1926a, p. 48). Et L'Ardorel, elle aussi, reviendra à Cadouin, tandis que Valmagne, sa fille, restera soumise à Bonnevaux (Isère). L'Ardorel apporte à l'ordre cadunien reconstitué Clariana (au diocèse d'Elne, Pyrénées-Orientales), qu'elle a incorporée. Enfin, les moines de Sept-Fons quittent ce lieu et s'installent à Saint-Marcel.

Ainsi l'ordre cadunien est presque redevenu ce qu'il était : seule Grandselve est définitivement perdue au profit de Clairvaux. Il compte huit abbayes, avec leurs dépendances. C'est un « chiffre bien faible auprès de l'ordre de Cîteaux, d'extension européenne », mais les moines aiment cet ordre avec ses organisations externes aux abbayes (Lenglet, 1985). En cette deuxième partie du XII^e siècle, à Cadouin, l'abbatit du nouvel abbé, Pierre (cité en 1166 et 1185), est long et paisible. Les années qui suivent vont être bien plus difficiles.

Le septième abbé de Cadouin, Aimeric (cité en 1189 et 1201). Il est « tumultueux et décisif » (*ibid.*). Il entreprend le rapprochement avec l'ordre de Cîteaux, dont on s'est bien éloigné depuis trois quarts de siècle. Il se tourne vers l'abbaye-mère de Cadouin : Pontigny. Mais il se heurte à la résistance de ses moines et des familles seigneuriales bienfaitrices du monastère, car il faudrait abandonner les biens extérieurs. L'abbé propose de prendre pour arbitres les abbés des filles et des sœurs de Cadouin. Les abbés de Gondom et Faise entrent en lice et le conflit devient aigu. C'est l'échec. Et Aimeric doit en appeler au pape Innocent III et à l'intervention de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Périgueux (Maubourguet, 1926a, p. 53 ; Berthier, 1996, p. 22). Un accord est enfin conclu.

Une abbaye cistercienne assez particulière

En 1201, l'accord de « Paix et composition » est signé entre l'abbé de Pontigny et celui de Cadouin dans la salle capitulaire de Cadouin (Gourgues, 1868, p. 152). C'est une mesure jusque là unique dans l'histoire de l'ordre (Berthier, 1996, p. 39 et 41). C'est une adhésion réelle et non de pure forme, qui subsistera jusqu'à la Révolution.

Tronc et branches, l'arbre généalogique cadunien est conservé.

La filiation de Cadouin par rapport à Pontigny est maintenue. C'est pour le manifester que, dans cet accord, Cadouin est confirmée dans son rang de onzième abbaye de l'ordre cistercien,

¹²*Illo in tempore sanctum Dei remiserunt vacuum et sine honore.* Bernard se rend en Aquitaine et Languedoc (et notamment à Bergerac et Sarlat) durant l'été 1145 pour lutter contre l'hérésie propagée par Henri de Lausanne, ancien moine bénédictin (Berthier, 1990).

deuxième dans la filiation de Pontigny, ce qu'elle avait quelque peu oublié depuis la mort de l'abbé Henri vers 1124.

Cadouin conserve ses cinq abbayes-filles (Gondom, Bonnevaux, Faise, L'Ardorel, Saint-Marcel, à l'exception de Grandselve) et ses deux petites-filles (Fontguilhem, Clariana, à l'exception de Fontfroide et Valmagne), soit huit maisons.

Cet accord est un compromis. Tout à la fois, Cadouin reprend son rang et rentre à peu près dans le rang. De même que ses propres filiales, l'abbaye est soumise à l'habit, à la liturgie, au droit de visite et de correction, ainsi qu'à l'assistance au Chapitre annuel. Mais elle conserve, de même que ses filles, ses traditions, usages et privilèges particuliers. C'est une concession majeure. Elle tend à l'éloigner un peu de Cîteaux. L'institut cadunien reste donc bien une branche cistercienne, « mais par sa règle, mitigée selon l'opportunité de la région, il forme un groupe entre Cîteaux et Cluny » (Sigala, 1950, p. 56).¹³ Beaucoup plus près de Cîteaux, toutefois, que de Cluny (Berthier, 2000)¹⁴. En d'autres termes, Pontigny est reconnue abbaye-mère, Cadouin est une sorte d'abbaye « para-cistercienne » (Lenglet, 1985), dont les activités externes sont acceptées officiellement : les donations, les dîmes et autres droits féodaux, les églises desservies (mais pourvues de prêtres séculiers), les prieurés et les granges vont se multiplier, sous la protection des rois de France et d'Angleterre¹⁵, dans la tradition bénédictine¹⁶.

Bref, Cadouin suit « la règle de saint Benoît et les usages de Cîteaux, aménagés sur quelques points » (Berthier, 2000). C'est la conséquence de sa fondation par Géraud de Salles (et peut-être aussi de la possession d'une relique insigne, le suaire de la tête du Christ¹⁷). Tout cela explique nombre de particularités, notamment architecturales, de notre abbaye (Delluc, 1999). On comprend dès lors aussi que Cîteaux va tout faire pour incorporer Cadouin et ses filles dans son ordre.

En comptant filles et petites-filles, en définitive, l'ordre cadunien a apporté à Cîteaux un total de douze abbayes. Ce calcul prend en compte l'affiliation de Grandselve (1145) et celle de Fontfroide (1146) sous Clairvaux, celle de Valmagne (vers 1150) sous Bonnevaux (Isère), celle de Cadouin elle-même et de ses huit maisons sous Pontigny (1119-1201).

On comprend aussi, devant une histoire d'affiliations aussi polymorphes, que, dans les diverses publications, le nombre des abbayes-filles de Cadouin varie, selon les auteurs, de cinq à huit¹⁸. En outre, les dates de fondation sont souvent incertaines, car les documents peuvent retenir un

¹³ D. Barthélemy voit l'évolution générale de Cîteaux d'une manière colorée : « Vers 1200, le contraste entre moines noirs et moines blancs se perd ... dans la grisaille » (Barthélemy, 1990, p. 172).

¹⁴ A propos de cet accord de 1201, J. Maubourguet cite les filiales auquel s'étend l'accord : Gondom, Fontguilhem, Faise, Bonnevaux, Saint-Marcel et Ardorel (Maubourguet, 1926a, p. 54). M. Berthier y ajoute Clariana (Berthier, 1996, p. 22).

¹⁵ Durant trois siècles des guerres anglaises, Cadouin est située aux confins des deux royaumes de France et d'Angleterre. Richard Cœur de Lion prend sous sa protection abbaye et filiales le 26 avril 1188. Quelques années plus tard, sa mère Aliénor les déclare libres de tout commun, de décimes et redevances quelconques (Maubourguet, 1926a, p. 56).

¹⁶ Une solution analogue a été employée lorsque les affiliations de Savigny (Manche) et d'Obazine (Corrèze) ont été acceptées par le Chapitre général en 1147 (Berthier, 1998, p. 10). La première apporte avec elle plus d'une vingtaine de monastères de Normandie et de Grande-Bretagne, mais elle les a placés dans la filiation de Clairvaux (Pacaut, 1993, p. 121) ; la seconde va constituer, dans la filiation de Cîteaux, une implantation cistercienne en Limousin.

¹⁷ Probablement reçu par les croisés de la première croisade (1097-1099), lors du siège d'Antioche, à titre de somptueux présent (Delluc, 1983 et 1995). Ce *dabiqi* (Cornu, 1999) est daté de cette époque par les inscriptions qu'il porte. Mais sa présence n'est attestée à Cadouin, dans un acte de Simon de Montfort, qu'en 1214, l'année de Bouvines. Il était peut-être à Cadouin depuis bien plus longtemps (comme une tradition constante le rapporte). Il a dû jouer un rôle essentiel dans la vie de l'abbaye et dans son ouverture sur l'extérieur, expliquant en bonne partie la place majeure qu'elle occupait en Périgord et les revenus y afférents.

¹⁸ Gondom, Fontguilhem, Faise, Bonnevaux, Saint-Marcel, L'Ardorel et Clariana pour M.-A. Beaugard (qui cite en référence le *Gallia Christiana*) (1878, p. 79, note 1) et J. Maubourguet (1926a, p. 54) ; les mêmes « et peut-être aussi Valmagne » pour A. de Gourgues (1868, p. 127) ; L'Ardorel (qui fondera Valmagne et adoptera Clariana et Sira), Gondom (d'où sortira Fontguilhem), Bonnevaux, Faise, et Saint-Marcel pour J. Sigala (1950, p. 50) ; Grandselve, Gondom, Bonnevaux, L'Ardorel, Faise Sept-Fons-Saint-Marcel (filiales du premier degré), Valmagne, Sira, Fontguilhem (second degré), Fontfroide et Clariana (abbayes O.S.B. incorporées) pour M.-O. Lenglet (1985) ; Grandselve (avec Fontfroide), Gondom (avec Fontguilhem), Bonnevaux, L'Ardorel (avec

certain nombre d'évènements : « la donation des lieux, la désignation du supérieur, l'arrivée des moines, la première célébration de l'office et souvent une date symbole » (Berthier, 2000).

Bref, on s'y perd un peu.

Nous allons essayer d'y voir un peu plus clair. Disons tout de suite qu'il sera retenu ici seulement six filles de Cadouin, engendrées ou adoptées (et cinq petites-filles)¹⁹.

Mais, en attendant, quatre dates sont à retenir. Elles méritent d'être répétées. Cadouin, fondée en 1113, devient cistercienne en 1119. En raison des donations qu'elle a reçues, des bénéfices qu'elle percevait, des paroisses qu'elle fait desservir, elle s'écarte très vite de Cîteaux, vers 1124. C'est durant les temps où les liens entre Cadouin et Cîteaux sont lâches ou distendus que sont créées ou que s'affilient presque toutes les filles et petites-filles de Cadouin (dix maisons). Après une crise intérieure, liée à cet éloignement de l'ordre cistercien, elle ne revient à Cîteaux qu'en 1201 et encore en conservant ses particularités et la plupart de ses filles et petites-filles (huit maisons). Ce XII^e siècle est d'ailleurs celui de la grande expansion de l'ordre cistercien en Occident, de l'irrésistible ascension et de la triomphante attraction de Cîteaux et notamment du Clairvaux du futur saint Bernard. (Locatelli, 1992 et 1998) : de 1119 à 1200, le nombre des abbayes d'hommes passe d'une douzaine à plus de cinq cents²⁰.

Avec ses abbayes-filles, Cadouin va donc former une congrégation para-cistercienne, un véritable ordre cadunien (Lenglet, 1985 ; Grelois, 1999). Bernard de Clairvaux ne s'y trompera pas, qui fait bien la distinction entre *ses* cisterciens et *les* caduniens²¹. Les liens étroits que peut entretenir Cadouin avec ses filles seront passagèrement distendus au milieu du XII^e siècle, après le départ définitif de Grandselve pour se renouer quelques années plus tard et être confirmés par Cîteaux en 1201.

A l'aube du XIII^e siècle, en effet, après l'accord « Paix et composition », le fil se renoue, « car la filiation est un lien très fort qui structure l'ordre » (Berthier, 2000). En témoignent les diverses interventions que Cadouin continuera à effectuer auprès de ses filles, à la demande des Chapitres généraux, minutieusement recensées par Louis Grillon (Grillon, 1955)²².

Valmagne, Sira et Clariana ou Notre-Dame du Jau), Faise et Sept-Fons-Saint-Marcel pour M. Berthier (1987, p. 47) et B. et G. Delluc (Delluc *et al.*, 1990, p. 98). On trouve même une énumération plus surprenante chez un auteur : Gondom, Bonnevaux, L'Ardorel, Faise, Saint-Marcel, que viendrait rejoindre une « congrégation » de Cadouin, composée, pour l'auteur, de Clariana, Fontguilhem, Valmagne (Gobry, 1997, p. 103).

¹⁹ Il a été établi ici une fiche pour chaque abbaye. Certaines ont connu la même évolution : par exemple, la séparation d'avec Cadouin en 1147 et le retour en 1154. On ne s'étonnera donc pas de trouver quelques répétitions dans les pages qui suivent.

²⁰ On en comptait déjà plus de 350 en 1153, année de la mort de Bernard, abbé de Clairvaux, dont soixante-dix pour Clairvaux (Duby, 1979, p. 94). Comme chacun sait, tout cela se passe sous les règnes de trois rois : Louis VI le Gros (1108-1137), le premier des grands capétiens ; Louis VII (1137-1180), qui répudie Aliénor d'Aquitaine, son épouse depuis une quinzaine d'années (elle va épouser en 1152 Henri II Plantagenêt, qui devient roi d'Angleterre en 1153) ; Philippe Auguste (1180-1223), qui s'engage dans le conflit contre les Plantagenêts. La deuxième croisade, prêchée par l'abbé de Clairvaux, est un échec (1147-1149).

²¹ En effet, dans une lettre aux évêques de Poitiers, Limoges, Périgieux et Saintes, dirigée contre l'évêque d'Angoulême (élu ensuite archevêque de Bordeaux) qui suivait le schisme d'Anaclet, Bernard de Clairvaux (lettre 126, 1132) fait bien la distinction entre *ses* cisterciens et *les* caduniens : *Non debeo praetermittere sanctos, qui mundo mortui, Deo melius vivunt [...] Itaque Camadulienses, Vallambrosani, [...] mei quoque Cistercienses, Cadunienses...* Ce dernier mot est mal orthographié sur le texte original : *Cadumenses* (Maubourguet, 1926a, p. 49 et note 5 ; Garda, 1999). Il y a donc bien eu un institut cadunien, avec le consentement des évêques : « avant comme après leur affiliation à Cîteaux, les filles de Cadouin furent assujetties à l'abbé périgourdin » (Maubourguet, 1926a, p. 49).

²² Le Chapitre général de Cîteaux ne connaît Cadouin qu'en 1201 : son abbé est désigné pour faire partie de ceux qui se réuniront afin de décider la collecte en faveur de la Terre Sainte et de la rédemption des captifs (Grillon, 1955, p. 489). Pourquoi cette mission ? Peut-être parce que Cadouin détient déjà le suaire de la tête du Christ, venu d'Orient. Sans doute là pour honorer l'abbé de l'abbaye de Cadouin, tout nouvellement réincorporée à Pontigny, avec ses filles (Bonnevaux, Saint-Marcel, Gondom, Faise, Ardorel, ainsi que Fontguilhem et Clariana) (Berthier, 1996, p. 22). Mais, dès 1203, l'abbé de Cadouin est accusé d'avoir omis de visiter ses filles, accusation reprise contre le prieur en 1206. En 1222, il est signalé une « permutation de maisons-filles intéressant Cadouin » (*ibid.*, p. 190). En 1320, le Chapitre général demande aux filiales de Cadouin (Gondom, Faise, Fontguilhem, Bonnevaux, L'Ardorel, Saint-Marcel et Clariana) de contribuer à la réparation de l'abbaye de Cadouin, ruinée par les guerres (Maubourguet, 1926a, p. 265-266). Elle appartient depuis 1317 au nouveau diocèse de Sarlat

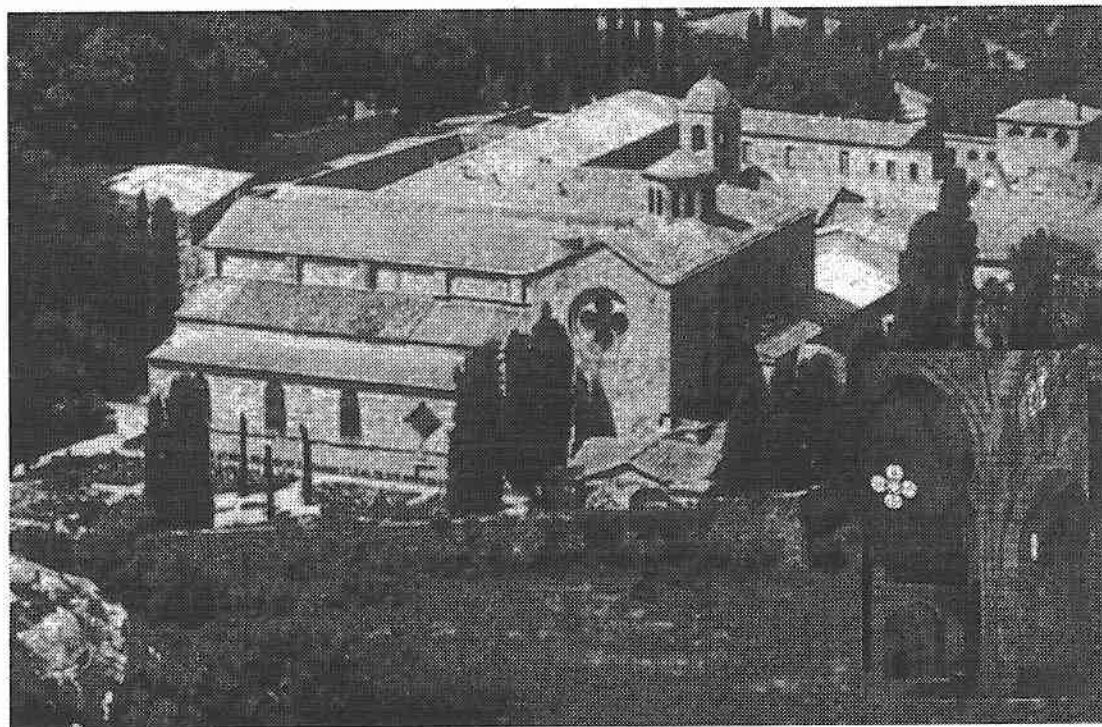
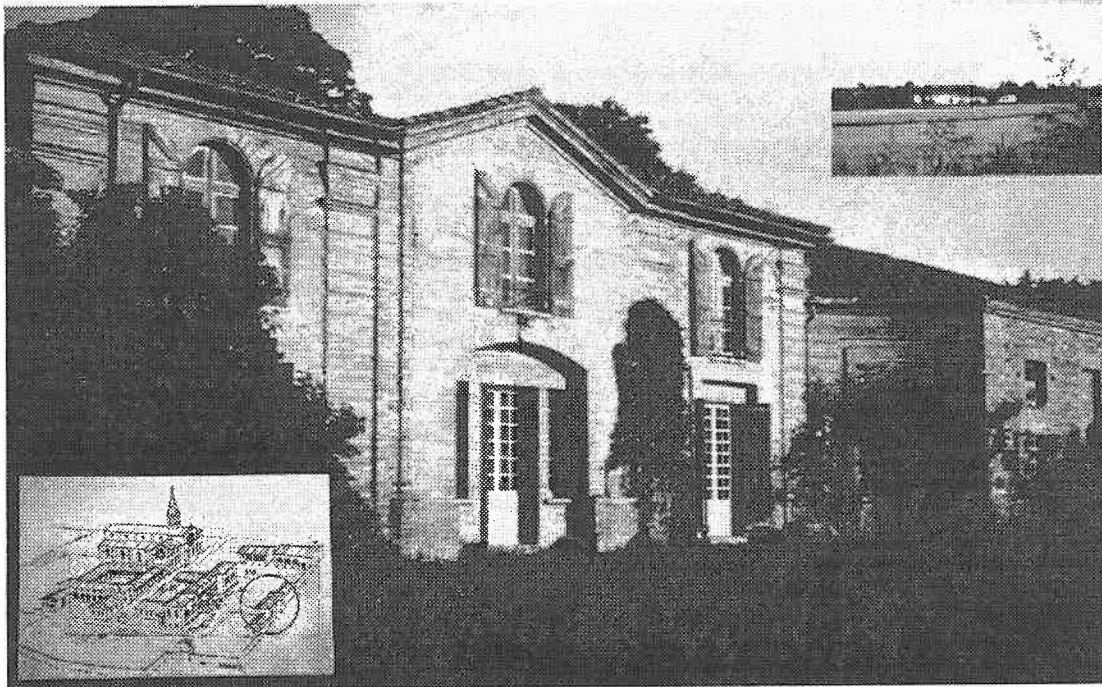


Planche 1 - *Abbaye de Grandselve* (Tar-et-Garonne) (en haut). Il ne demeure que la porterie et un pigeonnier du XVIII^e s. Quelques éléments romans (colonnes, chapiteaux, éléments sculptés, carrelage) ont été recueillis. En cartouche : le site dans la vallée de la Nadesse et le plan de l'abbaye à l'époque classique. *Abbaye de Fontfroide* (Pyrénées-Orientales) (en bas). Elle fut adoptée par Grandselve très peu de temps avant que cette dernière ne quitte Cadouin à la demande de saint Bernard. C'est aujourd'hui une des plus belles abbayes romanes conservées en France.

Grandselve (à Bouillac, Tarn-et-Garonne), entre Montauban et Toulouse

C'est, à l'origine, sur les bords de la Nadesse, au nord de Toulouse, en pays de Rivière-Verdun, une fondation érémitique de Gérard de Salles vers 1114 (peut-être en 1111, selon le bénédictin Jean Mabillon, cité par M. Berthier, 1987, p. 36, 44 et 47 ; 1996, p. 21). Elle suit la règle de saint Benoît, sous l'autorité de Cadouin (Besombes, 1997 ; Peugniez, 1994 ; Amis de Grandselve, s.d. ; Mousnier, 1998).

En 1117 l'évêque de Toulouse, Amelius, confirme les donations reçues, dont celle d'une grande sylve, à condition que l'abbaye suive la règle de saint Benoît « à l'imitation des cisterciens » : c'est la « stabilisation institutionnelle » (Mousnier, 1998). Pour M. Berthier, c'est après la mort de Gérard (le 20 avril 1120 aux Châtelliers) qu'elle s'affilie, comme Gondom et Bonnevaux (Berthier, 1987, p. 36), à Cadouin, elle-même abbaye cistercienne depuis 1119. Ailleurs on trouve les dates de 1119 et de 1120 (Mousnier, 1998) et même de 1123 (Lenglet, 1185). Henri (venu de Pontigny) est alors abbé de Cadouin (mort vers 1124).

Ce rattachement à l'ordre cadunien va se distendre très vite. Plusieurs fois, en effet, l'abbaye tente de prendre ses distances, à tel point qu'Amelius doit exiger des moines, à la requête du pape Innocent II en 1135 (ou plutôt en 1139-1143, selon le cartulaire de Cadouin, cité par J. Maubourguet, 1926a, p. 48-49 et 1926b, p. 19 et note 1), qu'ils respectent l'obéissance requise et qu'ils se réconcilient avec l'abbaye-mère de Cadouin (Amis de Grandselve, s.d. ; Mousnier, 1999).

Selon la tradition, c'est pour se consoler, après le refus des moins caduniens de le recevoir (Berthier, 1996, p. 21) et d'incorporer leur abbaye à Cîteaux, que Bernard de Clairvaux aurait été conduit à Grandselve, durant son voyage de 1145. Il y est chaleureusement accueilli (Maubourguet, 1926a, p. 44 ; Berthier, 1987, p. 39 ; 1996, p. 21). Cette visite de l'abbé de Clairvaux est fondamentale : c'est elle qui décide Grandselve à devenir aussitôt cistercienne (Berthier, 1987) dans la filiation de Clairvaux, « sous la protection de saint Bernard » (Maubourguet, 1926a, p. 48). Le divorce d'avec Cadouin date donc de 1145 (Berthier, 1990 ; Lenglet, 1985) ou de 1145-1147 (Mousnier, 1998). Pierre Gérard était alors abbé de Cadouin et le bienheureux Bertrand, second abbé de Grandselve²³. Fontfroide, bénédictine au départ, qui lui était très proche : elle avait été fondée en 1093, au diocèse de Narbonne, et s'était liée avec Grandselve très tôt, dès 1114, jusqu'à être placée sous sa dépendance en 1144.²⁴ Elle entre en même temps que Grandselve (ou plutôt en 1146 pour M. Berthier) dans cette même lignée de Clairvaux (Besombes, 1997, p. 107 ; Berthier, 1996, p. 21)²⁵.

L'affiliation de Grandselve à Cadouin aura donc duré une trentaine d'années.

En 1147, comme on le verra, Gondom, Fontguilhem et Faise sont incorporées, pour quelques années, directement dans la filiation de Pontigny ; L'Ardorel et Valmagne sont placés dans celle de Bonnevaux (Isère). En 1149, Cadouin n'a plus que Bonnevaux et Sept-Fons. Peut-être cette désaffection vis-à-vis de l'abbaye-mère est-elle due à l'attitude de ses moines envers Bernard de Clairvaux (Berthier, 1996).

C'est après avoir quitté Cadouin que, aux XII^e et XIII^e siècles, Grandselve connaît une prodigieuse expansion, celle d'une opulente entreprise économique. Autour de 1150, Grandselve fonde Calers (Ariège)²⁶, Candeil (Tarn) (qui fondera Bonnacombe en Aveyron une dizaine d'années

(*ibid.*, p. 241) créé par Jean XXII (ce pape d'Avignon est né à Cahors). Ces exemples prouvent bien que Cadouin conserve toujours, dans la lignée de Pontigny, son rang d'abbaye-mère : ici comme ailleurs, on ne peut trancher les liens entre une mère et sa fille. L'aide de ses abbayes-filles ne suffira pas à Cadouin durant la guerre de Cent ans (1337-1453) : en 1357, sous Hugues de La Cropte, les moines sont contraints d'aller mendier au dehors ; vers 1370, la moitié des bâtiments est ruinée (*ibid.*, p. 366-367) ; en 1392, l'abbé Bertrand des Moulins met en sûreté le suaire à Toulouse ; les relations avec les filles deviennent nulles et, sauf exceptions, le resteront au siècle suivant (Maubourguet, 1930, p. 119).

²³ Pour J. Maubourguet, les dates sont légèrement différentes. L'abbaye de Grandselve « est soumise à Cadouin par Gérard de Salles lui-même », donc entre 1113-1115 et 1120. Elle « échappa à Cadouin en 1147 » (Maubourguet, 1926a, p. 48). La généalogie de Cîteaux donne la date de 1145.

²⁴ Ce qui fait que Fontfroide est, au moins pendant quelques mois, une petite-fille de Cadouin.

²⁵ Peu après, vers 1150, Fontfroide fonda, en Catalogne, l'abbaye de Poblet, qui devint panthéon royal.

²⁶ Le Chapitre général de 1430 demandera à l'abbé de Cadouin Jacques de Lanis (qui était docteur en droit) d'enquêter, avec l'abbé de Gimont (dans le Gers), sur la récente élection de Calers. L'année suivante, cet abbé

plus tard) et Santes Creus, la même année, en Catalogne²⁷. Son abbé, Arnaud Amaury (1199-1201), sera ensuite abbé général de Cîteaux. Elle devient une des plus grandes et des plus florissantes abbayes du Midi (Mousnier, 1998) : abbatale de plus de cent mètres de long (première pierre en 1249) ; nombreux pèlerins (de riches reliquaires ont été conservés)²⁸ ; immenses propriétés (des milliers d'hectares, jusqu'aux Pyrénées) avec production d'excédents destinés au négoce ; fondation, en pariage avec le roi de France, de Beaumont-de-Lomagne et de Grenade-sur-Garonne à la fin du XIII^e siècle ; fondation d'hospices, du collège Saint-Bernard et de quartiers entiers à Toulouse ; importante activité commerciale avec la Méditerranée et l'Aquitaine, notamment par le port de Verdun-sur-Garonne ; engagement auprès des Capétiens et de Simon de Montfort ; interventions en Espagne (prieurés fortifiés et milice).

Malgré leur séparation, on ne s'étonnera pas de voir Cadouin intervenir, à la demande du Chapitre général, à propos de problèmes financiers, dans la vie de Grandselve et des filles de cette dernière. Ainsi, en 1215, avec l'abbé de Belleperche, l'abbé de Cadouin, Constantin, doit convoquer celui de L'Ardorel qui a reçu des pièces d'or d'un fugitif de Grandselve. Il est entendu qu'il disposera de l'argent et corrigera les personnes. Mais l'argent a été dépensé. En 1225, l'abbé de Cadouin est chargé d'un arbitrage entre Grandselve et Gimont (dite aussi Planselve, Gers) en 1225, à propos de pacages. Peu avant 1400, c'est sur un terrain appartenant à Grandselve, dépendant du monastère Saint-Bernard au chevet de Saint-Sernin, que sera bâtie l'église qui abrita le suaire mis en sûreté à Toulouse (Grillon, 1996, p. 21-24). En 1430, il est demandé à l'abbé cadunien Jacques de Lanis de contraindre Grandselve à payer ses dettes à l'abbaye de Gimont. Deux ans plus tard, l'abbé de Cadouin, Jean Bohier (ou Boyer, Bochier, de Boscher, Bohem, Boëri), est lui-même en affaires avec Grandselve (Grillon, 1955, p. 190, 191, 193 et 195). C'est lui-même, selon J. Sigala, un usurpateur que Charles VII punira (Sigala, 1955, p. 80).

Grandselve souffre de la guerre de Cent ans, puis se relève. En 1450, juste avant Castillon, le Chapitre général condamne Grandselve, Bonnevaux et Valmagne. Leurs abbés sont excommuniés : ils n'ont envoyé aucun religieux faire leurs études à Paris (Maubourguet, 1930, p. 119).

Vient la Révolution, à laquelle les bâtiments de Cadouin survivront. Grandselve est vendue comme bien national en 1791, démolie entre 1793 et 1815.

Il n'en demeure qu'un pigeonnier et la porterie du XVIII^e siècle, devenue ferme, au centre d'une large et fertile vallée. Des fouilles, depuis 1971, ont permis de retrouver le plan des bâtiments et de nombreux vestiges notamment romans (colonnes, chapiteaux, carrelages...), conservés dans un petit local d'exposition sur place, dans l'église de Bouillac, au musée Ingres de Montauban et au musée des Augustins de Toulouse (Besombes, 1997, p. 107-110 ; Peugniez, 1994).

Gondom (à Monbahus, Lot-et-Garonne), entre Castillonnès et Villeneuve-sur-Lot

Fondée au diocèse d'Agen, avant 1120 (pour certains en 1113), grâce aux seigneurs de Lauzun, Gondom « reconnaît Géraud de Salles comme fondateur [et] relève aussi de l'abbaye périgourdine » de Cadouin (Maubourguet, 1926a, p. 48), comme Grandselve et Bonnevaux. Selon M. Berthier, elle fut seulement rattachée à l'ordre cadunien après la mort de Géraud de Salles (20 avril 1120) (Berthier, 1987, p. 36). J. Maubourguet pense que cette abbaye du haut Agenais fut cistercienne de bonne heure, peut-être en même temps que Cadouin (Maubourguet, 1926a, p. 49). L'arbre généalogique offert à Louis XVI porte la date de 1123, mais il est tardif. L'abbé de Cadouin est, à cette époque, soit Henri (venu de Pontigny en 1119, mort vers 1124), soit Hélie, son successeur, au tout début de son abbatiat (Lenglet, 1985).

doit forcer le nouvel abbé de Calers à payer à l'abbaye de Boulbonne (à Cintegabelle, Haute-Garonne) une somme de vingt-quatre écus d'or qu'il lui doit (Grillon, 1955, p. 193).

²⁷ Aujourd'hui, de Calers et de Candeuil il ne reste pas grand chose sur place. Bonbecombe est une abbaye complète, fortifiée, restaurée par les Trappistes à la fin du XIX^e siècle ; elle a été vendue depuis (Berthier, 2000). Santes Creus est une des plus belles abbayes d'Espagne ; elle est demeurée cistercienne, de même que Poblet.

²⁸ Parmi les reliques, il était signalé « quelques portions du saint suaire. Elle possédait aussi deux draps qui avaient reposé sur le saint suaire » (Carles, 1875, p. 320). Divers moines de Grandselve sont cités dans le *Grand Exorde de Cîteaux*. Ces récits des débuts de l'ordre cistercien ont été rédigés au début du XIII^e siècle et sont attribués à Conrad d'Eberbach.

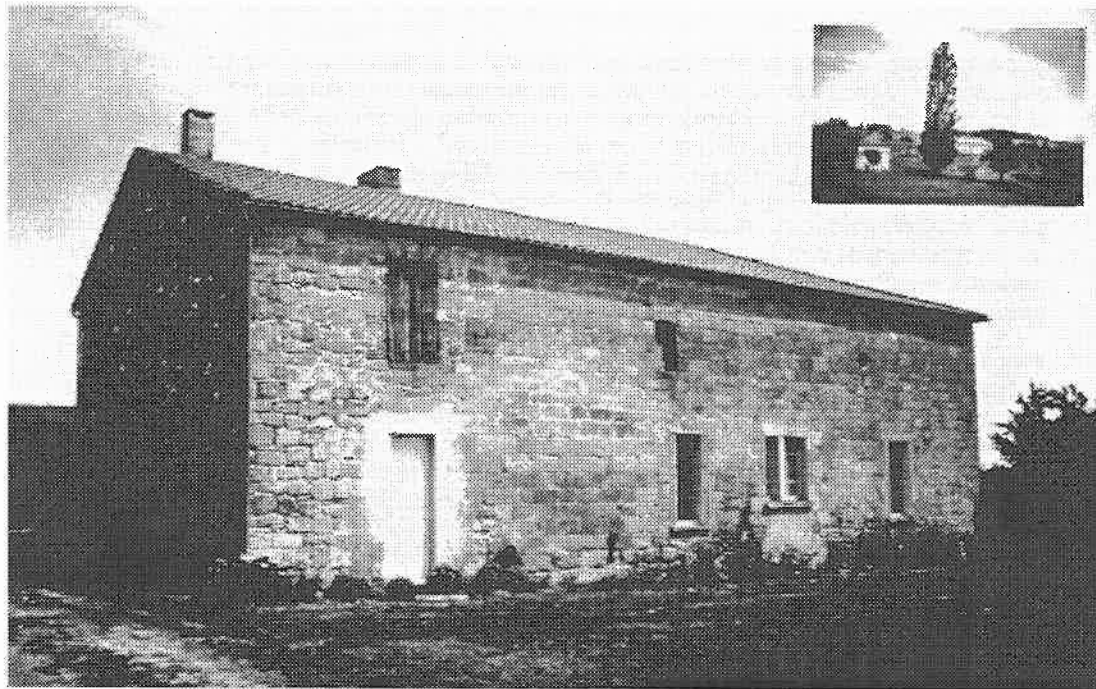


Planche 2 - *Abbaye de Gondom* (Lot-et-Garonne) (en haut). Le lourd bâtiment conservé fut jadis un commun ou une partie d'une aile. En cartouche : le site avec le modeste ruisseau, au niveau du pigeonnier et des arbres. *Abbaye de Fontguilhem* (Gironde) (en bas). Fille de Gondom, petite-fille de Cadouin. Restes de deux baies romanes. En cartouche, deux longs bâtiments occupent aujourd'hui l'emplacement des ailes conventuelles.

Vers 1141 ou un peu avant (Lenglet, 1985), l'abbaye de Gondom essaime et fonde Fontguilhem²⁹. En 1147, peut-être déçues par l'attitude des moines de Cadouin envers Bernard de Clairvaux (Berthier, 1996, p. 21), Gondom, de même que Fontguilhem et Faise, sont incorporés, pour quelques années, directement, dans la filiation de Pontigny (Berthier, 1987, p. 39), Pierre Gérard étant abbé de Cadouin, tandis que L'Ardorel et Valmagne sont placés sous la tutelle de Bonnevaux (Isère). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que deux filles : Bonnevaux et Sept-Fons.

Mais les liens de filiation ne sont pas coupés et un mouvement inverse s'amorce (Berthier, 1990, p. 10). Un peu plus d'un an après la mort du futur saint Bernard, au début d'octobre 1154, lors de la dédicace de l'abbatiale de Cadouin, les abbés de Gondom, Sept-Fons, Fontguilhem et Faise sont présents (*ibid.*, p. 40 ; Maubourguet, 1926a, p. 51). L'abbé de Cadouin est alors Rammulphe (ou Raoul) de Mauriac³⁰. Ces abbayes semblent donc bien avoir regagné la filiation de Cadouin, peu d'années après leur départ (Berthier, *ibid.*, et 1996, p. 22).

Vers 1198, les moines élisent abbé de Cadouin celui de Faise, avec la complicité de celui de Gondom. L'évêque chasse ces deux abbés et excommunique les révoltés (Maubourguet, 1926a, p. 53), car il y avait déjà un abbé à Cadouin : Aimeric (Berthier, 2000). En 1201, Gondom et Fontguilhem sont confirmées, par Cîteaux, dans leur filiation cadunienne par l'accord « Paix et composition ». En 1211, le Chapitre général somme l'abbé Constantin de Cadouin de fournir à Gondom (et à Fontguilhem) des livres ecclésiastiques et, pour cela, de demander aide et conseil à Pontigny. L'année suivante, en son absence, Cadouin est condamné pour ne pas s'en être acquitté (Grillon, 1955, p. 190). En 1234, le Chapitre s'émeut de tout le mal que l'on dit de Cadouin et aussi de Gondom (*ibid.*)³¹. Le Chapitre général de 1451, considérant l'abbaye de Cadouin comme désolée par les guerres de Cent ans, lui accorde de s'unir avec l'abbaye de Gondom (Grillon, 1955, p. 196). En 1454, le Chapitre confirme, pour Gondom, l'élection présidée par Jacques de Lanis, abbé de Cadouin, de Guillaume de Brassat, « peut-être l'apostat dont il sera parlé en 1458 » ; en 1464, sous Pierre I^{er} de Gaing de Linars, le grand restaurateur de Cadouin après la victoire de Castillon (1453), un frère de cette abbaye, Hugues Debarde ou de la Barde, est élu à Gondom (*ibid.*, p. 197). En 1458, sous le même abbé, est prononcée une passagère union de Cadouin et de Gondom (Maubourguet, 1930, p. 119). En 1495, enfin, sous Pierre II de Gaing, le Chapitre enquête sur la démission de l'abbé de Gondom et sur l'élection de Pierre Brassat, moine de Cadouin (*ibid.*, p. 198)³²

Alors que Cadouin a pu survivre, non sans mal, à ces deux interminables conflits, les guerres anglaises puis celles de Religion mirent définitivement à mal l'abbaye de Gondom. Les abbés

²⁹ Fontguilhem (à Masseilles, Gironde), entre Marmande et Bazas, est donc une petite-fille de Cadouin. Elle est fondée, vers 1141, aux confins du Bazadais et de l'Albret, dans la forêt de Tilh, grâce à un don de Pierre de Castillon, sur les terres de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, *secundum institutum et ordinem Cisterciensium et Caduniensium* (Gourgues, 1868, p. 146). Par parenthèse, cette formulation montre bien, comme la lettre 126 du futur saint Bernard, qu'il existe un ordre cadunien bien distinct de l'ordre cistercien. Louis d'Arrodes (ou d'Arodes), abbé de Fontguilhem, est élu abbé de Cadouin en 1660. Il aura bientôt quelques difficultés avec les moines de Faise, comme on le verra plus loin. Au XVIII^e siècle, les bâtiments sont transformés. Peu avant 1789, ils deviennent une carrière de pierres. De nos jours, c'est, d'un côté, une belle résidence et, de l'autre, une ferme. Ces deux bâtiments parallèles (XVIII^e et XIX^e siècles) rappellent le plan des ailes monastiques, avec, dans celui de l'est, le plus vétuste, une pièce à deux baies romanes (la sacristie pour Peugniez, 1994, p. 337).

³⁰ Pour ce grand jour, des abbés bénédictins sont présents : ceux d'Aurillac, Moissac, La Sauve, Cellefrouin, Terrasson et Aulx (*Auxensis*) (Gourgues, 1868, p. 118). Mais les abbés des grandes abbayes cisterciennes sont absents.

³¹ Et en 1235 des corrections paraissent nécessaires à Cadouin. L. Grillon pense qu'il ne s'agit pas de choses bien graves (Grillon, 1955, p. 191). Pourtant, en 1226, l'abbé Constantin a dû être déposé « à l'instant [...] à cause de sa grande dissolution et des nombreuses choses graves et péremptoires qui lui sont reprochées » (*ibid.*). Peut-être cette déposition est-elle due à l'échec de la mission (conflit entre Grandselve et Gimont) dont l'avait chargé le Chapitre général l'année précédente (Gourgues, 1868, p. 159 ; Maubourguet, 1926a, p. 178). Il sera d'ailleurs réintégré en 1232 (Sigala, 1955, p. 56). Il n'en faut pas plus pour qu'un ouvrage récent avance que Cadouin et ses dépendances étaient « touchées par l'hérésie » (Bordes, 1990, *En Périgord, l'hérésie cathare*, Fédérop-L'Hydre, Eglise-Neuve-d'Issac et Castelnau-la-Chapelle).

³² Une « curieuse » lettre de l'abbé de Condom (Gondom ?) à celui de Cadouin, datée de 1674, est mise en vente en 1968 par la librairie nantaise Bellanger et signalée, sans détails, par N. Becquart (*B.S.H.A.P.*, réunion du 4 juillet 1968).

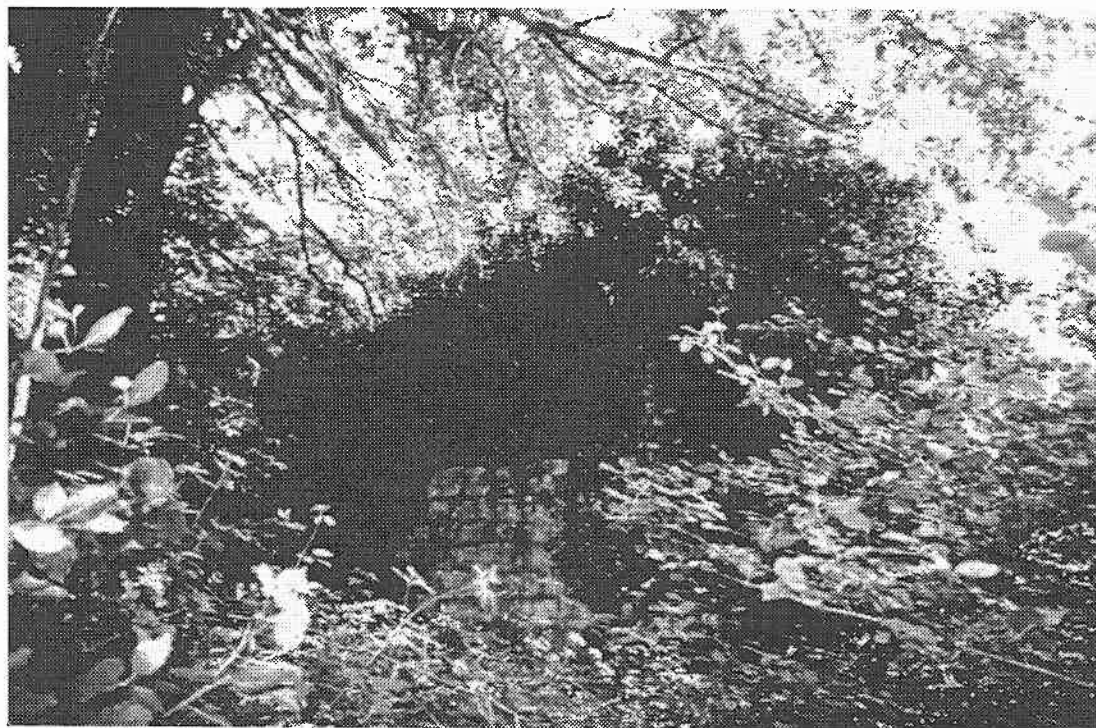
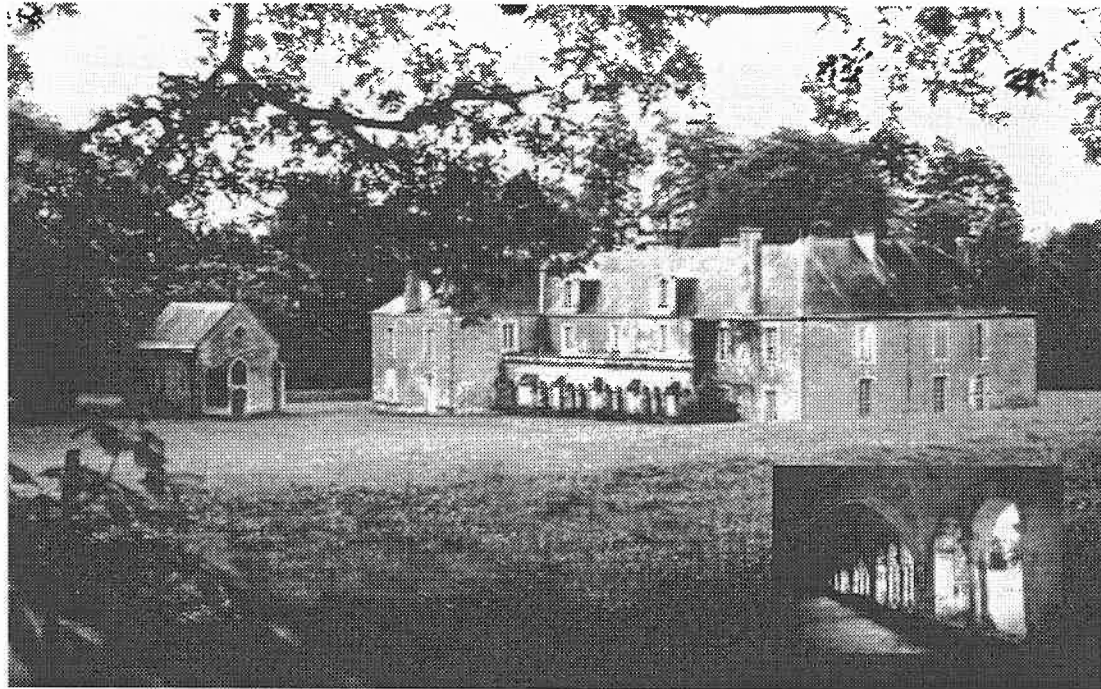


Planche 3 - *Abbaye de Bonnevaux* (Vienne) (en haut). C'est la moins abîmée des filles de Cadouin : c'est aujourd'hui un château au bord de la Rhune, conservant une galerie du cloître, une chapelle récente sur l'ancienne sacristie et un étang. En cartouche, l'aile romane revotée au XIII^e s. *Abbaye de L'Ardorel* (en bas). Il n'en subsiste qu'un lourd mur, au flanc d'un vallon, caché sous le lierre et les broussailles, perdu dans une belle forêt, aujourd'hui terrain militaire dangereux.

commendataires ne firent rien pour la relever malgré une forêt et un vignoble de bon rapport (Peugniez, 1994, p. 340-341). Elle est quasi ruinée aux XVI^e et XVII^e siècles.

Dans un modeste creux, en tête d'un vallon, il en demeure un lourd bâtiment, sans doute le vestige d'un bâtiment conventuel ou d'un commun, transformé en ferme (nommée *Le Couvent* et, depuis peu, *Gondon bas*), aux murs épais d'un mètre (en gros appareil et avec des marques de tâcheron triangulaires), un pigeonnier (ancien ou bâti avec des pierres de taille ré-utilisées) et des moellons remployés dans les murs des bâtiments d'exploitation agricole.

Bonnevaux (à Marçay, Vienne), à 10 km au sud-ouest de Poitiers

C'est, comme Cadouin, Grandselve et Gondom, selon la *Chronique* de Saint-Maixent, une des fondations érémitiques de Gérard de Salles, fondée, semble-t-il, *ex nihilo*, en Poitou. Elle va vivre la vie de la congrégation cadunienne (Garda, 1999). Selon M. Berthier, elle fut seulement rattachée à l'ordre cadunien après la mort de Gérard de Salles (20 avril 1120) (Berthier, 1987, p. 36), comme Grandselve et Gondom. Cela en présence de Guillaume Gilbert, évêque de Poitiers qui mourut en 1123 (*ibid.*, p. 39), donc sous l'abbatit d'Hélie, deuxième abbé de Cadouin. L'abbaye est située *In loco qui nunc Bonavalis dicitur* (Gourgues, 1868, p. 256 ; Maubourguet, 1926a, p. 48). L'arbre généalogique de Cîteaux porte la date de 1124, mais cet arbre est tardif (Garda, 1999). Elle demeure avec Cadouin encore vers 1149, de même que Sept-Fons (qui deviendra Saint-Marcel) (*ibid.*, p. 39). Elle est confirmée par Cîteaux dans sa filiation cadunienne en 1201 par l'accord « Paix et composition » (*ibid.*, p. 47).

En 1450, juste avant Castillon, le Chapitre général condamne Grandselve et Bonnevaux (ainsi que Valmagne). Leurs abbés sont excommuniés. Motif : ils n'ont envoyé aucun de leurs religieux faire leurs études à Paris (Maubourguet, 1930, p. 119).

Un peu plus tard, en 1521, on continue à voir se croiser le destin des deux abbayes au Chapitre général de Cîteaux. Cette année-là, l'abbé commendataire de Cadouin, probablement Geoffroy de Madaillan d'Estissac, le premier abbé commendataire, se prétend des droits sur Bonnevaux. Afin de se défendre, l'abbé de Bonnevaux est déchargé de toutes taxes de l'Ordre. Le procès se prolonge. En 1523, l'abbé élu de Bonnevaux est toujours en procès contre le « protonotaire » de Cadouin, procès tellement ruineux que l'abbé est exempté à nouveau de toutes taxes (Grillon, 1955, p. 198-199)³³.

L'abbatiale est abattue lors des guerres de Religion. Les déblais auraient servi à empierrer la route Poitiers-Saintes (A. Ségeron, communication orale, 1999). Un château est alors construit sur les ruines. Il demeure la galerie sud du cloître roman (colonnes à chapiteaux romans), revêtue d'ogives un peu plus tard, avec des éléments gothiques flamboyants, une chapelle particulière, édifiée semble-t-il au niveau de la sacristie (Garda, 1999), des restes de l'aile des moines, une cheminée interprétée comme celle du chauffoir, des remplois dans les murs des bâtiments agricoles, sans compter la Rhume canalisée alimentant un étang. Parmi les filles de Cadouin, c'est celle qui conserve le plus de vestiges des premiers temps.

Il y a un piège toponymique. On ne confondra pas cette abbaye de Bonnevaux (au diocèse de Poitiers) dans la Vienne, avec son homonyme, l'abbaye de Bonnevaux (au diocèse de Vienne) en Isère. C'est dans la filiation de l'abbaye dauphinoise que L'Ardorel et Valmagne seront placées en 1147 (Berthier, 1987, p. 39).

L'Ardorel (à Payrin-Augmentel, Tarn), entre Castres et Mazamet

Il est supposé, à l'origine, en 1114, une petite communauté (Ferras, 1977, p. 2 ; Berthier, 1996, p. 20)³⁴. En 1124, Sainte-Marie de L'Ardorel (ou Ardorel) est rattachée à Cadouin et à l'ordre

³³ Geoffroy d'Estissac est effectivement protonotaire apostolique : c'est donc un prélat attaché à la cour de Rome. Il vient d'avoir un long et onéreux procès contre son prédécesseur, Pierre Bonneau, religieux profès de Cadouin, qui avait été encore élu abbé librement en 1505. Il l'a emporté en 1510 (Maubourguet, 1955, p. 124). Cet ami et protecteur de Rabelais deviendra évêque de Maillezaïs (dont il transforme l'église abbatiale) et abbé de Celles en Poitou. On lui doit la galerie occidentale du cloître, mais « avec les commandataires arrive le malheur » (*ibid.*, p. 125). Cela est vrai, au XVI^e s., pour les filles de Cadouin, comme pour beaucoup d'autres.

³⁴ La carte I.G.N. (2344E et 2344O) signale un lieu-dit *La Salvetat* à 1 km au S-E, comme à Cadouin. Le site de l'abbaye est nommé *Le Couvent*. En parler local, *Ardorel* signifie : terre de labour (Berthier, 1996, p. 20).

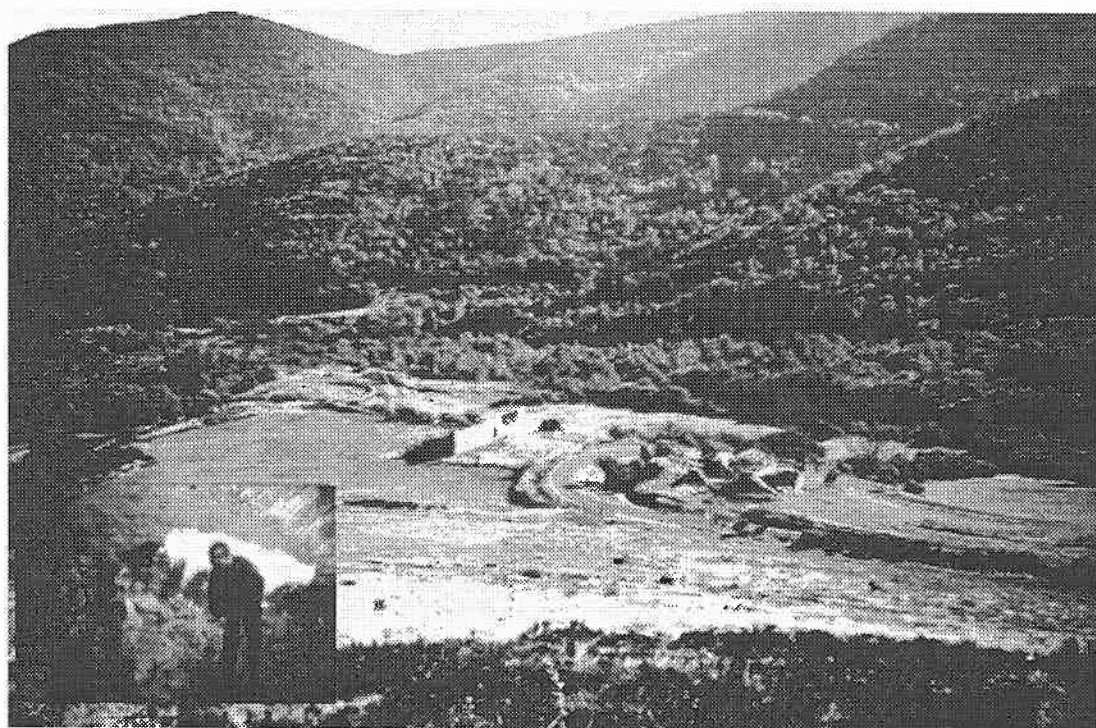
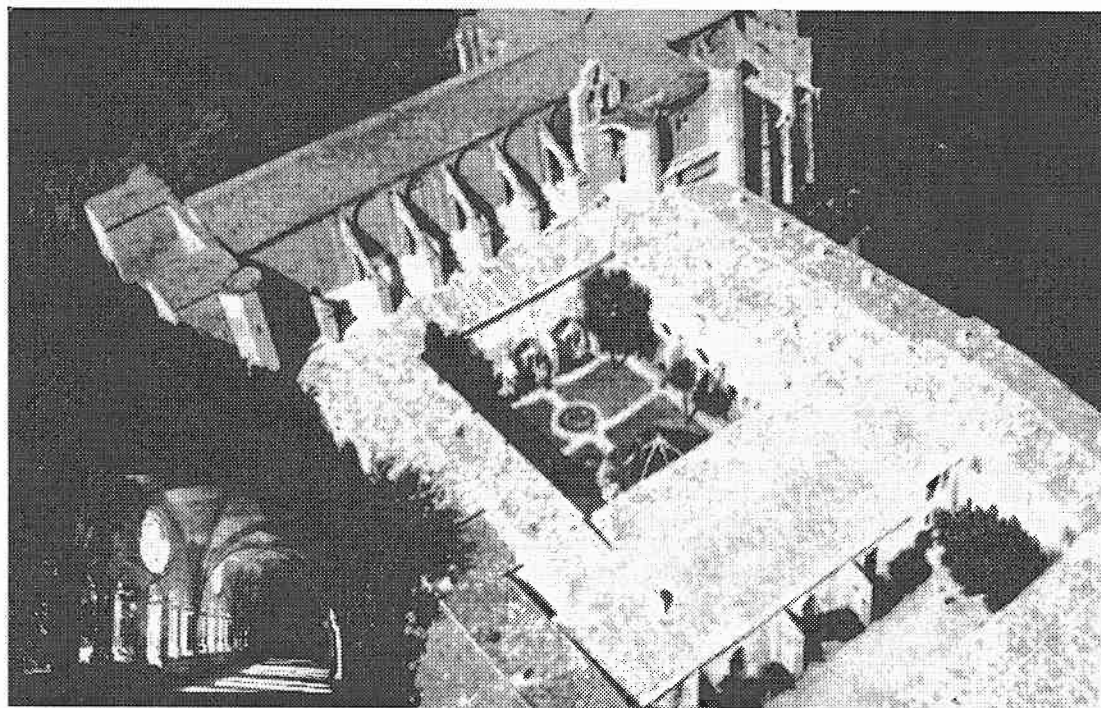


Planche 4 - *Abbaye de Valmagne* (Hérault) (en haut). C'est aujourd'hui la plus belle des petites-filles de Cadouin, fondée par L'Ardorel. L'abbatiale est gothique. En cartouche, le cloître roman. *Abbaye de Clariana* (Pyrénées-Orientales) (en bas). Parfois citée comme petite-fille de Cadouin, elle fut fondée par L'Ardorel, après le départ de celle-ci de la congrégation cadunienne, mais Cadouin fut appelée à y intervenir. On distingue, au niveau du lacet de la route, les ruines de la bergerie (à g.) et de l'abbaye (à d.). En cartouche, pièce basse probablement romane.

cadunien, à la demande de Cécile de Provence, vicomtesse d'Albi et Béziers, sur les terres données, par son époux et par l'évêque d'Albi, en pays castrais aux confins de la Montagne noire. Elle sollicite auprès d'Hélie, abbé de Cadouin, un petit groupe de moines dirigé par frère Bertrand. Un prieuré est refondé en ces lieux. Cécile sera inhumée dans l'église en 1136 (Ferras, 1977).

En 1138 (ou 1139, pour Gourgues, 1868, p. 127, note 4), Géraud de Cussac étant abbé de Cadouin, des moines de L'Ardorel essaient pour fonder Valmagne, près de Montpellier, sous l'impulsion de Foulques, ce que ratifie l'évêque d'Agde, Raymond, l'année suivante (Maubourguet, 1926a, p. 49)³⁵. En 1139, d'autres vont fonder Saint-Sauveur de Sira (Elne), qui disparaît au bout de neuf ans et dont il ne reste rien, semble-t-il (mais nous n'avons pu retrouver son site exact).

En 1143, le prieuré est transformé en abbaye. Foulques, de Cadouin, est le premier abbé (Ferras, 1977, p. 2). On suit la règle de saint Benoît et les usages cisterciens, aménagés sur quelques points comme à Cadouin.

Avant 1147, peut-être déçue, comme certaines de ses sœurs, par l'attitude des moines caduniens envers l'abbé de Clairvaux (Berthier, 1996, p. 21), L'Ardorel va prendre, transitoirement, ses distances par rapport à Cadouin (Gourgues, 1868, p. 115).

En 1147, sous l'influence sans doute de l'évêque d'Albi (*ibid.* ; Besombes, 1997, p. 153), conscient des tensions qui se développent à l'époque (Berthier, 1996, p. 22), L'Ardorel, sous l'abbé Guillaume (Maubourguet, 1926a, p. 48), est placée dans la filiation de Bonnevaux (Isère) (neuvième fille de Cîteaux). Il en va de même de Valmagne en 1149-1150 (Berthier, 1987, p. 39 et 1996, p. 21). Il convient de les réformer selon l'institut de Cîteaux : *ut secundum institutiones ipsius, vitam et habitum reformarent* (Gourgues, 1868, p. 145 et 147).

La date retenue par la généalogie de Cîteaux est celle de 1147. En cette même année 1147, Gondom, Fontguilhem et Faise ont quitté, pour quelques années, la lignée de Cadouin pour être rattachées directement à Pontigny. En 1149, il ne reste plus à Cadouin, dont Pierre Gérard est abbé, que deux filles proches : Bonnevaux et Sept-Fons. L'abbaye de L'Ardorel ne sera acceptée pleinement comme membre de l'ordre qu'en 1150 ou 1155 (Ferras, 1977, p. 2).

L'Ardorel semble avoir été rendue à Cadouin, en 1154 (Berthier, 1990) ou 1155 (Lenglet, 1985), non sans difficultés (Gourgues, 1868, p. 145, note 1), sous le pape Adrien IV, à la demande de l'abbé Ramnulphe de Mauriac, successeur de Pierre Gérard, lui-même mort en 1149 (Berthier, 1987, p. 40). Mais Valmagne demeure, depuis 1155 (c'est la date fournie par la généalogie de Cîteaux et Gourgues, 1868, p. 144, note 2), dans la filiation de Bonnevaux (Isère)³⁶.

³⁵ Valmagne, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Montpellier, connaîtra un grand destin, malgré nombre de vicissitudes (guerre de Cent ans, famine, peste noire, routiers, guerres de Religion, Révolution). L'abbaye demeure presque intacte au centre d'une propriété vinicole, ouverte à la visite. Le chemin de Cadouin et celui de Valmagne vont se croiser encore au Chapitre général de 1445, qui confie à l'abbé de Cadouin, Jean Bohier ou Bochier, entre autres missions, le soin de prévenir l'abbé de Valmagne de l'excommunication qu'il a encourue (Grillon, 1955, p. 194). Mais c'est la même année qu'Eugène II accorde à Valmagne une dispense d'obéissance aux abbés de Cadouin et de L'Ardorel, lui donnant pour chef immédiat l'abbé de Bonnevaux (Isère) (Pugniez, 1992, p. 373). Par parenthèse, les moines fortifièrent l'abbaye contre le terrible routier, « roi des grandes compagnies », Seguin de Gontaut, sieur de Badefol. Né à Badefol qui deviendra Badefols-de-Cadouin (aujourd'hui Badefols-sur-Dordogne), il ravagera, au début des années soixante du XIV^e siècle, la vallée du Rhône, la Provence, le Velay et l'Auvergne, après avoir, entre autres, commis mille exactions à Cadouin (Sigala, 1955, p. 67). Ce voisin de Cadouin s'était rendu maître en 1363 de l'abbaye de Savigny, à L'Arbresle (Rhône) (Maubourguet, 1926a, p. 303). Un Gontaut de Badefol, Richard, sera un des compagnons de Jeanne d'Arc. Un autre sera abbé de Cadouin (1566) et un troisième abbé de Faize (1572-1578) (Berthier, 2000). Les Gontaut de Badefol avaient la justice haute et basse de la paroisse de La Salvetat de Cadouin et un hommage leur était dû pour des biens à Salles de Cadouin (Maubourguet, 1926a, p. 132). Ils troublaient presque sans cesse la tranquillité de Cadouin (*ibid.*, p. 179). La juridiction, pour ces paroisses proches de Cadouin, passa ensuite à la seigneurie de Bigaroque (*ibid.*, p. 208). Cadouin fit même partie de cette seigneurie juste après Castillon (Maubourguet, 1930, p. 83). Château, baronnie, terre et seigneurie de Badefol furent donnés à l'abbaye de Cadouin, par Louis XI, en hommage au Saint Suaire (*B.S.H.A.P.*, XVII, p. 122 ; Sigala, 1955, p. 85, note 15). Le château, qui avait été démantelé en 1405, puis restauré, fut définitivement détruit durant l'hiver 1793-1794 sur ordre du conventionnel Lakanal, en mission en Dordogne.

³⁶ Cet épisode est narré par J. Maubourguet, d'après le *Gallia Christiana* : « Valmagne adhéra à l'institut cistercien en même temps qu'Ardorel, du consentement de l'abbé périgourdin. Mais l'abbé de Cîteaux ayant soumis les deux maisons à Bonnevaux [Isère], déjà cistercienne, celui de Cadouin protesta ; il fut entendu que

En 1162, L'Ardorel incorpore Clariana (dite aussi de Notre-Dame du Jau), petite communauté bénédictine fondée en 1147 au diocèse d'Elne (Lenglet, 1985 ; Peugniez, 1994, p. 387 ; généalogie de Cîteaux), à Mosset (Pyrénées-Orientales), juste sur le versant méridional du col de Jau, qui sépare Conflent et Pays de Sault. Clariana sera rattachée en 1201 à Pontigny *via* Cadouin et L'Ardorel (Berthier, 1987, p. 47). Cela compense la perte de Valmagne (Berthier, 1996, p. 22). Cet établissement sera abandonné au XVII^e siècle³⁷.

L'accord de 1201 « Paix et composition » confirme en effet L'Ardorel dans la filiation de Cadouin³⁸. Cadouin va continuer à intervenir dans la vie de sa fille. Ainsi, en 1215, avec l'abbé de Belleperche, l'abbé de Cadouin, Constantin, doit convoquer celui de L'Ardorel qui a reçu des pièces d'or d'un fugitif de Grandselve, disposer de l'argent et corriger les personnes. Mais l'argent a été dépensé et, l'année suivante, il doit veiller à ce que le prieur de L'Ardorel se rende à Petra où les abbés de Huerta et de Veruela (Espagne) l'entendront pour connaître le devenir des pièces d'or et terminer l'affaire. En 1221, l'abbé de L'Ardorel est déposé : il dilapide les biens de l'abbaye pour vivre fastueusement (Berthier, 1996, p. 22). Il est question d'ailleurs, en 1235, de corrections nécessaires à L'Ardorel (Grillon, 1955, p. 190). En 1450, juste avant la fin de la guerre de Cent ans, l'abbé de L'Ardorel est le seul, parmi les filles de Cadouin, à venir demander à celui de Cadouin la confirmation de son élection (Maubourguet, 1930, p. 119). Cadouin est loin, mais n'oublie pas L'Ardorel, puisqu'en 1522, le Chapitre félicite l'abbé de L'Ardorel d'avoir résisté à une visite faite par un commissaire mandaté par l'abbé commendataire de Cadouin, probablement Geoffroy d'Estissac, l'ami de Rabelais (*ibid.*, p. 199). L'influence de Cadouin aura donc duré longtemps, malgré une « longue période d'incertitude » (Berthier, 1996, p. 22).

Hélas, l'abbaye est livrée à l'incendie et au pillage, durant les guerres de Religion, en 1587. L'abbé commendataire et plusieurs moines auraient été assassinés et leurs corps jetés dans le puits du cloître (Berthier, 1996, p. 22). Les moines ayant échappé au massacre quitteront L'Ardorel pour d'autres lieux, dont la grange de La Rode jusqu'à la Révolution.

De nos jours, L'Ardorel est un terrain militaire dans une belle forêt réputée minée. On découvre les restes d'un mur (le mur nord de l'église), des traces de la salle capitulaire et les fondations de quelques autres bâtiments dans les broussailles, non loin d'un chemin, au flanc droit d'un profond vallon avec ruisseau. Des vestiges lapidaires sont au musée cathare de Mazamet et chez des particuliers (Peugniez, 1994, p. 363) et un bénitier dans l'église d'Augmentel.

Sept-Fons/Saint-Marcel (à Réalville, Tarn-et-Garonne), à 15 km au nord-est de Montauban

Cadouin fonde Sept-Fons près de Caussade, à la limite du Quercy blanc et du Montalbanais,³⁹ au diocèse de Cahors, dans le cadre de l'ordre cadunien, à partir de dons faits par Adhémar, vicomte

Valmagne resterait sous la direction immédiate de Bonnevaux, et Ardorel sous celle de Cadouin » (Maubourguet, 1926a, p. 49). De leur côté, les moines de L'Ardorel, qui possédaient terres, revenus, églises et même château-fort, avaient sans doute, eux aussi, voulu répudier la règle de saint Bernard, qui devait leur peser « après quelques années d'observance » (Maubourguet, 1926a, p. 52). La bulle d'Adrien IV du 6 avril 1157 (ou 1159) confirme la rupture de filiation entre L'Ardorel et Valmagne (Berthier, 1996, p. 22).

³⁷ L'abbé de Cadouin va entendre parler de Clariana lors des Chapitres généraux. Ainsi en 1211 l'abbé Constantin est chargé d'aller enquêter à Clariana où l'abbé, dit-on, est un ancien fugitif passé un temps aux moines noirs. Il est d'ailleurs puni, l'année suivante, pour ne point s'être acquitté de sa mission. En 1216, l'abbé de Cadouin est chargé d'annoncer à l'abbé de Clariana qu'il est puni pour ne pas être venu au Chapitre général (Grillon, 1955, p. 190). Peut-être l'isolement de Clariana est-il pour quelque chose dans ces manquements, qui se produisent à plusieurs reprises ? (Ferras, 1977, p. 3). Dès 1130, le Chapitre général songeait à la supprimer (Pugniez, 1994, p. 387). Aujourd'hui, il demeure de cette abbaye montagnarde, particulièrement isolée sur le bord de la route D14, des bâtiments ruinés qui passent pour les vestiges du monastère (l'un d'eux, en sous-sol, est une pièce voûtée, avec un arc roman, plus ancienne que le reste et difficile d'accès) et, de l'autre côté de la route en lacets, pour ceux d'une bergerie.

³⁸ Certains auteurs mentionnent seulement : dans la lignée de Pontigny, en 1201 (Besombes, 1997, p. 153 ; Ferras, 1977, p. 2). C'est un raccourci un peu fallacieux.

³⁹ A ne pas confondre avec l'abbaye cistercienne de Sept-Fons en Allier ni avec Sept-Fons, terre à défricher dans la forêt de La Bessède. Adhémar de Beynac donna cette dernière à Pierre, abbé de Cadouin : *in sylvâ Cadunensi*,

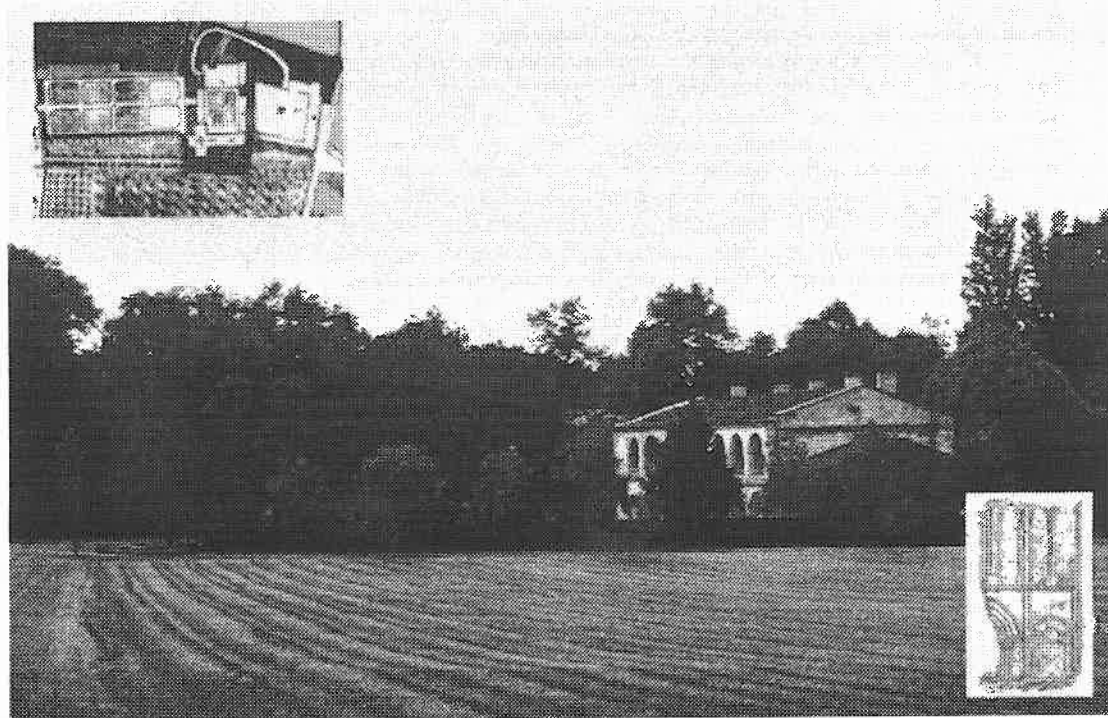
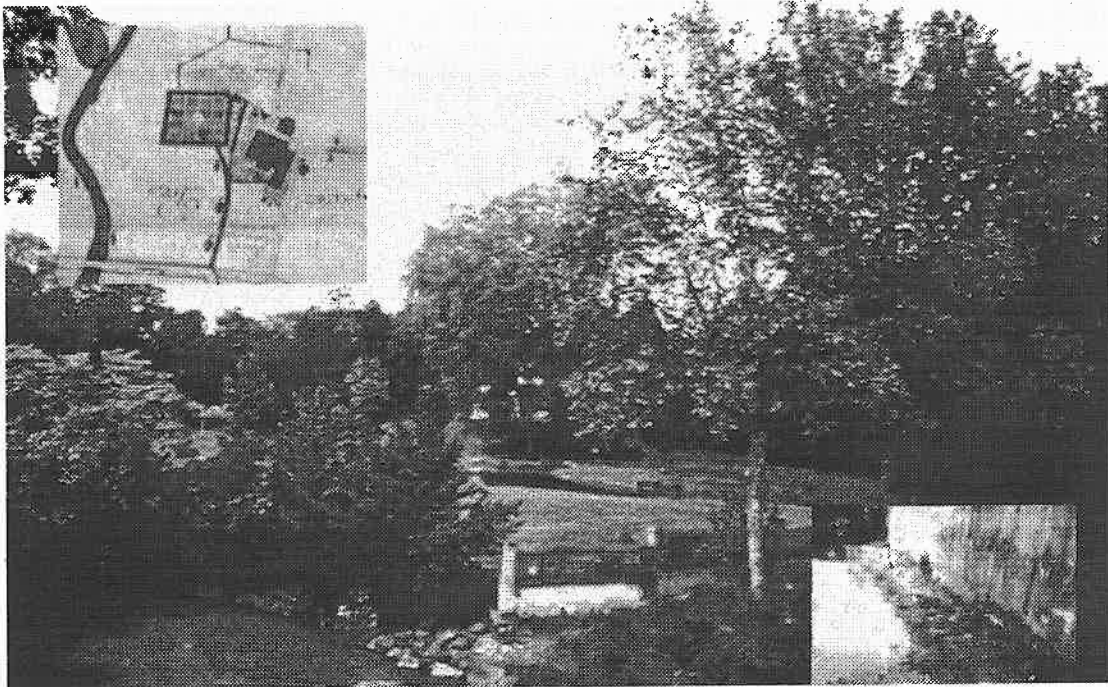


Planche 5 - *Abbaye de Saint-Marcel* (Lot-et-Garonne) (en haut). Au centre du cliché, pris du pont sur la Lère, on devine le château moderne, qui a remplacé les bâtiments conventuels, et, dans le pré, le vivier. En cartouche : le plan de 1789 (le pont est en bas et à g., l'abbaye avait son canal) ; la base du mur de l'abbatiale. *Abbaye de Faise* (Gironde) (en bas). La façade orientale, appelée le cloître, est un reste, très reconstruit, du bâtiment des convers. Les fouilles ont retrouvé le plan en croix latine de l'abbatiale. En cartouche : plan de 1819 ; vue des restes de la façade encore visibles en 1853.

de Bruniquel, le 21 mars 1130 (Besombes, 1997, p. 102) ou plutôt en 1137, sous l'abbatit de Géraud de Cussac, comme Faise (Lenglet, 1985 ; Berthier, 1987, p. 39 et 47).

En 1147, Cadouin perd transitoirement Gondom, Fontguilhem et Faise, incorporés directement dans la filiation de Pontigny, tandis que L'Ardorel et Valmagne sont placés dans la filiation de Bonnevaux (Isère). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que deux filles : Bonnevaux et Sept-Fons.

Mais très vite, le mouvement s'inverse. Au tout début d'octobre 1154, lors de la dédicace de l'abbatiale de Cadouin, les abbés de Gondom, Sept-Fons, Fontguilhem et Faise sont présents (*ibid.*, p. 40 ; Maubourguet, 1926a, p. 51), Rannulphe de Mauriac étant abbé de Cadouin. Ces abbayes semblent donc avoir regagné la filiation de Cadouin (Berthier, 1990, p. 10 et 1996, p. 22). En 1163, la fondation de Sept-Fons se déplace à Saint-Marcel (aujourd'hui commune de Réalville).

Enfin, en 1175, comme l'indique l'arbre généalogique de Cîteaux (Peugniez, 1994, p. 361 ; Roux *et al.*, 1998, p. 75), Pierre étant abbé de Cadouin, l'abbaye est placée directement dans la filiation de Pontigny.

Mais, en 1201, l'accord « Paix et composition » entre Cadouin et Cîteaux confirme Saint-Marcel dans la filiation de Cadouin. En 1235, le Chapitre général parle de corrections nécessaires tant à Cadouin - Jean Bertrand est abbé - qu'à Saint-Marcel et à L'Ardorel, et, en 1237, il somme l'abbé Jean Bertrand de mettre un abbé et des moines à Saint-Marcel ou de la transformer en grange dans l'année qui suivra (Grillon, 1955, p. 190). La situation ne semble guère plus brillante près de deux siècles plus tard, puisque le dit Chapitre, en 1400, ordonne une enquête pour savoir si l'abbaye de Saint-Marcel peut faire vivre un abbé et six moines. Dans le cas contraire, elle serait réunie à Cadouin, dont l'abbé est alors Bertrand des Moulins (ou de Moulinis), celui-là même qui transférera le suaire à Toulouse (Grillon, 1955, p. 192).

L'abbaye est en effet pillée en 1313. Un moine de Cadouin, Arnaud Labarde, est abbé en 1320 (Maubourguet, 1926a, p. 266). Les bâtiments seront ruinés lors des guerres de Religion en 1596. Les années 1607-1608 voient une reconstruction et une éphémère renaissance. Vers 1660, l'église abbatiale devient église paroissiale, mais il n'en restera rien.

Il demeure un très beau plan du domaine abbatial de 1789 (conservé sur place, au restaurant Saint-Marcel, avec un bénitier de l'époque classique). Il permet de localiser sur place les principales structures anciennes : bâtiments conventuels et église, cimetière, jardin, pont, cours d'eau et canal, vivier et moulin. Dans la deuxième partie du XIX^e siècle, vers 1870, se situe la construction du château actuel, à l'emplacement des bâtiments monastiques, dominant le vivier.

De nos jours, on peut voir : la chapelle Notre-Dame-de-Pitié à Sept-Fons, à l'emplacement de la première implantation ; le château et le site du restaurant à Saint-Marcel. La partie basse du mur de l'église abbatiale est visible au pied du mur séparant le jardin de la route. Il semble demeurer aussi quelques fragments de murs, réinvestis dans la partie orientale du château.

Faise (Les Artigues-de-Lussac, Gironde), à 10 km au nord-est de Libourne

En 1137, Faise (ou La Faise) est fondée par Cadouin, en Libournais, dans le cadre de l'ordre cadunien, à partir d'une donation, signée dans le cloître de Saint-André de Bordeaux, d'un lieu situé dans la forêt de Faise, par Pierre, vicomte de Castillon, en faveur de cette abbaye (Gardelles, 1983), sous l'abbatit non pas d'Hélie (*ibid.*), mais de Géraud de Cussac (Maubourguet, 1926a, p. 57, note 2 ; Berthier, 1987, p. 399 et 1990, p. 9 ; Lenglet, 1985). La même année est fondée Sept-Fons, qui deviendra Saint-Marcel, et Louis VII épouse Aliénor d'Aquitaine.

Faise est donc bien une des filles de l'ordre cadunien, dont les liens avec l'ordre cistercien sont très distendus à cette époque.

En 1147, ce que confirme la généalogie de Cîteaux, soit dix ans seulement après la fondation par Cadouin, survient l'affiliation directe, provisoire, de Faise à Pontigny, en même temps que celles de Gondom et de Fontguilhem, Pierre Gérard étant abbé de Cadouin. L'Ardorel et Valmagne sont placés dans la filiation de Bonnevaux (Isère). Peut-être ces abbayes ont-elles été déçues par l'attitude des moines de Cadouin envers Bernard de Clairvaux (Berthier, 1996, p. 21). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que deux de ses filles : Bonnevaux et Sept-Fons.

vallem quemdam quae Septem Fontes appellatur, ut eam succident et agriculturae usui preparant (Gourgues, 1868, p. 136).

Les liens entre mère et fille ne sont pas rompus cependant et le mouvement va même s'inverser. En 1154, l'abbé de Faize est présent à Cadouin pour la dédicace de l'abbatiale avec ceux de Sept-Fons, Gondom et Fontguilhem (*ibid.*, p. 40 ; Maubourguet, 1926a, p. 51), Rannulphe de Mauriac étant abbé de Cadouin. Ces abbayes semblent donc avoir quitté la tutelle de Pontigny et regagné celle de Cadouin (Berthier, 1990, p. 10 et 1996, p. 22). Et même, durant les dix dernières années du XII^e siècle, l'abbé de Faize sera l'un des principaux adversaires du rapprochement avec Pontigny (Berthier, 1990, p. 10), jusqu'à l'accord de 1201 « Paix et composition », entre Cadouin et Cîteaux : il confirme Faize dans la filiation de Cadouin.

Vers 1198, les moines avaient élu abbé de Cadouin celui de Faize avec la complicité de celui de Gondom. L'évêque avait chassé ces deux abbés et excommunié les révoltés (Maubourguet, 1926a, p. 53), car Cadouin avait déjà un abbé : Aimeric (Berthier, 2000).

Les siècles passent, la guerre de Cent ans aussi. En 1310, l'abbaye, incendiée, doit être reconstruite (Berthier, 1990, p. 11). Juste avant Castillon, le Chapitre général de 1449 dépose le frère Jean Barrili, qui se dit abbé de Faize, puis revient sur sa décision en 1452 en interdisant à l'abbé de Cadouin, Jacques de Lanis, de l'arrêter sous quelque prétexte que ce soit. Il lui est d'ailleurs interdit de « retenir chez lui des 'apostats' sous aucun prétexte » (Grillon, 1955, p. 194). Au Chapitre général de 1517, l'abbé de Faize est cité pour avoir visité les monastères de la filiation de Cadouin sur commission de l'abbé commandataire Geoffroy d'Estissac, l'ami de Rabelais (*ibid.*, p. 198). Ce qui semble bien confirmer le fait que, pour le Chapitre général, l'existence de la congrégation de Cadouin n'est toujours pas oubliée.

En 1622, c'est l'incendie de l'église et du cloître. Le XVII^e siècle voit la reconstruction et la prospérité de l'abbaye. Un incident très significatif va survenir, qui touche l'organisation même et les problèmes de filiation de l'ordre cistercien et sur lequel M. Berthier a insisté (Berthier, 1990, p. 10).

En 1660 Louis d'Arrodes, abbé de Fontguilhem, a été élu abbé de Cadouin. Peu de temps auparavant, le prieur claustral de Faize, Antoine Lhoste, est devenu vicaire général de l'ordre pour la province ecclésiastique de Bordeaux. Une rivalité oppose les deux hommes. Louis d'Arrodes veut nommer un moine de Fontguilhem, Mathieu Dubourg, comme prieur à Faize à la place d'Antoine Lhoste. Il se heurte à quatre moines de Faize qui n'ont pas été consultés et, qui, se croyant dans leur bon droit, saisissent la justice, contestant les droits de l'abbé de Cadouin, père immédiat de Faize. C'était « remettre en cause le principe même de la filiation cistercienne » (*ibid.*). Raison fut donnée à Louis d'Arrodes qui fit remplacer Lhoste par Dubourg, comme il le souhaitait.

Après une vacance de plus de quatre années, Joseph Secondat de Montesquieu, âgé de vingt ans, fut nommé en 1666 abbé de Faize. Il le restera durant cinquante-huit ans et sera l'oncle du grand Montesquieu. Sous son abbatiat, Faize adhère à l'Étroite observance comme son abbaye-mère, dont Pierre Mary est abbé. Du reste, les décisions sur l'affectation des revenus de Faize, qui n'étaient pas négligeables, sont contresignées par Pierre Mary.

Le couvent fut vendu en 1791 et l'église en 1795. Au XIX^e siècle, les bâtiments sont ruinés : il demeure un plan de 1819. En 1974-1980, les fouilles (J. Clémens et J. Gardelles) retrouvent l'église romane à nef unique, étroite et allongée, en croix latine avec transept saillant et chœur terminé au carré (Gardelles, 1983). De nos jours, c'est la résidence d'un écrivain célèbre, dans un vallon au bord d'un ruisseau, avec un logis du XVIII^e siècle, bâti sur la galerie occidentale du cloître, elle-même de fonds roman avec une baie et deux arcs romans. Les restes de la façade romane de l'église, visibles encore en 1853, avec des arcs à la Saintongeaise comme à Cadouin, ont disparu⁴⁰.

Conclusion

Cadouin, petit ermitage fondé par Géraud de Salles, est devenue abbaye cistercienne, très tôt, lors de l'arrivée de l'abbé Henri et de moines venus de Pontigny en 1119. Peu d'années après la mort de Géraud (1120), lui furent rattachés trois ermitages de Géraud de Salles : Grandselve, Gondom et

⁴⁰ Un manuscrit de 129 feuillets de parchemin, semblant dater de la fin du XIII^e siècle, était conservé dans le grand coffre des archives de Cadouin, selon le chanoine G. V. Leydet (collection de l'abbé P. de Lespine). Il provient de l'abbaye de Faize et porte la mention : *Hic est beatae Mariae Faesiae*. Il contient entre autres textes deux récits légendaires sur le suaire de Cadouin avant son départ de Terre Sainte : les pèlerinages d'Antonin de Plaisance et d'Arculphe (Delpit, 1870, p. 363-374).

Bonnevaux. Mais, très vite, sans doute peu après la mort de l'abbé Henri, vers 1124, sous l'abbé Hélie et ses successeurs, Cadouin se détache des usages cisterciens : cela va durer pendant trois quarts de siècle. C'est la grande époque de l'ordre cadouinien.

L'abbaye elle-même procède, très précocement, à trois essaimages : à L'Ardorel (où existe déjà une petite communauté) en 1124 ; à Sept-Fons en 1130 ou 1137 (qui deviendra Saint-Marcel en 1163) ; à Faise en 1137.

Cette communauté s'étoffe de quelques établissements supplémentaires, petites-filles de Cadouin : Grandselve incorpore Fontfroide ; Gondom fonde Fontguilhem ; L'Ardorel fonde Valmagne et Sira, puis incorpore Clariana. Ainsi ce réseau, étendu sur l'espace aquitain, du Poitou au Roussillon, constitue la congrégation cadouinienne.

Dans ces premiers temps, Cadouin conserve donc ses particularités. Il a même été avancé que « pas plus dans ce cas que dans celui de Dalon n'était envisagée l'éventualité d'un rattachement juridique à l'ordre cistercien qui, entre temps, avait pris forme » (Barrière *et al.*, 1998, p. 25).

En effet, les communautés d'origine géraldienne, celle de Cadouin, de même que celles de Dalon, vers le Limousin, et des Châtelliers, dans le Poitou, avec la bénédiction de l'épiscopat, « avaient tout lieu de croire - toujours pour le même auteur - à la pérennité de leurs instituts respectifs, qu'ils considéraient comme appelés à jouer en France méridionale un rôle identique à celui que jouait au même moment l'ordre cistercien dans la France nord-orientale » (*ibid.*, p. 25).

L'irrésistible ascension de Cîteaux va se manifester ici de plusieurs façons. Cadouin et ses abbayes dépendantes, dont l'observance cistercienne n'a jamais été stricte et qui s'est peu à peu éloignée du modèle, « fonctionnent de plus en plus comme des monastères de type traditionnel et ne sont plus vraiment représentatives du monachisme rénové » (*ibid.*, p. 27).

L'offensive va être portée contre une des filles les plus éloignées, Grandselve, lorsque Clairvaux incorpore en 1143 une abbaye située à quelques kilomètres de là : Belleperche⁴¹. Mais c'est, surtout, juste après le voyage de Bernard de Clairvaux de 1145 en Aquitaine et Languedoc (notamment à Sarlat), que les filles de Cadouin sont attirées dans l'ordre cistercien et que le réseau cadouinien se débobine durant quelques années. Tout ou presque se passe en même temps, Pierre Gérard étant abbé de Cadouin. Durant la seule année 1147, Grandselve entre dans la filiation de Clairvaux, tandis que, peut-être déçues par l'attitude des moines de Cadouin envers le futur saint Bernard (Berthier, 1996, p. 21), Gondom, Fontguilhem et Faise sont incorporés directement dans la filiation de Pontigny, et que L'Ardorel et Valmagne sont placés dans la filiation de Bonnevaux (Isère).

L'éloignement transitoire de ses filles par rapport à Cadouin correspond exactement aux années 1140-1147. Durant celles-ci Bernard, abbé de Clairvaux, déploie une grande activité au service de son ordre. Il est « moins souvent absent de son abbaye, sauf en 1146 pour prêcher la croisade, car ses séjours à Sens et dans le Midi sont brefs » (Pacaud, 1993, p. 121). En avril 1143, Innocent II prend sous sa protection tous les biens de l'abbaye, dont Pierre est abbé, et sa bulle mentionne notamment Fontguilhem, Bonnevaux, L'Ardorel et Faise (Gourgues, 1868, p. 129 et 259 ; Maubourguet, 1926a, p. 50). En 1149, il ne reste plus à Cadouin que Bonnevaux et Sept-Fons.

Sous la pression pontificale et épiscopale, Cadouin rentrera enfin dans le rang en 1201. L'affiliation de ses abbayes (sauf Grandselve), revenues à elle dès 1154-1155, est ainsi confirmée par Cîteaux, mais on a pu dire que « il est bien trop tard alors pour envisager une mise en conformité de ses propres fonctionnements avec ceux en usage chez les cisterciens » (Barrière *et al.*, p. 29). D'ailleurs « ceux-ci déjà commencent à atténuer leur rigueur primitive sur les aspects économiques des usages » (Berthier, 2000).

En même temps, Cîteaux poursuit son expansion. Cadouin ne fera donc plus trop exception.

Non loin de là, les religieux d'Obazine, initiés à la pratique monastique par des moines de Dalon, se maintiennent, de même que les moniales, hors de la congrégation dalonienne en 1142. Et même leur abbaye, en 1147, est affiliée directement à Cîteaux et tissera son propre réseau d'abbayes-

⁴¹ Parfois citée, à tort (Berthier, 2000), comme une fondation de Géraud de Salles (Gobry, 1997, p. 207 ; Besombes, 1997, p. 105). On a vu plus haut l'abbé de Cadouin collaborer avec celui de Belleperche à la demande du Chapitre général (Grillon, 1955, p. 190). En 1488, l'abbé de Cadouin est chargé de juger une affaire qui oppose, d'un côté, Jean de Cardailhac, qui se dit commandataire de Belleperche, et, de l'autre, frère Jean de Luc et des religieux de cette abbaye (*ibid.*, 1955, p. 198).

filles. Ce réseau constitue, un peu avant celui de Dalon, un début de « tête de pont de l'ordre cistercien » dans le diocèse de Limoges (*ibid.*, p. 26).

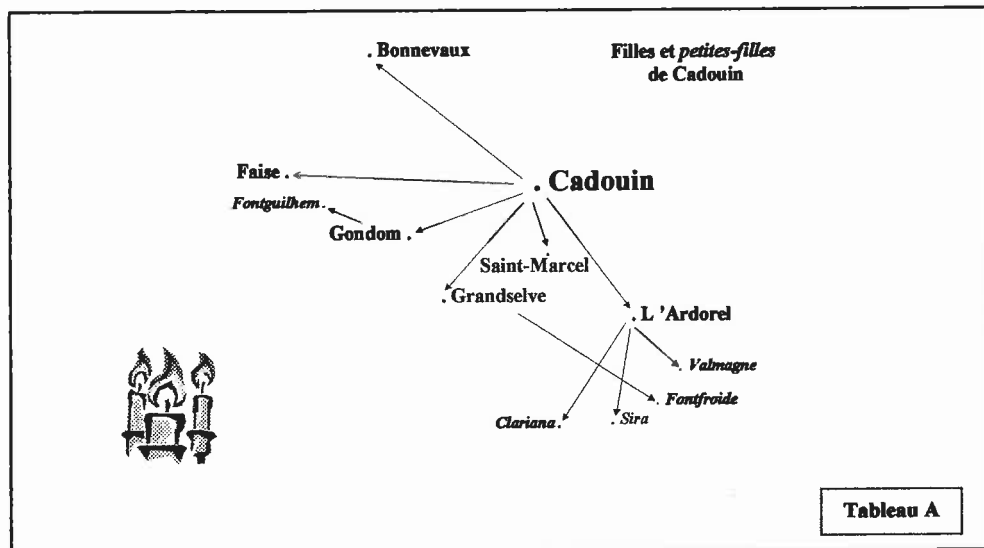
Quant à Peyrouse, elle semble bien avoir été fondée *ex nihilo* par Clairvaux en 1153 : c'est une installation directe de l'ordre cistercien, prenant position « dans des zones jusque là acquises aux disciples de Gérard de Salles » (*ibid.*, p. 191). L'expansion de Clairvaux, du fait de l'influence du futur saint Bernard, son abbé, est particulièrement considérable et s'imbrique dans l'aire d'expansion des trois autres grandes abbayes (Locatelli, 1992, p. 120 et 122, tabl. 7).

En 1162, Dalon, accompagnée de toutes ses filles groupées en congrégation dalonienne, renonce à son indépendance et s'affilie à Pontigny. Boschaud, qui fut probablement à l'origine un ermitage de Gérard de Salles, s'est rapproché de l'abbaye giraldienne des Châtelliers en Poitou : elle devient abbaye en 1154 et entre dans l'ordre cistercien en 1163 dans le sillage des Châtelliers, qui rejoint la filiation de Clairvaux.

Ainsi, à l'orée du XIII^e siècle, toutes les filles de Cadouin et la plus grande partie de ses sœurs, les fondations giraldiennes, auront donc été intégrées à l'ordre cistercien. Cadouin aura donc apporté à l'ordre douze abbayes (onze filles et petites-filles et elle-même), dont huit dans la filiation de Pontigny.

L'évolution généalogique de l'abbaye de Cadouin, dans le temps, avec les abbayes-filles de Cadouin (en romain) et les filles de ces dernières (en italique) peut se traduire sur deux tableaux.

Le premier (tableau A) montre par des vecteurs les filiations de Cadouin avec ses filles (en romain) et les filles de ces dernières ou petites-filles (en italique).



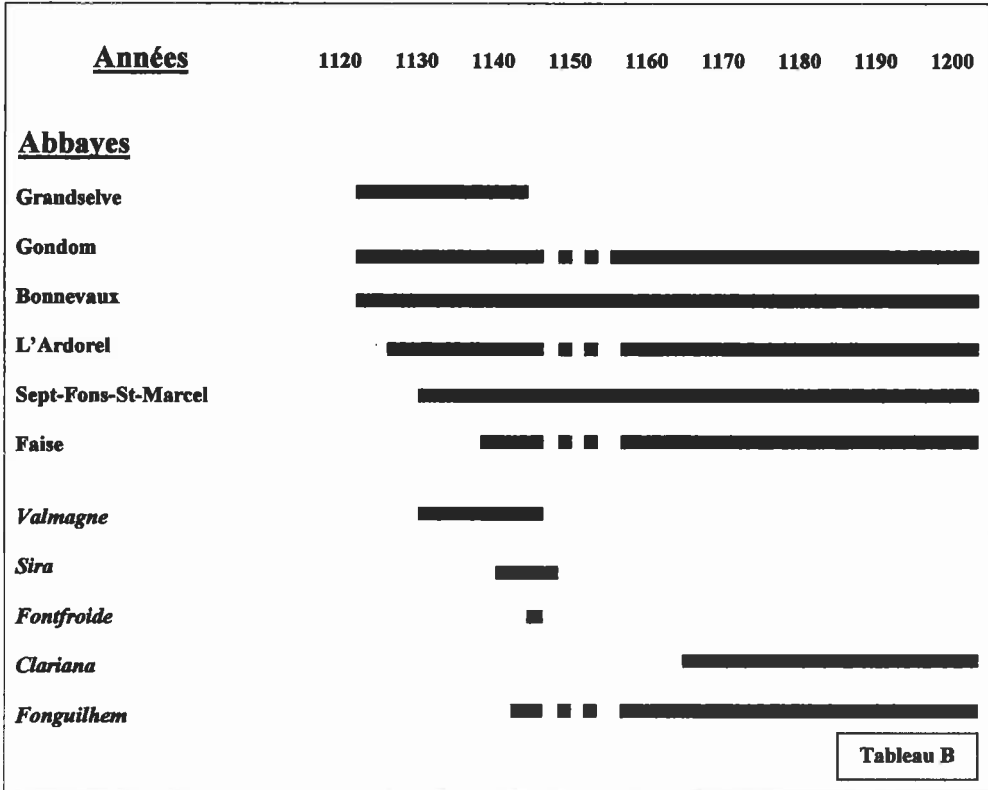
Après le voyage de Bernard de Clairvaux de 1145, le passage de Grandselve sous la tutelle de Clairvaux, du fait sans doute du désir d'indépendance des caduniens, les affiliations des abbayes-filles à l'ordre cadunien s'interrompent provisoirement entre 1147 et 1154. Ce n'est pas une exception. C'est l'époque où l'on voit la discorde s'installer, entre, par exemple, les moines de cœur et les convers, les abbayes-filles et les abbayes-mères, et les entorses aux premiers statuts se multiplier (Barthélemy, 1990, p. 172).

Les abbayes-filles de Cadouin, cependant, provisoirement éloignées, font retour à Cadouin, sauf Grandselve (et sa filiale Fontfroide) qui rejoint Clairvaux définitivement en 1145, et Valmagne, fille de L'Ardorel, qui reste dans la filiation de Bonnevaux (Isère). Sira, fille de L'Ardorel, disparaît très vite. Clariana est fondée par L'Ardorel après son retour sous Cadouin.

L'accord de 1201 confirme l'appartenance à Cadouin de ses filles (dans la filiation de Pontigny), ainsi que les particularités de la famille cadunienne dans l'ordre cistercien. Ce dernier

continue à les considérer comme appartenant bien toujours à la lignée de Cadouin. C'est pour cela que les Chapitres généraux demanderont à Cadouin, à de multiples reprises, d'intervenir à leur propos.⁴²

Le deuxième tableau (tableau B) matérialise par des segments les durées d'affiliation directe à Cadouin de ses filles (en romain) et des filles de ces dernières ou petites-filles (en italique).



Que demeure-t-il aujourd'hui des abbayes-filles de Cadouin ? Une abbaye est détruite quasi totalement : L'Ardorel. Deux ensembles ont été reconstruits : Grandselve (au XVIII^e siècle) et Saint-Marcel (à la fin du XIX^e siècle). Deux sites conservent quelques vestiges romans : Faise et Gondom. Un a préservé une galerie du cloître roman : Bonnevaux. Heureusement les deux plans conservés (Saint-Marcel et Faise) permettent de se rendre compte de la disposition cistercienne ancienne des bâtiments de ces deux abbayes. Parmi les petites-filles, une a disparu très vite (Sira), une deuxième a été très transformée (Fontguilhem), une autre, transformée elle aussi, n'est plus que ruines (Clariana), tandis que Valmagne et Fontfroide (qui avaient quitté la famille cadunienne très vite) sont restées, en grande partie, dans leur état originel. Ces deux dernières sont ouvertes à la visite.

⁴² M. Berthier résume l'histoire de Cadouin au XII^e siècle de la façon suivante : 1 - avant 1123 : l'abbatit de Henri ; 2 - de 1123-1124 à 1145-1147 : fondation des abbayes-filles et éloignement de l'ordre ; 3 - en 1145 Grandselve (avec Fontfroide) est transférée définitivement dans la filiation de Clairvaux, sous l'influence du futur saint Bernard ; 4 - en 1147 Ardorel (et Valmagne) est transférée dans la filiation de Bonnevaux. Valmagne y restera ; 5 - en 1147, également, Cadouin semble mise à l'écart et des liens directs sont instaurés entre Pontigny et les autres filles (Bonnevaux, Gondom avec Fontguilhem, Sept-Fons-Saint-Marcel et Faise) ; 6 - en 1154, les abbés des abbayes-filles assistent à la dédicace de l'église de Cadouin. Bernard de Clairvaux est mort en 1153 ; 7 - de 1180-1190 à 1201 : dissensions entre l'abbé de Cadouin et ses moines à propos des conditions matérielles du rapprochement avec l'ordre, qui aboutissent à l'accord de 1201. Ce dernier maintient la filiation de Cadouin et des filles qui lui restent (c'est-à-dire toutes sauf Grandselve) par rapport à Pontigny (Berthier, 2000).

Le triste destin des abbayes-filles de Cadouin nous conforte dans l'idée que notre abbaye a eu beaucoup de chances de subsister, quasi intacte, jusqu'à nos jours.

Brigitte et Gilles Delluc.⁴³

Bibliographie

- AMIS DE GRANDSELVE s.d. : *Grandselve, ancienne abbaye cistercienne*, dépliant trois volets.
- AUBERGER J.-B. 1992 : La législation cistercienne primitive et sa relecture claravaliennne, in : *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité*, Le Cerf, Paris, p. 181-208.
- BARRIERE B. et al. 1998 : *Moines en Limousin. L'aventure cistercienne*, Presses universitaires de Limoges.
- BERMAN C. H. 1998 : Diversité et unanimité des cisterciens du XII^e siècle, in : *Unanimité et diversité cisterciennes*, actes du 4^e colloque du CERCOR, Université de Saint-Étienne.
- BERTHIER M. 1987 : Géraud de Salles, *B.S.H.A.P.*, 114, p. 33-50 (synthèse de sœur M.-O. Lenglet, 1978 : La biographie du bienheureux Géraud de Sales, *Cîteaux-Commentarii cisterciences*, XXIX, 1-2).
- BERTHIER M. 1988 : L'abbaye cistercienne de Cadouin, *Les Amis des monastères*, n° 75, p. 8-16 et 22-25.
- BERTHIER M. 1990 : L'abbaye cistercienne de Faise et l'ordre cistercien, *Les Amis des monastères*, 81, p. 8-13, avec deux tableaux généalogiques.
- BERTHIER M. 1990 : Saint Bernard en Aquitaine et en Périgord, *La Semaine religieuse de Périgueux et Sarlat*, n°28, 3 p.
- BERTHIER M. 1996 : L'Ardorel en Albigeois, *Les Amis des monastères*, 101, p. 18-23.
- BERTHIER M. 1998 : Cîteaux : neuf siècles d'histoire, *Les Amis des monastères*, n°114, p. 8-18.
- BERTHIER M. 2000 : Remarques et corrections au présent texte, in *lit.*, 26 février 2000.
- BESOMBES A. 1997 : *Présence cistercienne de Gascogne en Languedoc*, Loubatières, Portet-sur-Garonne.
- B.S.H.A.P. : *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord* (références in texte).
- CARLES A. 1875 : *Histoire du Saint Suaire de Notre Seigneur Jésus-Christ*, Poussielgue, Paris.
- DELLUC B. et G. 1983 : Le suaire de Cadouin : une toile brodée, *B.S.H.A.P.*, 110, p. 162-179.
- DELLUC B. et G., LAGRANGE J., SECRET J. 1990 : *Cadouin, une aventure cistercienne en Périgord*, P.L.B., Le Bugue.
- DELLUC B. et G. 1995 : Il y a neuf cents ans : le suaire de Cadouin et la première croisade, *B.S.H.A.P.*, 122, p. 611-617.
- DELLUC B. et G. 1998 : L'archéologie cistercienne à Cadouin, *B.S.H.A.P.*, 125, p. 383-418.
- DELPIT M. 1870 : *Essai sur les anciens pèlerinages à Jérusalem*, Techener, Paris, et Bounet, Périgueux.
- DUBOIS J. 1993 : *Les Ordres monastiques*, Presses universitaires de France, Paris.
- DUBY G. 1979 : *Saint Bernard et l'art cistercien*, Flammarion, Paris.
- FERRAS V. 1977 : *Le monastère cistercien de L'Ardorel (Tarn)*, conférence, Sud-Tarn-Tribune, Castres.
- GARDA C. 1999 : L'abbaye de Bonnevaux, *Actes du 6^e colloque des Amis de Cadouin*.
- GARDELLES J. 1983 : L'abbaye cistercienne de Faise (Gironde), *Bulletin monumental*, 141-I, p. 7-19.
- GOBRY I. 1997 : *Les moines en occident. 5. Cîteaux*, François-Xavier de Guibert, Paris.
- GOURGUES A. de 1868 : *Le Saint Suaire*, Bounet, Périgueux (avec Delpit M. : *Les pèlerinages à Jérusalem*) (nombreuses pièces justificatives, dont les textes du *Gallia Christiana*).

⁴³ U.M.R. 6569 du C.N.R.S. et Amis de Cadouin.

- GRELOIS A. 1999 : L'insertion de Cadouin dans le monachisme du XII^e siècle, *Actes du 6^e colloque des Amis de Cadouin*.
- GRILLON L. 1955 : Les abbayes cisterciennes de la Dordogne dans les statuts des Chapitres généraux de l'Ordre de Cîteaux, *B.S.H.A.P.*, 82, p. 138-148 et 186-204.
- GRILLON L. 1990 : Le suaire de Cadouin à Toulouse. Les rapports avec l'abbaye de Saint-Sernin, *Actes du 3^e colloque des Amis de Cadouin*, p. 17-32.
- LENGLET M.-O. sœur 1985 : L'ordre de Cadouin, extrait de sa communication au colloque 1985 du C.E.R.C.O.R., tapuscrit, p. 8-12, tabl. chronologique (communiqué par M. Berthier) (voir aussi à Berthier M. 1987).
- LOCATELLI R. 1992 : L'expansion de l'ordre cistercien, in : *Bernard de Clairvaux. Histoire, mentalités, spiritualité*, les éditions du cerf, Paris, p. 103-140 (tableaux et courbes reprennent les chiffres de Berthier M. 1987 : *Répertoire des abbayes cisterciennes*, tapuscrit, Trémolat).
- LOCATELLI R. 1998 : L'expansion cistercienne en Europe, *Les Dossiers d'Archéologie*, n° 229, p. 20-27.
- LOCATELLI R. 1998 : Les cisterciens dans l'espace français, in : *Unanimité et diversité cisterciennes*, actes du 4^e colloque du CERCOR, Université de Saint-Etienne.
- MAUBOURGUET J. 1926a : *Le Périgord méridional des origines à l'an 1370*, thèse de doctorat, imprimerie typographique A. Coueslant, Cahors. Liste des abbés p. 57, 180, 266 et 367. Pour les dates de fondation, l'auteur a utilisé le *Gallia Christiana* (voir sa note 13, p. 48).
- MAUBOURGUET J. 1926b : *Le cartulaire de l'abbaye de Cadouin*, thèse complémentaire de doctorat, imprimerie typographique A. Coueslant, Cahors (voir ses adjonctions in : *B.S.H.A.P.*, 62, 1930, p. 146-158).
- MAUBOURGUET J. 1930 : *Sarlat et le Périgord méridional, II, 1370-1453, Histoire politique et religieuse*, Le Livre libre, Paris.
- MAUBOURGUET J. 1955 : *Sarlat et le Périgord méridional, III, 1453-1547*, S.H.A.P., Périgueux.
- MOUSNIER M. 1998 : La bastide de Grenade, *Les Dossiers d'Archéologie*, n° 234, p. 70-71.
- MOUSNIER M. 2000 : L'abbaye de Grandselve, *Actes du 6^e colloque des Amis de Cadouin*.
- PACAUT M. 19992 : *Les Moines blancs*, Fayard, Paris.
- PACAUT T. 1998 : Fidélité aux principes, adaptations, accommodements : quelques témoignages, in : *Unanimité et diversité cisterciennes*, actes du 4^e colloque du CERCOR, Université de Saint-Étienne.
- PEUGNIEZ B. 1994 : *Routier des abbayes cisterciennes de France*, Le Signe, Strasbourg.
- PRESSOUYRE L. 1994 : *Le rêve cistercien*, Découvertes Gallimard (Religions).
- ROUX J. et al. 1998 : *Les Cisterciens*, M.S.M., Vic-en-Bigorre.
- SIGALA J. 1950 : *Cadouin en Périgord*, Delmas, Bordeaux.

LES PREMIERS ACCORDS DE L'ORDRE DE CITEAUX ET DE LA VILLE DE TOULOUSE AU SUJET DU SUAIRE DE CADOUIN

Quel motif peut bien pousser quelqu'un à reprendre une étude sur le suaire de Cadouin ? Celui-ci n'a t'il pas été reconnu officiellement comme n'ayant jamais pu servir à l'ensevelissement du Christ ? D'ailleurs tout n'a t'il pas déjà été dit et écrit sur lui ? Quel intérêt pourrait donc motiver un chercheur à revoir à nouveaux frais cette vieille histoire ? Ne va t'il pas en dégoûter ses auditeurs ou ses lecteurs ?

J'avais, depuis longtemps, observé que les documents concernant le séjour du suaire de Cadouin à Toulouse étaient encore, malgré les destructions ou les disparitions, d'une longueur et d'un volume imposants et qu'ils devaient, sans aucun doute, renfermer beaucoup plus de renseignements que n'en avaient offerts en quelques lignes, tout au plus en quelques pages, les auteurs intéressés par le sujet .

Je ne me trompais pas. J'en donnerai pour preuve ma contribution au 3° Colloque de Cadouin. Elle portait sur les rapports entre la Maison du Suaire et l'abbaye des chanoines réguliers de Saint-Sernin de Toulouse. Quelques textes sur le sujet avaient bien été signalés par le père A. Carles qui n'en avait pas toutefois tiré lui-même une quelconque conclusion. Les avait-ils seulement entièrement déchiffrés ?

Je pensais donc qu'en étudiant de très près les documents restants dans les archives toulousaines on devrait pouvoir apporter une contribution à l'histoire de Cîteaux et, plus particulièrement, à celle de Cadouin, ordre religieux et abbaye pour lesquels tout détail, si minime soit-il, acquérait à mes yeux une grande importance.

J'ai ainsi pu constater qu'il s'était accumulé au cours des siècles au sujet du séjour du suaire à Toulouse, de ses déplacements, de ses vols et surtout de celui de 1455, un grand nombre d'erreurs et d'omissions - quelques-unes, me semble t'il, volontaires - et que l'histoire se révélait ici, une fois de plus, mieux colorée et plus romanesque que la légende même.

Les sources

Je ne reviendrai pas sur les difficultés rencontrées pour obtenir communication des documents toulousains. C'est pour moi un devoir de signaler ici la bienveillance de Mr F. Bordes. Il connaissait mon désir et, ayant quitté la direction des Archives de la Dordogne pour prendre celle des Archives communales de Toulouse, il a tenu généreusement ses promesses à l'égard des Amis de Cadouin.

Pour la période qui nous intéresse présentement, à savoir uniquement les premiers accords entre les cisterciens et les toulousains, j'ai pu exploiter, venant des Archives communales de Toulouse et dans la série GG 799, 30 folios papier comprenant :

- fol. 1-24. Conventions entre les Capitouls et les commissaires du Chapitre général de Cîteaux sur la propriété et la garde du suaire (1395). Sont compris dans cette liasse les pouvoirs conférés à l'abbé général et aux abbés chargés de traiter l'affaire ainsi que la procuration donnée au syndic du capitoulat. Il en existe des copies en GG 791/1 et II 14.

- fol. 25-30. Conversations préalables sur la garde du suaire en quinze articles ; (1393- 1394)

En outre, au fur et à mesure que progressa l'étude de ces actes, des confirmations furent apportées sur certains points par d'autres documents toulousains postérieurs à ceux-ci. Je ne manquerai pas de les signaler au passage.

La première année du séjour du suaire à Toulouse

Les toulousains et les habitants de la province avaient accueilli le suaire de Cadouin dans leur métropole avec des transports d'allégresse. Tous souhaitaient que Toulouse devînt sa demeure définitive. Parmi les arguments qu'ils développaient à cet effet, celui de leur générosité n'était pas un des moindres. Les capitouls ne manqueront jamais de le faire ressortir au cours des années suivantes.

Devant les abbés commissaires envoyés par le Chapitre général de Cîteaux en 1393 - nous les retrouverons - les capitouls évoqueront les frais engagés durant la première année du séjour du suaire dans leur ville. N'avaient-ils pas acquis pour plus de trente francs-or un solide coffre à huit fermetures destiné à conserver habituellement la relique ? Les textes déclaraient ce coffre comme *ferratum* ce qui peut se traduire par bardé de fer. Pour la vénération que devraient lui prodiguer les fidèles, c'est la prestigieuse église du Taur qui avait été choisie afin d'abriter le précieux dépôt. Derrière le maître-autel et au-dessus de celui-ci, ils avaient fait faire pour plus de trois cents francs-or un bel oratoire en pierre muni de solides ferrures - sans doute une grille fermée par cadenas - pour y garder le suaire lors des cérémonies et des ostensions solennelles.

L'abbé de Cadouin et quelques-uns de ses moines avaient sans doute pu trouver un premier logis au collège cistercien de Saint-Bernard voisin de l'église. Pour les rapprocher de celle-ci, tout en les rendant indépendants, les capitouls avaient acheté à Embrin Maurand pour cinq cent soixante quinze francs-or un bel hôtel sis dans la rue du Taur et contigu à cette église. En outre, ils avaient fourni à la petite communauté durant toute cette première année pain, vin et autres denrées nécessaires à leur subsistance.

Les premières démarches auprès des diverses instances avaient déjà coûté à la ville - nous y reviendrons en détail - plus de cinquante francs-or.

Le Chapitre général de 1393

Personne n'a encore étudié de près les démarches que firent les capitouls auprès de la cour papale et du Conseil du roi de France ne serait-ce que pour contrer celles entreprises de leur côté par les périgordins, tant civils qu'ecclésiastiques, attachés à la conservation chez eux d'un trésor qu'ils jugeaient devoir leur appartenir mais pouvoir leur échapper définitivement. L'archevêque de Toulouse et l'abbé de Saint-Sernin ne pouvaient qu'être favorables, en ce qui regardait leur juridiction respective, au maintien du suaire dans leur ville.

Encore fallait-il avant toutes choses obtenir l'autorisation indispensable de l'ordre de Cîteaux représenté par son Chapitre général. Priver l'abbaye de Cadouin d'un bien qui lui était propre depuis plusieurs siècles pour confier celui-ci à un autre lieu régulier à créer de toute pièce dans une ville était grave.

Un auteur toulousain a relevé : " En 1394, les habitants du Périgord réclament le Saint-Suaire. - Le 10 mai, les Capitouls envoient des délégations au Pape, au Roi et à l'abbé de Cîteaux, pour régler l'affaire. - Il se déroule un long procès en cour de Rome, entre, d'une part les gens du Périgord, le procureur fiscal du Pape et le procureur général de l'Ordre de Cîteaux, d'autre part, le syndic des Capitouls et l'abbé de Cadouin. Le procès resta sans solution".¹ Je lui laisse pour l'instant la responsabilité de ses allégations, n'ayant pas encore pu étudier de près le texte des Chroniques de Toulouse. Mais celles-ci me paraissent avoir télescopé sous une seule date des démarches qui s'étalèrent sur un délai beaucoup plus long.

En fait, il est sûr que les capitouls déléguèrent au Chapitre général de 1393 leur syndic, messire Pierre Gasc, bachelier en droit, afin qu'il y présentât leur requête, fit ressortir leurs premières largesses et miroiter leurs promesses pour l'avenir. Il est vraisemblable que l'abbé Desmoulins s'y rendit lui aussi pour justifier le transfert du suaire précédemment opéré par lui et de sa propre initiative.

Les premiers pères de l'ordre et le chapitre ne prirent aucune décision immédiate. Comme c'était la sage coutume de Cîteaux, ils nommèrent deux commissaires qui auraient à se rendre sur les lieux, mèneraient une enquête, négocieraient un accord préalable et feraient leur rapport au Chapitre général de l'année à venir.

Le choix de ces deux commissaires paraît avisé. Furent, en effet, désignés deux professeurs de l'Université de Toulouse, un frère Pierre abbé de Chambons² docteur en théologie et autre frère Pierre abbé de Boulbonne³ professeur de droit. Il faut savoir que l'Université de Toulouse jouissait alors d'un grand renom en Europe notamment à cause de sa Faculté de Droit, et que l'abbaye cistercienne de Boulbonne avait fondé près d'elle un collège dès 1242. C'était le plus ancien des collèges toulousains connus.

Les pouvoirs conférés à l'abbé général de Cîteaux

Le Chapitre général de 1393 émit une autre définition, très solennelle celle-là et que je crois inédite, donnant à l'abbé général tout pouvoir pour lui-même et pour tout autre abbé associé à lui ou délégué par lui pour réformer toute abbaye d'hommes et de femmes et généralement tout lieu régulier appartenant à l'ordre.

En voici un résumé :

Frère Jacques de Grana abbé de Cîteaux, frère Etienne abbé de La Ferté, frère Jean abbé de Pontigny, frère Etienne abbé de Clairvaux, frère Jean abbé de Morimond et les définiteurs de l'ordre confiaient à l'abbé général ou à ses délégués certains pouvoirs.

Après avoir reconnu que les monastères d'hommes et de femmes avaient sérieusement besoin d'être visités et réformés, ils souhaitaient que les abbés chargés de telles fonctions le fassent selon les décrets pontificaux et les statuts de l'ordre. A cet effet, ils auraient pouvoir de déposer les abbés indignes et les statuer d'autres idoines, confesser les coupables et les absoudre, envoyer des confesseurs et des procureurs aux monastères qui en auraient besoin. Leurs décisions seraient émises en

¹- J. Chalande, L'Eglise du Saint-Suaire, Toulouse, s.d., p. 4.

²- Chambons, cne Borne, cton Saint-Etienne de Lugdarès, arrdt. Largentière, Ardèche

³- Boulbonne, cne Cintegabelle, cton Muret, Haute-Garonne

vertu de la sainte obéissance et sous peine d'excommunication. Leurs dépenses seraient acquittées par les maisons visitées qui devraient en couvrir le montant sans délai.

De la coïncidence des dates des deux actes qui précèdent (1393) on ne peut évidemment conclure que le second d'entre eux visait spécialement l'abbaye de Cadouin et la création d'une nouvelle maison de l'ordre à Toulouse. L'état de Cadouin, décrit à cette époque comme lamentable, était loin d'être unique en cette période de guerres interminables. Mais si l'affaire du transfert du suaire et de son maintien à Toulouse, évoquée dans ce Chapitre général, n'était pas la cause unique des pouvoirs conférés à l'abbé général, elle en fut peut-être une des occasions.

En effet, pour pouvoir régler l'affaire du transfert du suaire, ne fallait-il pas pour l'abbé général prévoir déjà un long voyage de la Bourgogne au Languedoc, voyage jalonné d'étapes en maisons cisterciennes et couronné à Toulouse par un accord solennel avec les capitouls ? Quoi qu'il en soit, l'abbé général serait bien armé pour pouvoir traiter avec ceux-ci au nom de l'ordre tout entier.

Les pourparlers préalables

Nous connaissons parfaitement le résultat des échanges qui eurent lieu entre les deux abbés commissaires et les représentants des capitouls parmi lesquels, en premier lieu, l'inévitable messire Pierre Gasc, leur syndic. Ces conversations se tinrent en présence de l'abbé de Cadouin. A un certain stade du dialogue, vinrent les rejoindre, sans doute à cause de leur compétence personnelle, deux autres cisterciens. Frère Bernard de Montlaudier, vraisemblablement d'origine toulousaine⁴, était professeur d'Ecriture sainte et procureur général de son ordre à Rome. Quant à frère Pierre Bernard de Foix, il était bachelier en droit et procureur de l'abbaye de Boulbonne.

De ces échanges devait sortir une convention préalable en quinze articles. Les capitouls y faisaient habilement valoir une fois de plus les bienfaits dont ils avaient comblé l'abbé de Cadouin durant la première année de son séjour à Toulouse ; nous les avons énumérés plus haut. Ils faisaient miroiter en outre de nombreux autres avantages. Si l'église du Taur avait été choisie pour abriter le suaire, ce n'était pas pour quelque raison maligne mais parce que cette église était très prestigieuse aux yeux des toulousains et que l'on y assurerait au suaire une plus grande vénération et une meilleure sécurité. Cette église ne se trouvait-elle pas dans un quartier peuplé et convenable ? N'avait-elle pas un campanile hanté de belles cloches ? N'était-elle pas bien pourvue d'ornements liturgiques, de vases sacrés et de luminaire ? Les capitouls obtiendraient du pape que l'église du Taur passe à l'abbé de Cadouin. Celui-ci y nommerait un vicaire auquel il verserait pension et qui devrait prêter serment entre ses mains de garder fidèlement la relique. Pour le reste, ce vicaire n'aurait à prêter serment qu'à l'archevêque et à l'abbé de Saint-Sernin en vertu des droits qui étaient les leurs. De leur côté, les capitouls demanderaient au roi sa sauvegarde pour les *collegii*⁵ du Taur, leur famille et leurs biens.

Les capitouls solliciteraient aussi du pape des bulles frappant d'excommunication quiconque priverait Cadouin de la possession du suaire, demanderaient des indulgences en faveur de cette relique, ainsi que pour la nouvelle maison cistercienne de Toulouse la confirmation des privilèges concédés à l'ordre tout entier. Ils solliciteraient du roi sa sauvegarde pour cette nouvelle communauté religieuse et ses biens ainsi que l'exemption de toute taxe. Eux-mêmes abandonneraient

⁴-On trouve des Montlaudier parmi les capitouls

⁵- Ce mot désignait sans doute tout le personnel ecclésiastique ou laïc attaché à cette église

toute taxe locale imposée par leur conseil. Le roi serait prié d'abandonner ses droits pour l'amortissement des biens acquis et pour ceux à acquérir jusqu'à la hauteur de cinquante livres tournois. S'il refusait, les capitouls couvriraient par moitié les droits susdits. Si les moines étaient si démunis qu'ils ne puissent assurer leur subsistance, les capitouls prendraient à leur charge l'entretien d'une dizaine de personnes jusqu'à ce que les religieux soient en mesure de se suffire.

De telles promesses ne pouvaient aller, on s'en doute, sans être assorties de sérieuses garanties. Des actes solennels en seraient rédigés et, si les cisterciens le souhaitaient, ces actes seraient même dressés, pour plus de solidité, en présence de l'archevêque de Toulouse et de l'abbé de Saint-Sernin. Dans ce document seraient reconnus les droits imprescriptibles de Cadouin sur le suaire et, par ailleurs, le Taur serait déclaré domicile de la relique à perpétuité.

Serment serait prêté par les deux parties. Les capitouls jureraient que le suaire resterait propriété de Cadouin et que les clefs du coffre le renfermant leur étaient seulement remises en commende. Enfin deux des capitouls en exercice s'emploieraient à faire avec diligence toutes les démarches nécessaires. Si le pape ou le roi refusaient leur accord pour le maintien du suaire dans la ville, toutes les promesses ci-dessus énoncées seraient considérées comme nulles et non avenues.

Le chapitre général de 1394

Les abbés commissaires présentèrent le résultat de leurs conversations au Chapitre général de septembre 1394.

Il y fut défini que l'abbé général, assisté de l'abbé de Pontigny en qualité d'abbé-père de Cadouin ou, éventuellement, de l'abbé de Morimond, irait lui-même à Toulouse afin de traiter l'affaire avec les capitouls. L'abbé de Chambons se joindrait à eux. Ils décideraient si le suaire devrait rester à temps ou à jamais à Toulouse. C'était là un point capital, celui qui se révélera par la suite - on le verra - des plus litigieux.

Etant donné que le chapitre général se tenait à la mi-septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix, que les communications étaient lentes et les déplacements périlleux en ces temps-là, il est vraisemblable que l'abbé général n'avait pu annoncer sa visite à Toulouse avant le printemps suivant.

Il dut descendre de Bourgogne vers le Sud-Ouest par courtes étapes en faisant halte dans les différents monastères de son ordre qui jalonnaient le parcours. Il était assuré d'y trouver le gîte et le couvert gratuits tant pour lui-même que pour sa suite. Peut-être put-il s'arrêter à Cadouin pour constater par lui-même l'état lamentable de l'abbaye tel qu'il lui avait été décrit ? Il dut, en tout cas, mettre à profit ses pauses pour user des pouvoirs de réforme que lui avait confiés le Chapitre général.

Les dernières réunions

Il y eut à Toulouse de nouvelles conversations préalables entre les cisterciens et le syndic des capitouls auxquelles prit part, cette fois, l'abbé général. On peut en connaître la teneur par les articles qui apportèrent des modifications à ceux du rapport des abbés commissaires.

Les capitouls présidèrent de leur côté une assemblée générale dans la salle commune de la Maison de ville aux fins de dresser un premier acte solennel. Ce document commence par une longue énumération des personnes présentes, à savoir une quarantaine de notables dont les noms sont suivis de leur qualité : chevalier, damoiseau,

bourgeois etc... ou de leur grade universitaire. A leur tête se trouvaient, bien sûr, la plupart des capitouls de l'année. Les personnes présentes donnèrent tout pouvoir à messire Pierre Gasc, leur procureur et syndic, pour traiter définitivement avec les cisterciens. Ils prirent un certain nombre de précautions dont nous allons trouver la teneur dans l'acte final, confirmèrent les promesses précédemment exprimées devant les abbés commissaires et en précisèrent de nouvelles.

L'assemblée générale

L'assemblée générale se tint - vraisemblablement dans la Maison commune de la ville - le 27 avril 1395. Elle revêtit une grande solennité. Du côté des toulousains siégeaient tous les capitouls en exercice - sans doute revêtus de leur livrée - les notables, des personnes déjà énumérées dans l'acte de procuration donnée au syndic, sans parler de nombreux autres citoyens.

Les cisterciens, de leur côté, ne firent pas piètre figure. Avec l'abbé général avaient pris place l'abbé de Chambons, l'abbé de Cadouin avec le frère Raymond de Martignac sacriste de cette abbaye qui représentait ses confrères, l'abbé de Grandselve⁶ docteur en droit, celui de Boulbonne et de l'Escale-Dieu professeurs de théologie, celui de Gimont⁷ licencié en droit, maître Bernard de Montlaudier procureur général de l'ordre et frère Hélie prieur de Boulbonne, bachelier en théologie. Ils étaient entourés de nombreux autres frères non dénommés, sages et compétents, qui résidaient pour lors à Toulouse, sans doute professeurs eux aussi.⁸

Le document solennel : l'historique des faits

Dans cette assemblée fut lu et signé un accord définitif qui nous paraît particulièrement important car il ajoute des renseignements de toute sorte à ceux que nous connaissons déjà à propos du suaire. Cet acte débutait par une récapitulation des faits.

Pourquoi l'abbé de Cadouin avait-il apporté le suaire à Toulouse ? Uniquement afin de lui éviter les nombreux périls qui le menaçaient et pour le soustraire aux schismatiques et autres ennemis du roi de France ! Par ailleurs Cadouin était située parmi forêts et broussailles. L'abbaye vivait dans une grande pénurie au point de manquer de cierges et de luminaire convenables dans un désert où peu de gens osaient s'aventurer et, s'ils le faisaient, ce n'était pas sans une peur extrême !

A Toulouse le suaire ne serait-il pas mieux vénéré ? Ce serait ainsi tout à l'honneur de l'ordre cistercien et de Cadouin. Si Toulouse souhaitait le conserver dans ses murs, c'était en dehors de tout mobile moins honorable. N'y avait-il pas été accueilli et déposé en grande pompe comme l'avaient relaté les chroniques locales ?

Après cette réception, l'abbé de Cadouin, à l'instance du procureur fiscal du pape et du procureur général de l'ordre de Cîteaux, avait dû porter l'affaire devant le cardinal de Venise, juge nommé par le Saint Père pour auditionner les parties concernées. Plusieurs moines de Cadouin parmi lesquels le frère Raymond de Martignac sacriste de l'abbaye, avaient appuyé la requête de leur abbé.

Les capitouls avaient alors envoyé au chapitre général de Cîteaux leur syndic, maître Pierre Gasc, afin qu'il y présentât leur propre demande. Le Chapitre avait

⁶.- cne Bouillac, cton Verdun, arrdt Castesarrazin, Tarn-et-Garonne

⁷.-arrdt Auch, Gers

⁸.- Fournier, Les statuts des Universités, t. 1, p.631, écrit que, en 1370, sur les 92 étudiants religieux à Toulouse il y avait dix cisterciens. Cité par H. Ramet, Histoire de Toulouse, reprint 1994, p. 276

délégué deux commissaires qui avaient mené leur enquête, avaient reçu des promesses de la part de la ville, puis avaient remis leur rapport l'année suivante. Il avait été défini que l'abbé général de Cîteaux et l'abbé de Chambons - il n'est plus question des abbés de Pontigny et de Morimond ; ils ne sont d'ailleurs pas présents - iraient à Toulouse munis des pleins pouvoirs pour débattre si le suaire resterait dans la ville à temps ou à jamais mais cependant toujours sous la garde de l'ordre de Cîteaux et de Cadouin. Il avait été aussi beaucoup discuté sur le lieu où serait déposé le suaire, la manière de le conserver, la résidence de l'abbé Desmoulins et de ses moines, leur subsistance etc...

Les capitouls avaient supplié que l'on laissât le suaire à Toulouse afin qu'il y soit vénéré par un plus grand nombre de gens et cela pour l'accroissement de la foi et de la gloire de Dieu. Ils avaient fait valoir leur générosité en faveur de la relique et exprimé d'autres promesses qu'il convenait de fixer sur le parchemin. Ils se disaient prêts à faire bien davantage pour la seule gloire de Dieu.

L'acte solennel : générosités et promesses toulousaines

Avant d'en arriver à la signature du document, les cisterciens durent jurer que le suaire se trouvait bien à Cadouin de toute ancienneté, que l'abbé et les moines de cette abbaye en étaient bien les propriétaires de temps immémorial et que la relique avait été apportée à Toulouse par le seul vouloir de l'abbé. Au nom des toulousains, la syndic dut reconnaître de son côté que le suaire appartenait bien aux caduniens et jurer que personne ne le leur enlèverait, que les toulousains y veilleraient et poursuivraient en justice à leurs frais tout ravisseur éventuel.

L'abbé Desmoulins recevrait à Toussaint, pendant dix ans, soixante francs-or pour son entretien et celui de six moines. Il jouirait en outre de toute aumône, oblation, don et droit perçus en raison du suaire. L'abbé, ses moines, leurs frères donats et soeurs donates, à condition que la qualité de ceux-ci soit bien avérée, seraient exempts de toute taxe imposée par le capitoulat. Dans les six mois à venir, un reliquaire d'argent et de cristal, d'un prix de dix marcs argent, serait fabriqué et offert aux moines mais avec défense pour eux de le vendre ou de l'aliéner.

Les capitouls acquerraient un hôtel avec dépendances jouxtant celui où l'abbé demeurerait présentement. Cet hôtel était sis rue du Taur et confrontait cette voie publique et l'honneur de Raymond Jordin, marchand. Il serait acheté à noble Bernard Raymond d'Aurival au prix de cinquante francs-or déjà convenus avec le vendeur. Il serait cédé en outre aux moines libre de tout droit avant la Toussaint prochaine. Il leur serait cédé en outre, quitte de toute servitude, une playse contigüe avec murs et bâtiments se trouvant rue Eguillères que l'on achèterait à noble Jean d'Aurival au prix de cents francs-or. Les capitouls solliciteraient du roi dans l'année l'exemption de taxe royale. S'ils ne l'obtenaient pas, ils céderaient gratuitement dans les deux ans à venir d'autres emplacements pareillement libres de tout droit. Pendant dix ans, ils verseraient à l'abbé cent livres tournois annuellement payables à la Toussaint pour que l'abbé puisse construire des lieux adaptés à la vie régulière.

L'acte solennel : les promesses cisterciennes

Après avoir pris le temps d'une réflexion, les cisterciens acceptèrent les générosités et les promesses des toulousains, **benigne et humiliter** dit le texte, c'est-à-dire avec bienveillance et humilité. On aura remarqué l'absence à cette assemblée générale de l'archevêque et de l'abbé de Saint-Sernin. Celui-là était évidemment d'accord depuis ce jour où il avait accueilli solennellement le suaire dans sa ville épiscopale. Celui-ci était le patron de l'église du Taur. Il n'avait pas encore octroyé son autorisation de la céder à Cadouin. S'il la refusait ou si un quelconque empêchement

légitime à ce projet venait à surgir, l'abbé devrait s'entendre avec les capitouls qui seraient en exercice à ce moment-là afin de trouver un autre lieu de dépôt pour la relique. S'ils ne pouvaient arriver à un accord, les abbés de Grandselve, de Boulbonne et de Gimont se chargeraient de trouver un autre endroit convenable avec l'accord des capitouls et du Saint-Père. Nous savons déjà que le chapitre régulier de Saint-Sernin donna, l'année suivante, son autorisation sous quelques réserves.⁹

L'abbé général de Cîteaux, en tant que réformateur de son ordre, prit sa décision. Le suaire demeurerait à perpétuité à Toulouse. Il décréta, en compagnie de l'abbé de Chambons, muni lui aussi de pouvoirs par le Chapitre général, que la relique serait sous la garde de l'abbé de Cadouin. Celui-ci prêterait serment devant les capitouls d'en être le fidèle gardien. En retour, ceux-ci jureraient de la préserver de tout danger. S'ils en étaient requis, les moines de la nouvelle communauté prêteraient aussi serment devant les capitouls d'en assurer fidèlement la garde et de signaler à leur abbé ou à celui d'entre qui en serait le gardien principal le moindre soupçon de danger.

Le suaire serait déposé dans un coffre de fer ou un reposoir muni de ferrures dont deux clefs seraient en possession de Cadouin, les autres dans celle de la ville. De ces dernières, deux seraient confiées par les capitouls de sorte que le coffre ne puisse être ouvert sans la présence de toutes. A l'intérieur du coffre serait placé le coffret d'argent et de cristal dont la fabrication était promise par la ville.

Il fut statué que les moines chargés de la garde du suaire devraient appartenir au diocèse de Toulouse à l'exclusion de tous autres. Au décès de l'abbé de Cadouin ou lors de son transfert éventuel à un autre siège abbatial, les moines les plus anciens résidant alors à Toulouse recevraient ses clefs pour les remettre à son successeur. Lors du changement annuel des capitouls, les nouveaux élus devraient prêter serment à l'abbé de veiller à leur tour sur le suaire. Ils recevraient les clefs de sa main et l'abbé les confierait à ceux que les capitouls lui désigneraient.

Dans l'année, les capitouls passeraient un accord avec les chanoines réguliers de Saint-Sernin au sujet du patronat et du vicariat du Taur afin qu'ils cèdent leurs droits sur ces deux points sans aucune servitude pour les cisterciens et qu'ils les autorisent à construire des bâtiments conventuels. Les ostensions du suaire auraient lieu trois fois l'an : deux jours dans l'octave de Pâques, deux jours dans l'octave de Pentecôte, deux jours lors de la fête des saints Simon et Jude. Si le Saint-Père, des cardinaux, des ducs, des comtes ou d'autres personnages d'égale qualité désiraient voir le suaire, l'abbé pourrait accéder à leur demande.

Les garanties

Le document déclarait en outre que tout acte antérieur au précédent était désormais caduc.

Les cisterciens ne pouvaient que donner leur assentiment. L'abbé général, l'abbé de Chambons, l'abbé de Cadouin, le frère Bernard de Montlaudier se portèrent solidairement garants de l'accord ainsi conclu. L'abbé de Cadouin déclara hypothéquer les biens de son abbaye, les autres firent de même pour les biens de l'Ordre tout entier.

Le syndic Pierre Gasc, de son côté, hypothéqua au nom des toulousains tous les biens de la ville qui se constituait défenseur de l'accord et garant de son exécution.

⁹- Voir les Actes du 3^e Colloque de Cadouin

En cas de rupture éventuelle, on brandissait la menace des censures ecclésiastiques et des sanctions civiles. D'ailleurs, au bas du document, seraient apposés de multiples sceaux : le sceau royal, celui de l'auditeur papal, celui de l'official de Toulouse, celui enfin du sénéchal.

Des procureurs seraient nommés de part et d'autre. Les cisterciens choisirent les procureurs des quatre ordres mendiants et ceux des couvents d'Avignon et de Toulouse. Les capitouls prirent le procureur fiscal du roi à Paris et celui de la curie archiépiscopale de Toulouse.

La séance se termina par les serments. L'abbé général, les abbés de Chambons et de Cadouin émirent le leur, la main sur la poitrine, selon leur coutume. Pierre Gasc et le procureur jurèrent, la droite posée sur les évangiles.

Les quatre témoins requis étaient Bernard d'Aurival abbé de Saint-Jacques de Béziers, Vital de Castro maurino chanoine et prieur de Noalherio au diocèse de Toulouse, docteur en droit, Arnaud X... prêtre du Taur et maître Bernard Dejean bachelier en droit.

Le rôle des capitouls

Au fur et à mesure qu'on lit les documents on voit peu à peu émerger le rôle éminent tenu par les capitouls dans l'accueil et le maintien du suaire dans leur ville. L'archevêque Pierre de Saint-Martial, entouré d'une pléiade d'évêques, l'avait reçu solennellement en octobre 1392. L'abbé de Saint-Sernin manifestera sa bonne volonté en 1396. Les capitouls, quant à eux, et même s'ils changeaient chaque année, n'ont cessé de multiplier les gestes en sa faveur.

Depuis ce jour d'octobre 1189 où Toulouse avait arraché sa liberté au comte Raimond VI, la ville était uniquement régie par ses capitouls. Leur nombre et leur costume avait varié au fil des ans. En général leur élection avait lieu le 25 novembre de chaque année et leur prise de possession le 13 décembre suivant.

Il se trouve que pour quelques années qui nous intéressent, c'est-à-dire à compter de 1393, nous connaissons leur représentation par une enluminure du Livre I^o des Chroniques de la ville. Ils étaient alors huit, vêtus "d'une robe de drap doublée à l'extérieur de velours rouge et noir et d'un manteau de même couleur doublé de soie à l'intérieur et comprenant des épauettes d'hermine, et d'un chaperon aux mêmes couleurs"¹⁰. Parmi eux, bien qu'élu plus tardivement que les autres, figure cet Embrin Maurand, nommé pour le quartier du Taur, dont la maison fut achetée par les capitouls pour devenir la première résidence de l'abbé de Cadouin. Figure aussi Raimond d'Aurival, celui qui offrira à ses collègues une maison à acquérir afin d'accroître la capacité de logement de l'abbé et de ses moines. Enfin Jean d'Aurival, trésorier de la ville, est, lui aussi, représenté dans le bandeau d'encadrement de la vignette. C'est à lui que devait être achetée une "paysse" voisine de ces demeures.

Des huit capitouls que nous avons vu traiter avec l'abbé de Cîteaux en avril 1395 nous ne connaissons que les noms, les représentations conservées des capitouls ne reprenant qu'en 1410. Mais les noms de capitouls ne cesseront de scander le récit du séjour du suaire à Toulouse. On les trouvera dans les différends accords successifs qui seront passés entre eux et les moines.

On peut donc conclure que l'affaire du suaire se traita entre notables toulousains. Que l'intérêt matériel de la ville et celui de quelques personnes y aient trouvé leur compte, c'est évident. Les capitouls appuieront trop souvent dans les

¹⁰.- C. Cau, Les capitouls de Toulouse, Privat, 1998

années à venir sur leur désintéressement pour que leur insistance même ne nous cause aucune gêne.

Quelques rais de lumière

La suite des événements concernant le suaire, je pensais la bien connaître. N'en ai-je pas développé une partie lors de notre troisième Colloque ? On peut se reporter aux actes qui en ont été publiés.

Brièvement, rappelons que le suaire fut déposé en premier lieu au Taur comme l'avaient confirmé les accords de 1395 que nous venons d'étudier. Une niche fut creusée dans le mur du chevet de cette église afin d'y placer la relique.

Le 9 mai 1396, l'abbé Desmoulins signa un accord avec Pierre Vidal, abbé des chanoines réguliers de Saint-Sernin, seigneur du quartier. Il obtint de lui, entre autres, le droit d'accommoder des lieux réguliers et de bâtir une chapelle. Or, ce même jour, le roi ordonnait que le suaire devrait rester à perpétuité au Taur. Il y a là, bien entendu, une divergence et donc un léger point d'histoire à creuser. Pour ma part, j'y vois le premier témoignage des différends qui vont jaloner les années de la présence de la relique à Toulouse.

Autre sujet d'étonnement. Les lieux réguliers furent-ils accommodés dans les hôtels qui devaient être achetés par la ville et offerts aux moines ? En effet, l'auteur toulousain ci-dessus rencontré nous apprend que ceux-ci achetèrent en "locaterie perpétuelle" sur la place Saint Bernard (place Saint-Sernin) et rue des Treize vents (rue Merly), une dépendance du collège Saint-Bernard, appartenant à l'abbé de Grandselve, pour y construire l'église du Suaire, et, dans la grande rue droite (rue du Taur), à côté de l'église du Taur, un vaste immeuble de 568 canes (1.840 ms) pour y établir leur couvent.¹¹

D'ailleurs, le 8 juin 1396, l'abbé Desmoulins signait un nouvel accord avec les capitouls précisant que le suaire ne resterait au Taur que jusqu'au 15 août de la même année. Et, dès le 3 septembre suivant, le même abbé dégageait les capitouls de tous les engagements pris précédemment par eux envers lui et sa communauté. Les accords solennels d'avril 1395 n'avaient tenu, on le voit, qu'un peu plus d'un an. On a tout à fait l'impression que les cisterciens entendaient avoir désormais les coudées plus franches vis-à-vis de la ville.

Quoi qu'il en soit, fut alors aménagé ce qui s'appela désormais la Maison du suaire ainsi qu'une chapelle dénommée Eglise du suaire dont le campanile fut habité dès 1397 par une cloche maintes fois décrite.

Une vie régulière put donc s'organiser dont le déroulement fut scandé par les ostensions générales annuelles et par les deux foires octroyées par le roi Charles VI à Pâques et à l'Assomption. Scandé surtout par quelques événements majeurs : voyage du suaire à Paris pour tenter de guérir la folie du roi, premier vol connu de la relique en 1402, son transfert dans un oratoire aménagé dans la Maison du suaire et le procès qui s'ensuivit, dernier vol enfin de 1455.

Des plages d'ombre

On croyait avoir tout dit là-dessus. Et pourtant il demeure de vastes plages d'ombre qui mériteraient d'être éclairées. On ignore encore, par exemple, comment vivaient les religieux dans la Maison du suaire. On ne connaît rien de leurs

¹¹ D'après J. Chalande, L'Eglise du Saint-Suaire, Toulouse, s. d. L'auteur, par ailleurs très documenté, ne donne malheureusement pas sa référence pour ce point précis.

rapports avec ceux qui étaient demeurés dans l'abbaye périgordine. L'abbé de l'une et l'autre communauté était pourtant le même. Quels étaient les revenus des uns et des autres ? etc... etc...

Or il se trouve que les photocopies que j'ai reçues de Toulouse doivent apporter de nombreuses réponses à ces interrogations légitimes et à de nombreuses autres. J'en prendrai, pour exemple le plus important, l'histoire maintes fois recopiées - je l'ai moi-même fait - de Pierre I^o de Gain envoyant à Toulouse des étudiants chargés de fabriquer de fausses clefs pour pouvoir s'emparer du suaire. Il n'en a rien été. C'est une légende destinée, me semble t'il, à accroître le prestige de cet abbé. L'histoire est bien différente. Les archives toulousaines conservent les dépositions devant magistrats de plusieurs protagonistes de l'affaire et le résumé des longues enquêtes menées par les capitouls sur cette affaire.

Autrement dit, il reste beaucoup de pain sur la planche pour le chercheur et pour les Colloques de Cadouin à venir.

Conclusion

Devant un premier panorama dont seules quelques grandes lignes ont été brossées, mais dont tout le champ reste à figner en maints endroits, on comprendra peut-être mieux pourquoi j'ai tenu à entrer dans les plus infimes détails au sujet des premiers accords entre Cîteaux et Toulouse.

C'est parce que la consultation - même "surfée" - des premiers textes dont j'ai eu photocopie m'a vite appris que les litiges qui surgirent durant un demi-siècle au sujet du suaire avant son retour définitif à Cadouin ne pouvaient être vraiment compris que si l'on se penchait attentivement sur ces premiers accords de 1395 et leurs modalités.

C'est là la seule excuse à mon insistance lassante mais c'est aussi la justification de votre méritoire attention et de votre patience dont je vous suis reconnaissant.

L. GRILLON

Reprographié le 25 avril 2001
au Roc de Bourzac
24150 Bayac